

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

CONTEXTE FINANCIER

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Charges à caractère général

Masse salariale

Autres charges de fonctionnement

Dotations et participations

Impôts et taxes

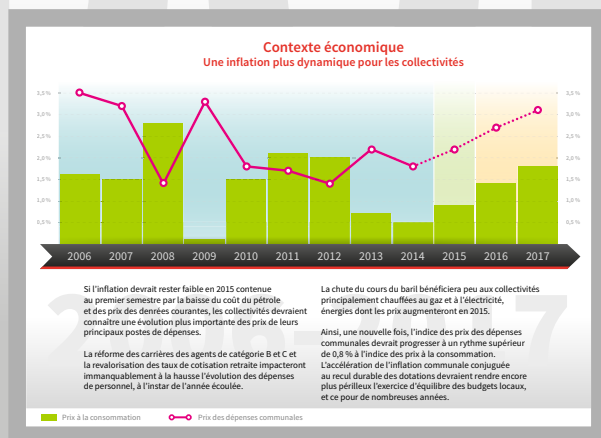
Autres recettes de fonctionnement

Dépenses d'équipement

Le financement des investissements

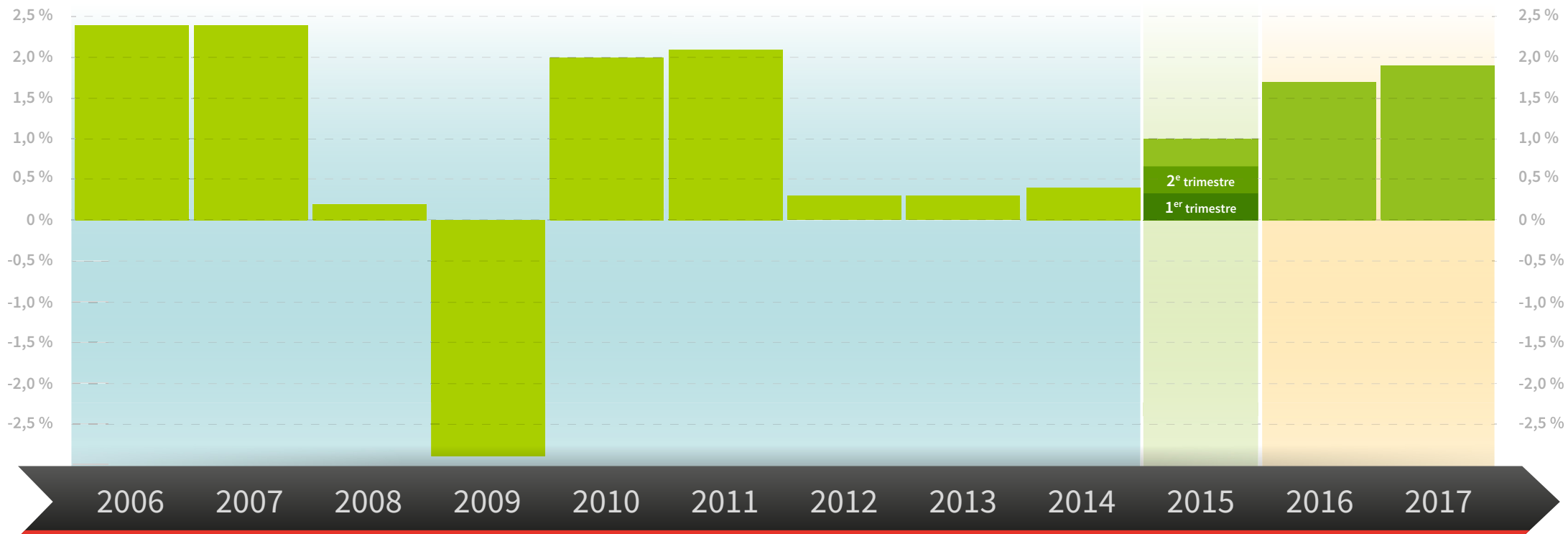
La dette

Épargnes



Contexte économique

Vers une reprise durable de la croissance ?



Tous les prévisionnistes s'accordent sur un léger redressement de la croissance en 2015. Après trois années d'évolution du PIB autour de + 0,3 %, la croissance française devrait être tirée à la hausse par l'amélioration de la consommation des ménages et de la compétitivité des entreprises exportatrices. Cette reprise pourrait n'être, dans un premier temps, que purement conjoncturelle sous l'influence conjuguée de la dépréciation de l'euro face au dollar et de la baisse du cours du pétrole.

Il faudra attendre l'année 2016 pour que l'économie tire un bénéfice durable des dernières réformes engagées par le gouvernement (Pacte de responsabilité et de solidarité en faveur de l'emploi et de l'investissement, réduction du déficit structurel, réforme territoriale...).

Si les rentrées fiscales devraient donc profiter d'une hausse de 1 % de la croissance en 2015, cette reprise restera insuffisante pour infléchir la courbe du chômage et contribuer à la réduction du déficit public.

Contexte économique

Une inflation plus dynamique pour les collectivités



Si l'inflation devrait rester faible en 2015 contenue au premier semestre par la baisse du coût du pétrole et des prix des denrées courantes, les collectivités devraient connaître une évolution plus importante des prix de leurs principaux postes de dépenses.

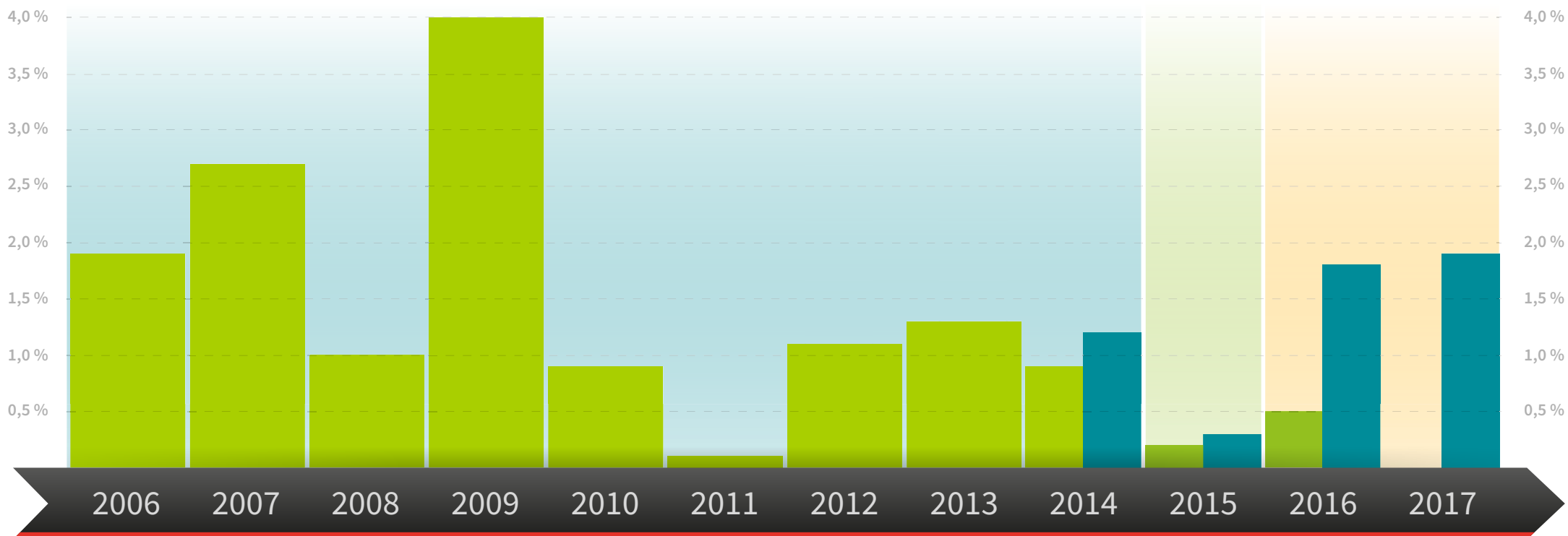
La réforme des carrières des agents de catégorie B et C et la revalorisation des taux de cotisation retraite impacteront inmanquablement à la hausse l'évolution des dépenses de personnel, à l'instar de l'année écoulée.

La chute du cours du baril bénéficiera peu aux collectivités principalement chauffées au gaz et à l'électricité, énergies dont les prix augmenteront en 2015.

Ainsi, une nouvelle fois, l'indice des prix des dépenses communales devrait progresser à un rythme supérieur de 0,8 % à l'indice des prix à la consommation. L'accélération de l'inflation communale conjuguée au recul durable des dotations devraient rendre encore plus périlleux l'exercice d'équilibre des budgets locaux, et ce pour de nombreuses années.

Contexte économique

Une forte inflexion des dépenses publiques locales



Pour rétablir l'équilibre structurel du budget de l'État et réduire le déficit public, la loi de programmation des finances publiques définit pour 3 ans une trajectoire d'évolution des dépenses publiques, dans le prolongement de celle entamée en 2014, avec un objectif de 0 % de croissance de ces dépenses pour 2017.

Les collectivités seront concernées de manière incitative par ces nouvelles dispositions au travers d'objectifs chiffrés d'évolution de la dépense locale. (cf. partie II)

Après avoir connu un taux de croissance de 3,4 % en 2013, l'État entend infléchir fortement le niveau de consommation des collectivités tant en fonctionnement qu'en investissement.

Si la contraction de ces dépenses devrait naturellement s'imposer dans les collectivités déjà dépossédées d'une part significative de leur dotation, l'État souhaite s'assurer que ces dernières contribueront bien au redressement des finances publiques sans aggraver la pression fiscale exercée sur les ménages.

Contexte économique

Prévisions économiques et de finances publiques

2014 2015 2016 2017

DONNÉES MACRO-ÉCONOMIQUES

Croissance du PIB en volume	+ 0,4 %	+ 1 %	+ 1,7 %	+ 1,9 %
Inflation hors tabac	+ 0,5 %	+ 0,9 %	+ 1,4 %	+ 1,8 %
Consommation des ménages	+ 0,3 %	+ 1,3 %		
Investissement des entreprises	- 0,6 %	+ 0,9 %		

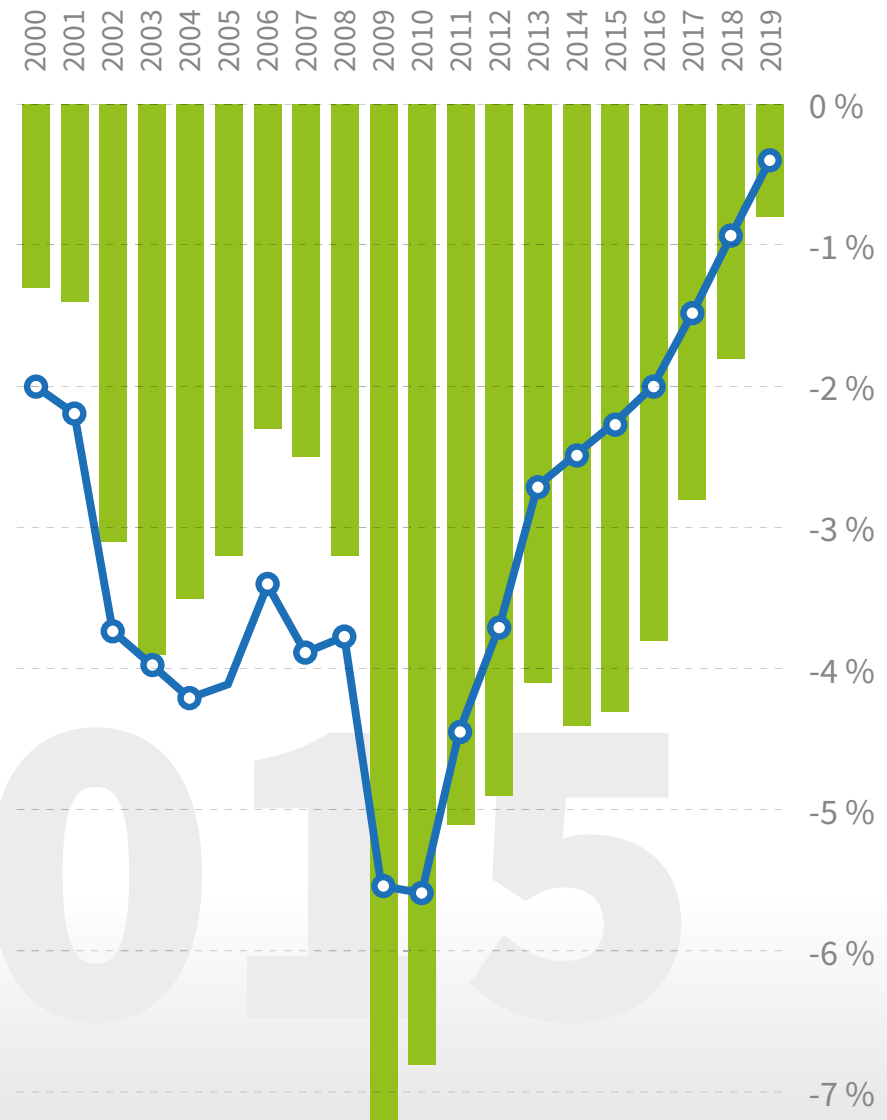
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Dépenses de l'État	287 Md€	283 Md€	281 Md€	275 Md€
Transferts aux collectivités	57 Md€	53 Md€	50 Md€	46 Md€
Administration publiques	+ 1,4 %	+ 1,1 %	+ 1,9 %	+ 1,8 %
Dont administrations centrales	+ 0,4 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,4 %
Dont administrations locales	+ 1,2 %	+ 0,3 %	+ 1,8 %	+ 1,9 %

RATIOS MACRO-ÉCONOMIQUES

Dépenses publiques (% du PIB)	56,5 %	56,1 %	55,5 %	54,5 %
Prélèvements oblig. (% du PIB)	44,7 %	44,6 %	44,5 %	44,4 %
Dettes publiques (% du PIB)	95,3 %	97,2 %	98 %	97,3 %
Déficit budgétaire (% du PIB)	- 4,4 %	- 4,3 %	- 3,8 %	- 2,8 %
Dont administrations locales	- 0,3 %	- 0,3 %	- 0,3 %	- 0,3 %

Trajectoire du déficit public



Sources : direction générale du Trésor
N.B. : Hypothèses de croissance potentielle de la LPFP 2014-2019, sec 2010

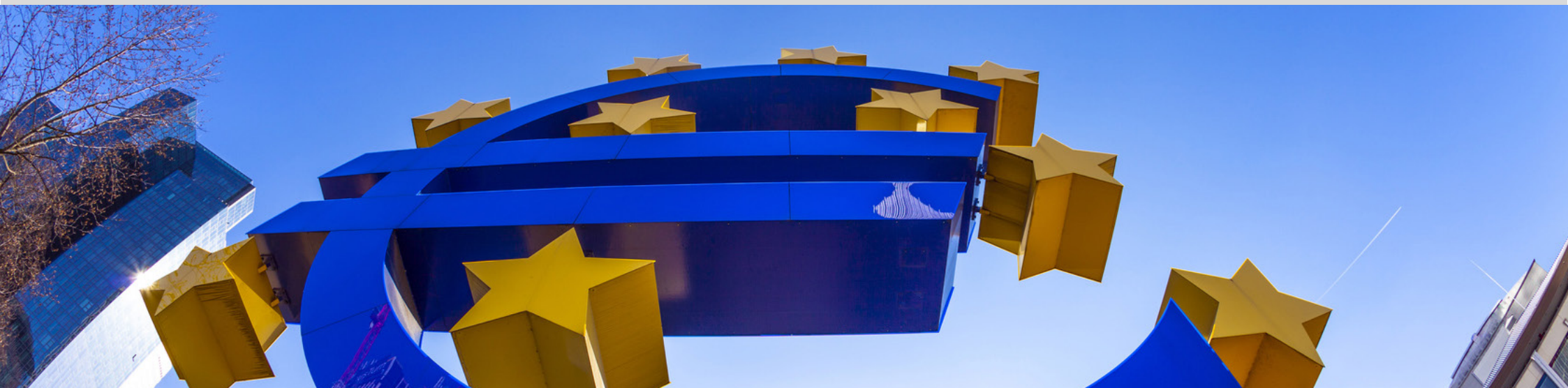
■ Solde public

Contexte financier

Contrainte par l'objectif de réduction du déficit sous le seuil de 3 % du PIB, la loi de finances pour 2015 associe davantage les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques en aggravant et pérennisant les prélèvements opérés sur leurs dotations.

Ainsi, c'est plus d'un cinquième du nouvel objectif d'économie de 50 milliards d'euros défini par le gouvernement que les collectivités vont devoir supporter.

DOB 2015



Contexte financier

L'ÉVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

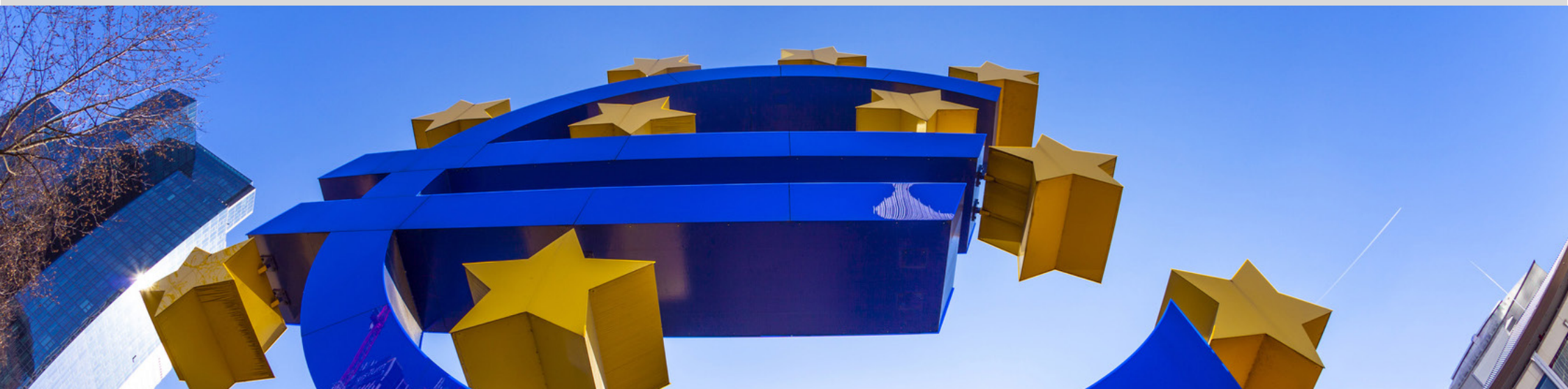
Une diminution du volume

Bien que les textes imposent une détermination annuelle de son montant, il est possible de s'attendre à un recul de la DGF d'environ 3,67 milliards par an entre 2015 et 2017, correspondant à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. La répartition de la charge entre les strates pourrait être identique à 2014.

Les communes seraient dans cette hypothèse concernées à hauteur de 40 % par cet effort, soit une réduction de 1,45 milliards d'euros par an de leurs recettes, qui viendra s'ajouter au prélèvement de près de 600 millions d'euros déjà opéré en 2014.

ÉVOLUTION DE LA DGF PAR STRATE DE COLLECTIVITÉS (EN MILLIARDS D'€)

	2014	2015	2016	2017
Communes	- 0,59	- 2,04	- 3,49	-4,94
Intercommunalités	- 0,25	- 0,87	- 1,49	- 2,12
Départements	- 0,48	- 1,62	- 2,77	- 3,92
Régions	- 0,18	- 0,64	-1,09	-1,54
Total des strates	- 1,5 Md€	- 5,17 Md€	- 8,84 Md€	- 12,5 Md€



Contexte financier

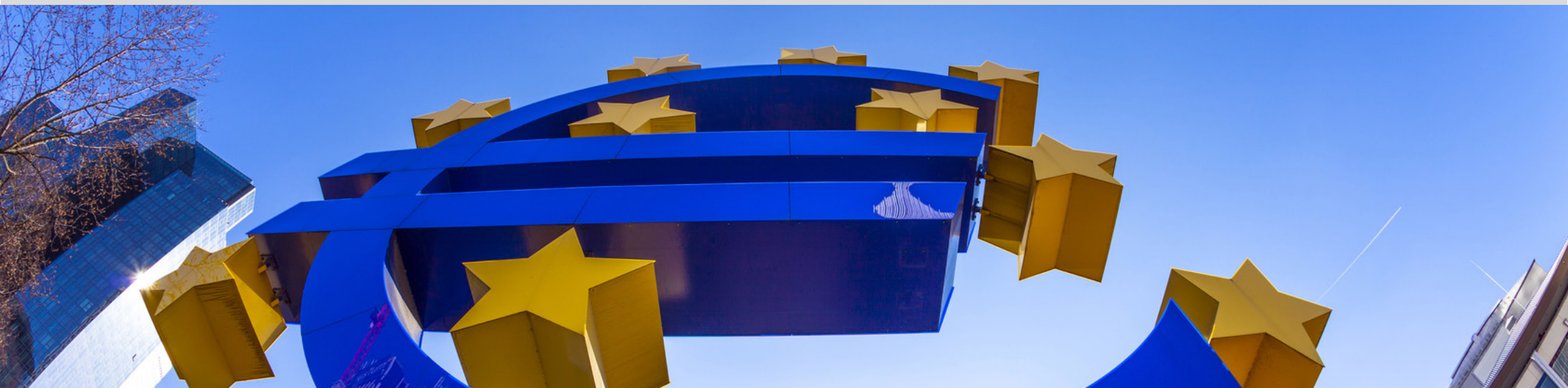
Une modification de l'architecture de la dotation forfaitaire

Composante elle-même de la DGF, la dotation forfaitaire avait bénéficié d'une réforme de sa structure en 2005 avec un redécoupage en 5 composantes évoluant à leur propre rythme.

Pour clarifier son architecture et permettre aux collectivités d'anticiper plus aisément son évolution, la loi de finances propose de restructurer une nouvelle fois cette dotation, en déterminant la dotation forfaitaire de l'exercice à venir à partir du montant perçu pour l'exercice en cours.

Malgré la contribution au redressement des finances publiques qui pèse déjà lourdement sur leurs ressources, de nombreuses communes subiront un écrêtement supplémentaire de leur dotation forfaitaire. Ce dispositif inspiré de celui précédemment applicable au complément de garantie — et destiné au propre financement de la DGF (hausse de population, progression de la péréquation) — sera à nouveau fonction du potentiel fiscal par habitant.

Les modalités de calcul de la contribution au redressement des finances publiques resteront quant à elles inchangées et toujours assises sur le volume des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2, hors recettes exceptionnelles. En revanche, le taux de la contribution passera de 0,74 % en 2014 à 1,84 % en 2015.

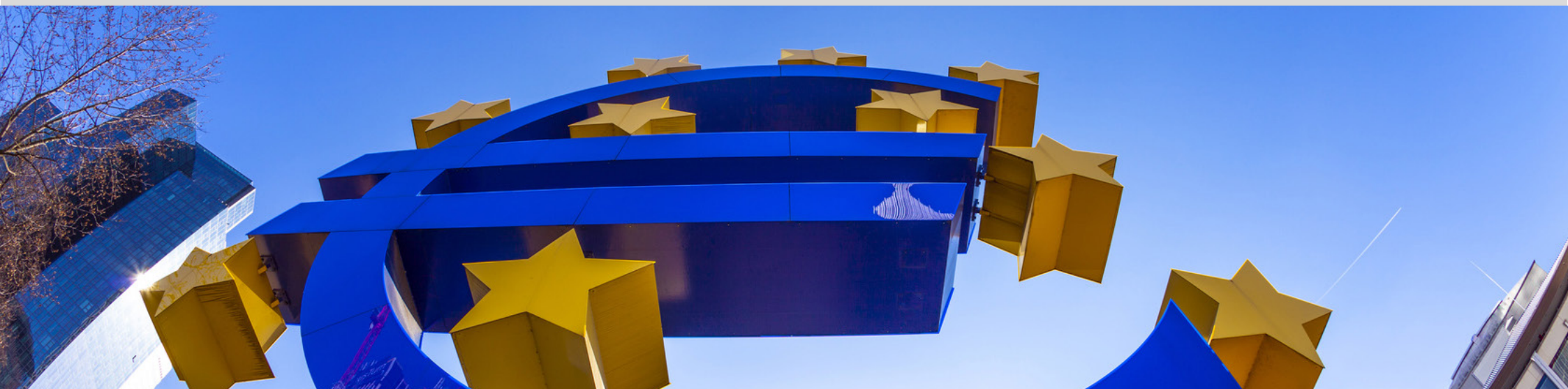


Contexte financier

Pour la ville d'Essey-lès-Nancy

ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE D'ESSEY-LÈS-NANCY

	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	981.088 €	999.324 €	1.018.637 €	1.039.813 €	991.993 €
COMPOSANTES					
Dotation de base	718.918 €	752.773 €	786.768 €	821.745 €	827.888 €
Dotation superficière	1.853 €	1.853 €	1.853 €	1.853 €	1.853 €
Complément de garantie	260.317 €	244.698 €	230.016 €	216.215 €	203.242 €
Compensation part salaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation Parcs Naturels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MINORATIONS					
Contrib. au redressement des FiPu	0 €	0 €	0 €	0 €	- 40.990 €
Participation au financement des missions de préfiguration	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



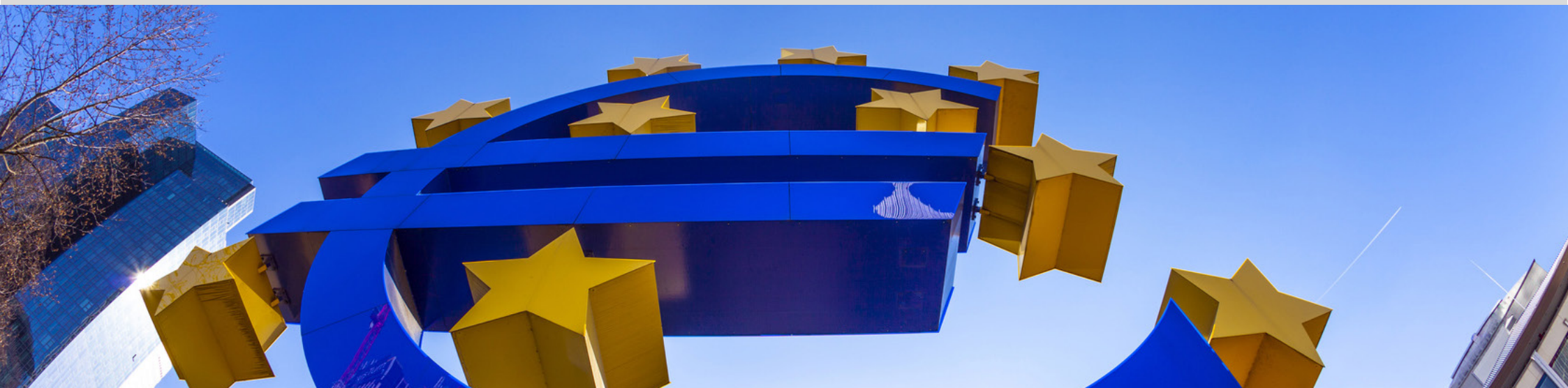
Contexte financier

La ville d'Essey-lès-Nancy ne tirera guère avantage de la progression de sa population, d'autant plus que les résultats du recensement 2015 ne devraient pas produire leurs premiers effets avant 2016.

Par ailleurs, le potentiel financier par habitant de la ville étant situé entre 1 fois et 1,5 fois la moyenne de la strate (1.086,62 € pour Essey contre 1.086,49 € pour la moyenne de la strate en 2014), le mécanisme d'écrêtement péréqué devrait impacter plus lourdement encore la perte de recettes engendrée par la contribution au redressement des finances publiques.

Avec un écrêtement maximal de 29.800 € et une contribution au redressement des finances publiques supplémentaire de 103.500 €, la ville d'Essey-lès-Nancy pourrait perdre 133.300 € sur sa dotation forfaitaire hors actualisation de sa population.

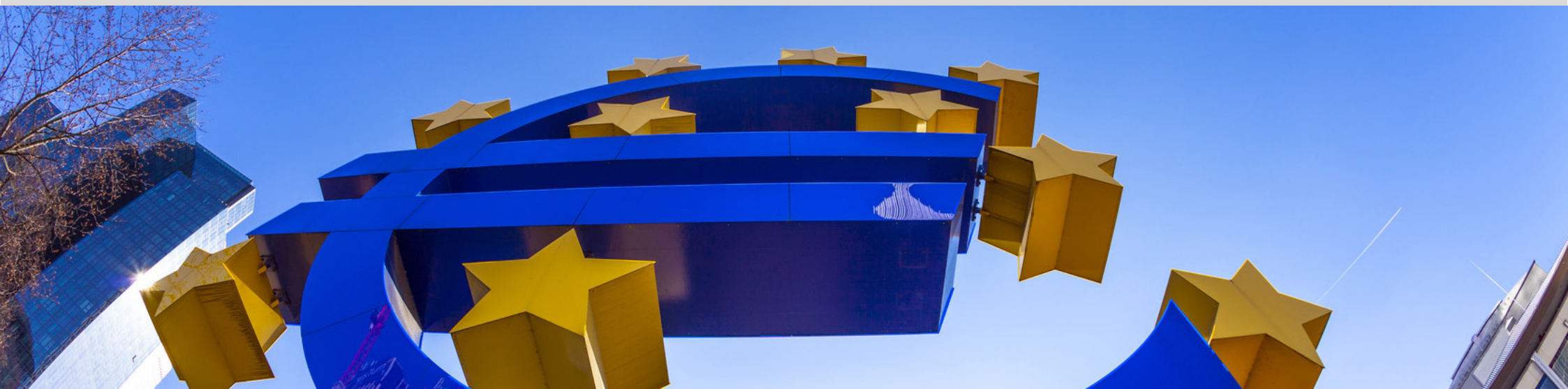
La progression de 6 % de la dotation de solidarité rurale amoindrirait légèrement la perte de DGF pour la ramener à 129.300 €.



Contexte financier

TRAJECTOIRE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (hors progression de la population)

	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	991.993 €	858.702 €	749.838 €	640.138 €
Dont contrib. redresst FiPu	- 40.990 €	- 144.490 €	-247.990 €	-351.490 €
Dotation de solidarité rurale	76.671 €	81.880 €	86.800 €	92.000 €
Dotation nationale de péréquation	14.110 €	14.956 €	15.400 €	16.400 €
Total DGF	1.082.774 €	955.538 €	852.038 €	748.538 €



Contexte financier

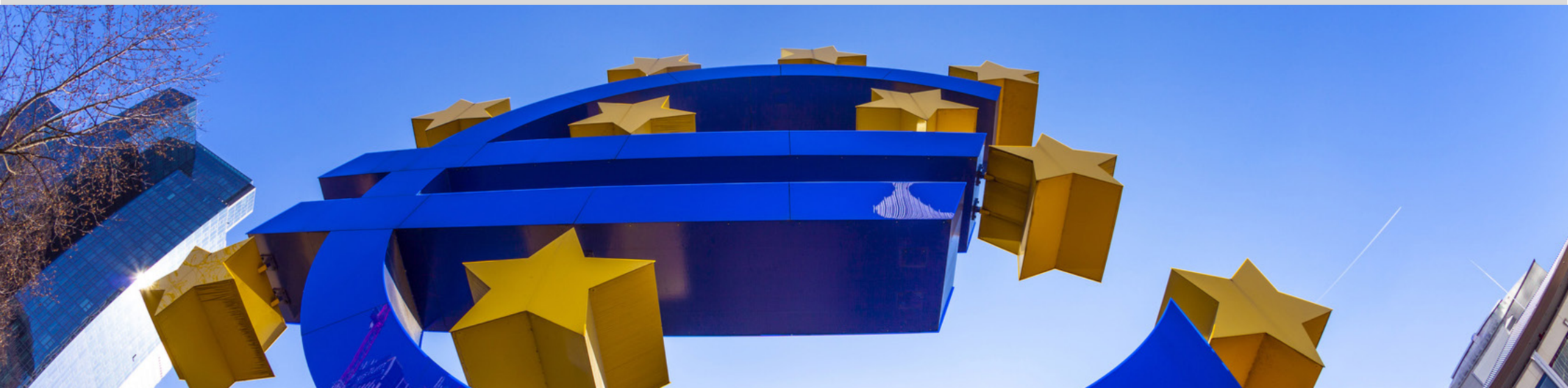
L'évolution des autres concours financiers

La diminution des compensations d'exonérations fiscales

Comme dans les exercices précédents, les compensations d'exonérations fiscales vont servir de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités.

La Ville d'Essey-lès-Nancy sera donc concernée par le recul des compensations liées aux exonérations de taxes foncières, à l'exclusion de celles liées à la taxe d'habitation.

Ces compensations devraient donc reculer en moyenne de 5 % à périmètre identique de contribuables.



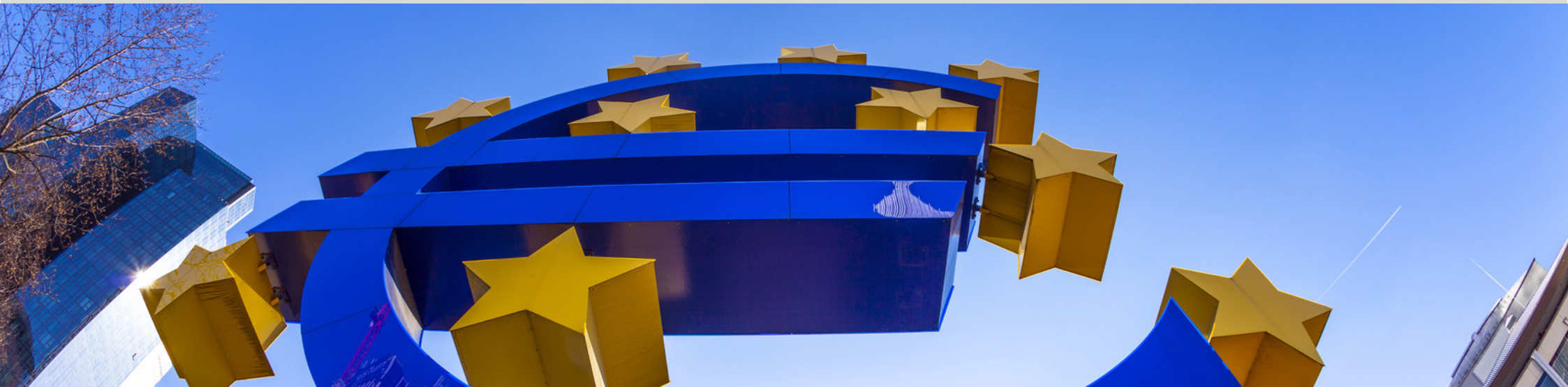
Contexte financier

Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

Sur pression des maires, la loi de finances pour 2015 proroge le fonds d'amorçage lié à la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Celui-ci sera donc reconduit selon les mêmes modalités que celles actuellement en vigueur, pour les communes, qui, à l'instar d'Essey-lès-Nancy, se sont engagées dans un projet éducatif territorial.

La ville pourra donc compter de nouveau en 2015 sur les 35.950 € versés par l'État pour la mise en place de cette réforme.



Contexte financier

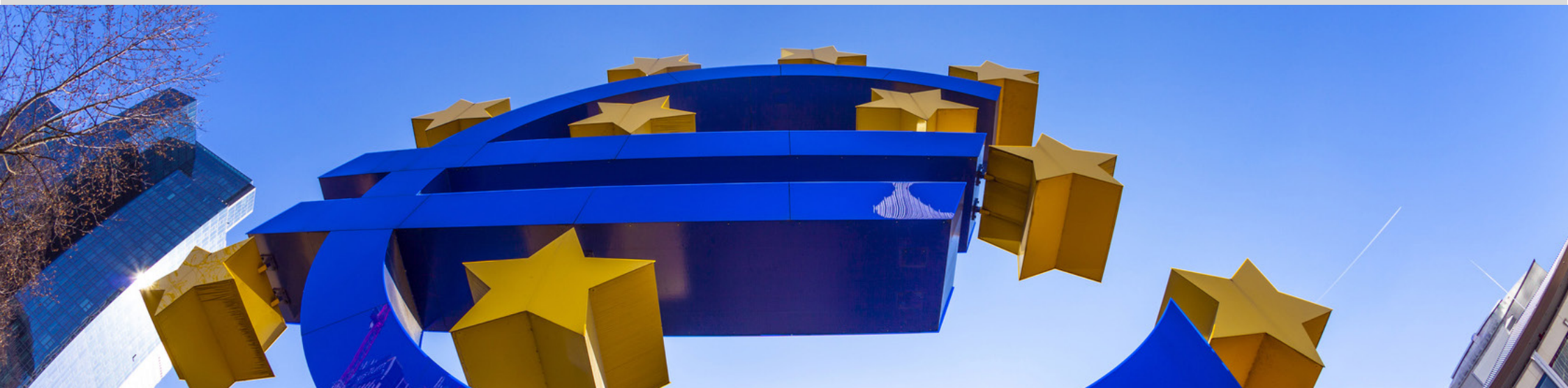
L'ÉVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales

La loi de finances pour 2015 fixe à + 0,9 % le taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant d'assiette au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Cette disposition, favorable aux collectivités, constitue une entorse à la règle d'indexation automatique du taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales sur le taux d'inflation hors tabac de l'année antérieure.

L'évolution proposée pour 2015 correspond, en effet, à l'inflation subie par les ménages en 2013 et non à celle de 2014 (+ 0,5 %).



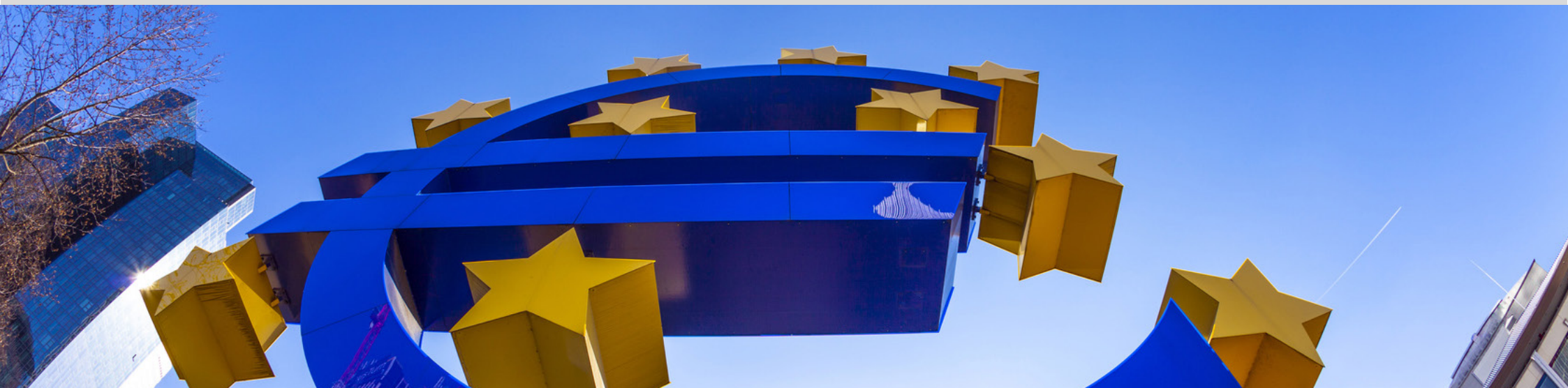
Contexte financier

La réforme des valeurs locatives cadastrales

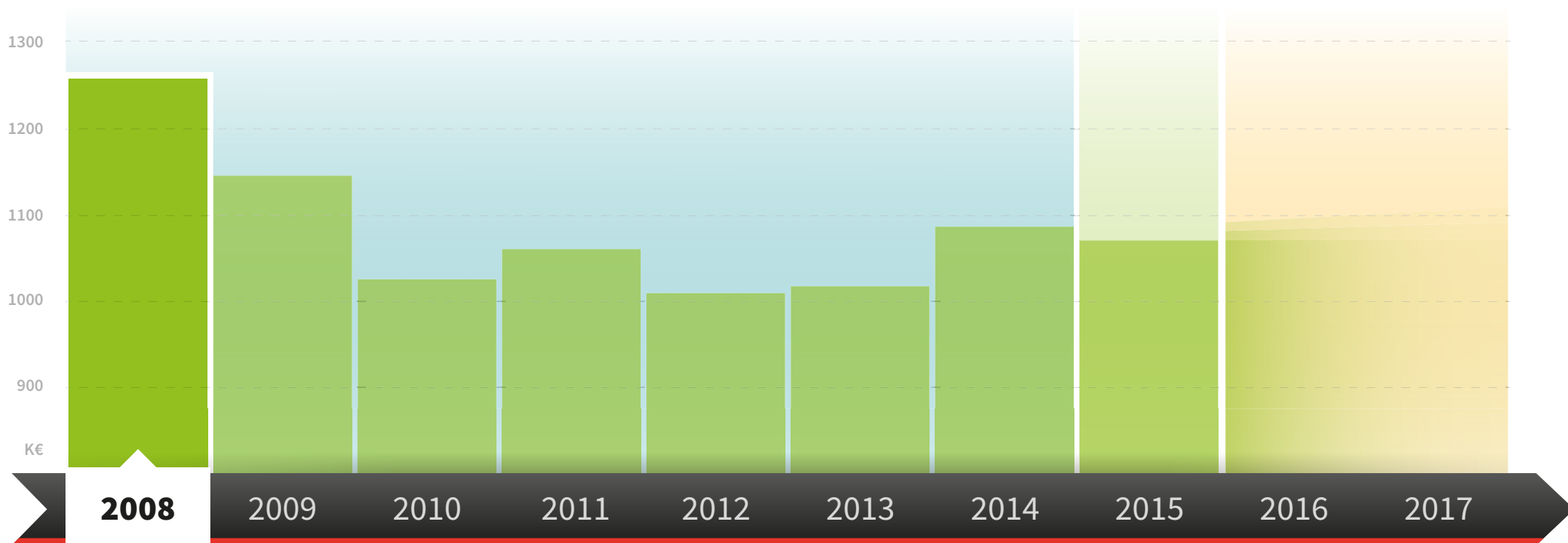
La réforme des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation verra bien le jour cette année, dans le prolongement de celle engagée pour les locaux commerciaux.

Cinq départements ont ainsi été désignés pour expérimenter le dispositif, à savoir la Charente-Maritime, le Nord, l'Orne, le Val-de-Marne et Paris. Il s'agira d'évaluer précisément, sur cet exercice, l'impact des transferts d'impôts générés par cette réforme avant de la généraliser à l'ensemble du territoire français en 2018.

L'exercice consistera, en effet, à déterminer pour chaque immeuble d'habitation une nouvelle valeur locative au regard de sa valeur réelle et actuelle sur le marché ; et non plus de la valeur qu'il aurait eu sur le marché s'il avait été construit en 1970. Cette réforme se traduira donc inévitablement par de fortes hausses ou de fortes baisses d'imposition pour une part conséquente de ménages.



Charges à caractère général



CHARGES PÉRENNES

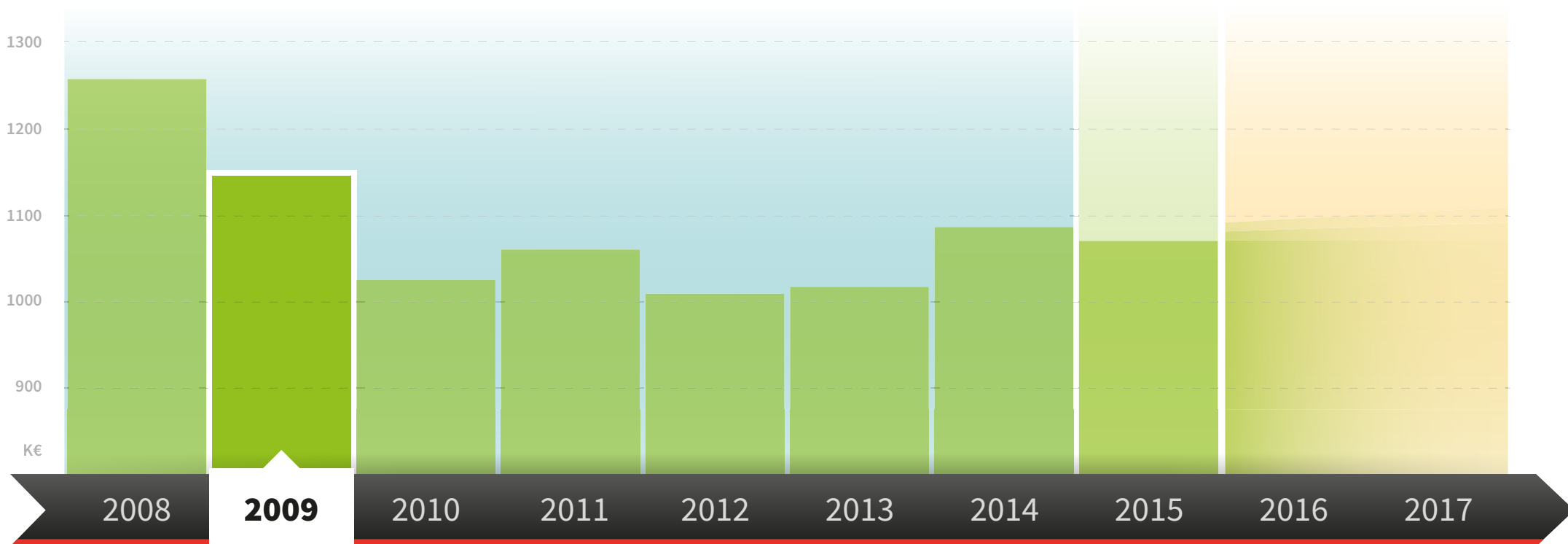
- (+) Départ en classes de neige de deux écoles, contre une seule école en 2007
- (+) Ouverture sur la période estivale (juillet-août) du Centre de Loisirs sans Hébergement
- (+) Signature avec le Creps d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs
- (+) Ouverture de la Maison des Associations avec les premières dépenses d'énergie et d'entretien liées au fonctionnement de l'équipement

- (+) Recours à un prestataire de services pour procéder à la tonte et l'entretien des espaces verts communaux

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Réalisation de travaux de couverture sur l'Hôtel de Ville
- Réfection du logement du Haut-Château
- Cartographie Natura 2000
- Règlement de l'étude sur l'optimisation des charges patronales
- Contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Charges à caractère général



CHARGES PÉRENNES

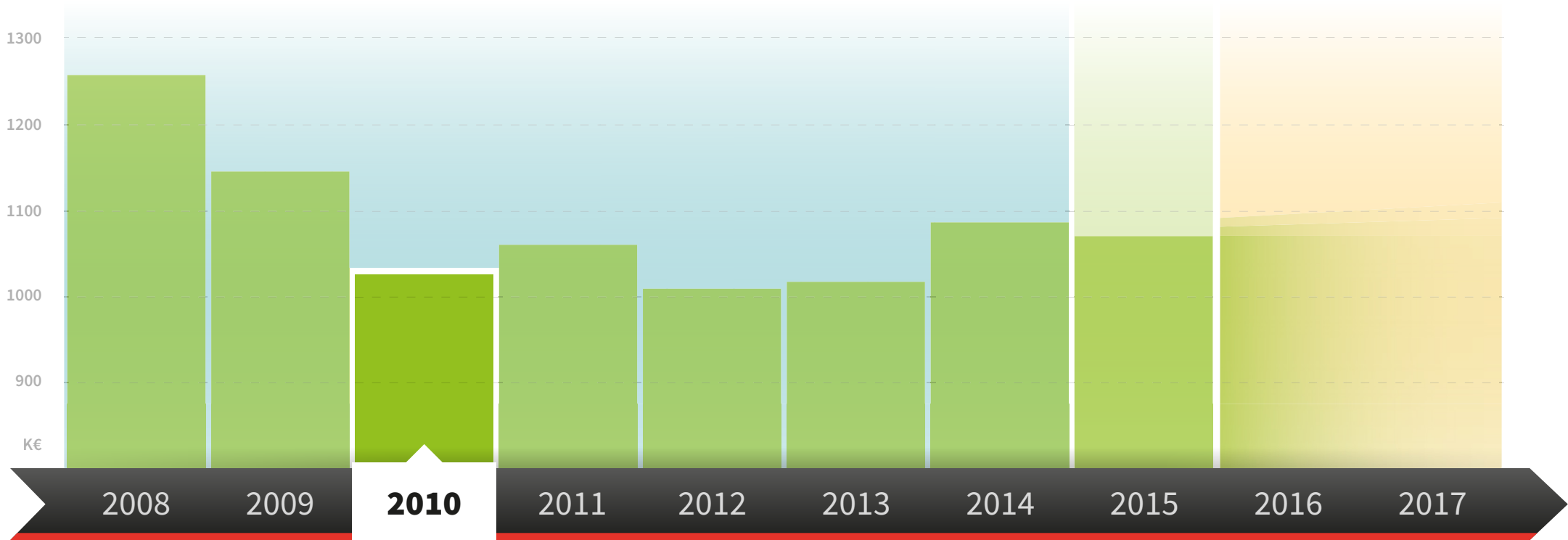
- (+) Organisation de nouvelles manifestations : Printemps Littéraire, Rencontres Citoyennes
- (+) Mise en place de la nouvelle politique de communication
- (+) Règlement du nouveau loyer du Relais Assistantes Maternelles et de la Maison de la Parentalité
- (-) Départ d'une seule école en classes de neige
- (-) Réimputation, sur le chapitre des charges de personnel, des dépenses d'assurance statutaire

- (-) Mise en place de nouveaux marchés d'assurance et d'impression

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- 25^e anniversaire du jumelage avec Brigachtal
- Réfection d'un logement de l'Hôtel de Ville
- Remplacement de la porte d'entrée du Haut-Château
- Règlement de taxes d'urbanisme
- Contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Charges à caractère général



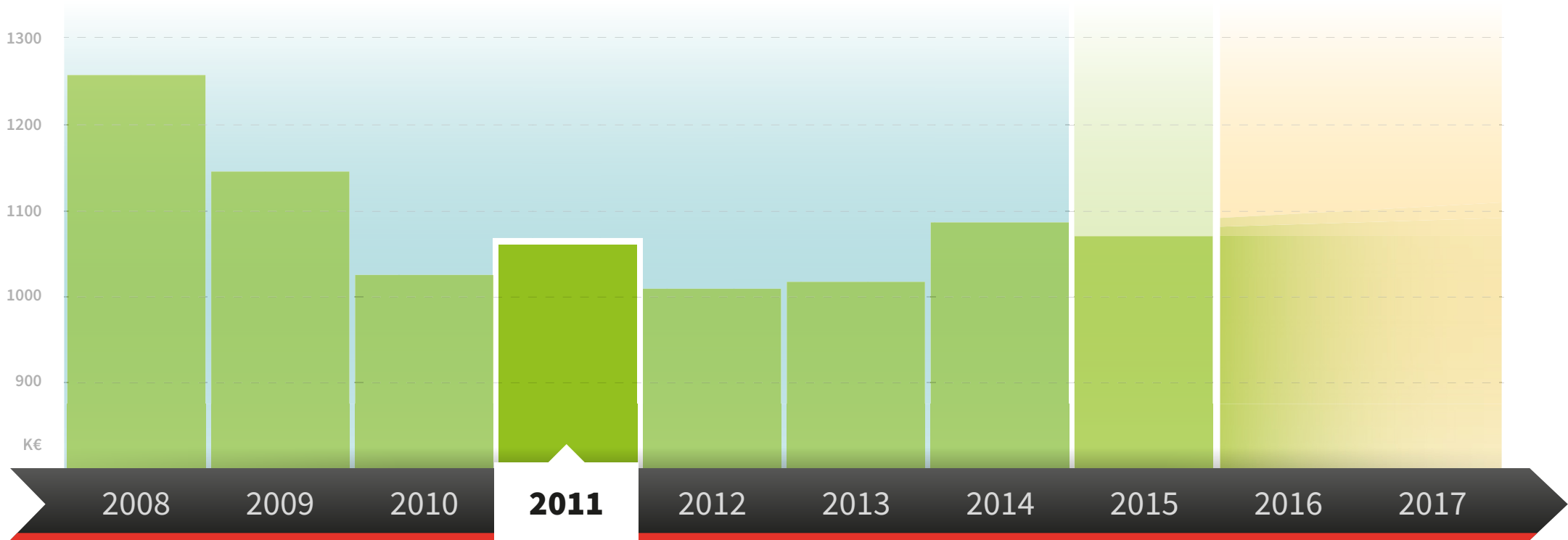
CHARGES PÉRENNES

- (-) Création de la Caisse des Écoles avec transferts de charges de fonctionnement
- (-) Accueil dans les écoles de la ville d'élèves de Dommartemont suite à la fermeture de leur groupe scolaire

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Vitrage d'une porte à la Maison des Associations
- Règlement de frais de reprographie pour l'opération de réfection de l'école de Mouzimpré
- Contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Charges à caractère général



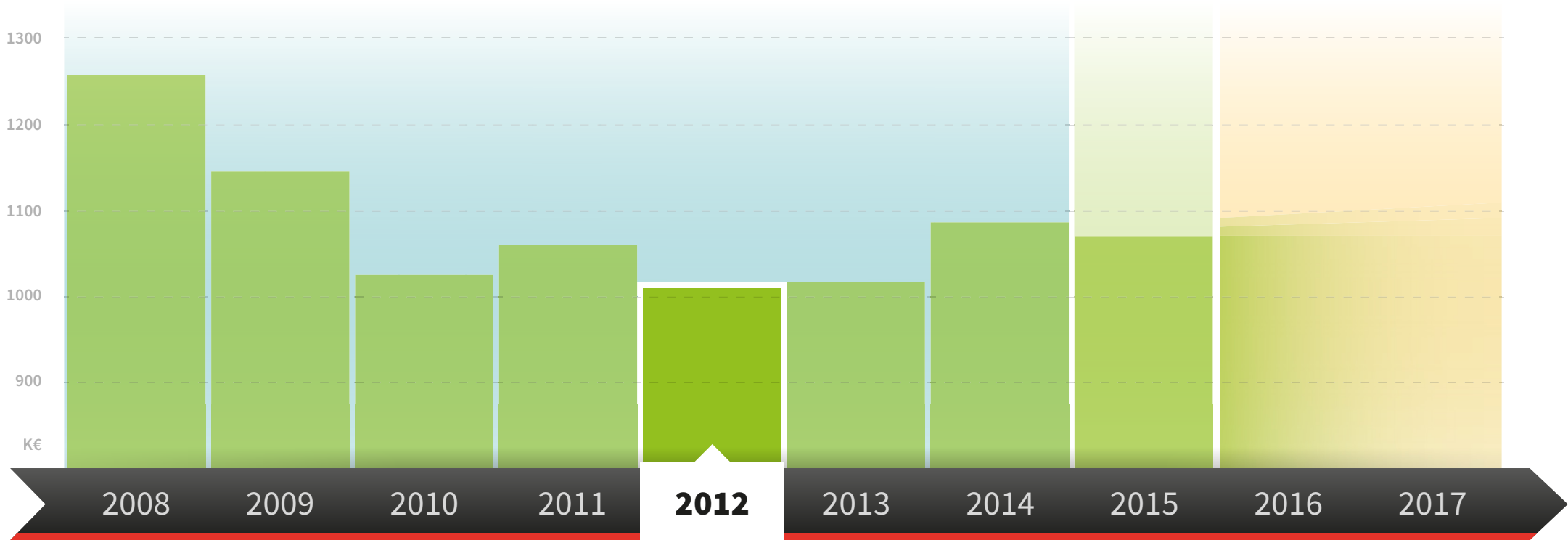
CHARGES PÉRENNES

- (+) Restauration d'un groupe d'élèves au Creps
- (+) Revalorisation par la Cugn de 20 % du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (+) Création du Cross de l'Oppidum
- (-) Passage en régie de l'organisation du festival Essey Chantant

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Règlement de frais de reprographie pour les opérations relatives à la rénovation de la salle des fêtes et la construction d'une crèche
- Réalisation de travaux en régie, auparavant assurés par des prestataires
- Étude documentaire sur la butte Sainte-Geneviève
- Reprise de concessions dans le cimetière
- Réfection du logement de l'école maternelle Galilée

Charges à caractère général



CHARGES PÉRENNES

(+) Revalorisation par la Cugn de 20 % du prix de l'eau facturé aux collectivités

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Réparation des conséquences des inondations des 21 et 22 mai 2012 sur les bâtiments communaux
- Règlement d'une assurance dommages-ouvrage suite à la réalisation de la Maison des Associations
- Règlement de deux fractions de taxes d'urbanisme
- Règlement de l'étude sur l'optimisation de la TVA

Charges à caractère général



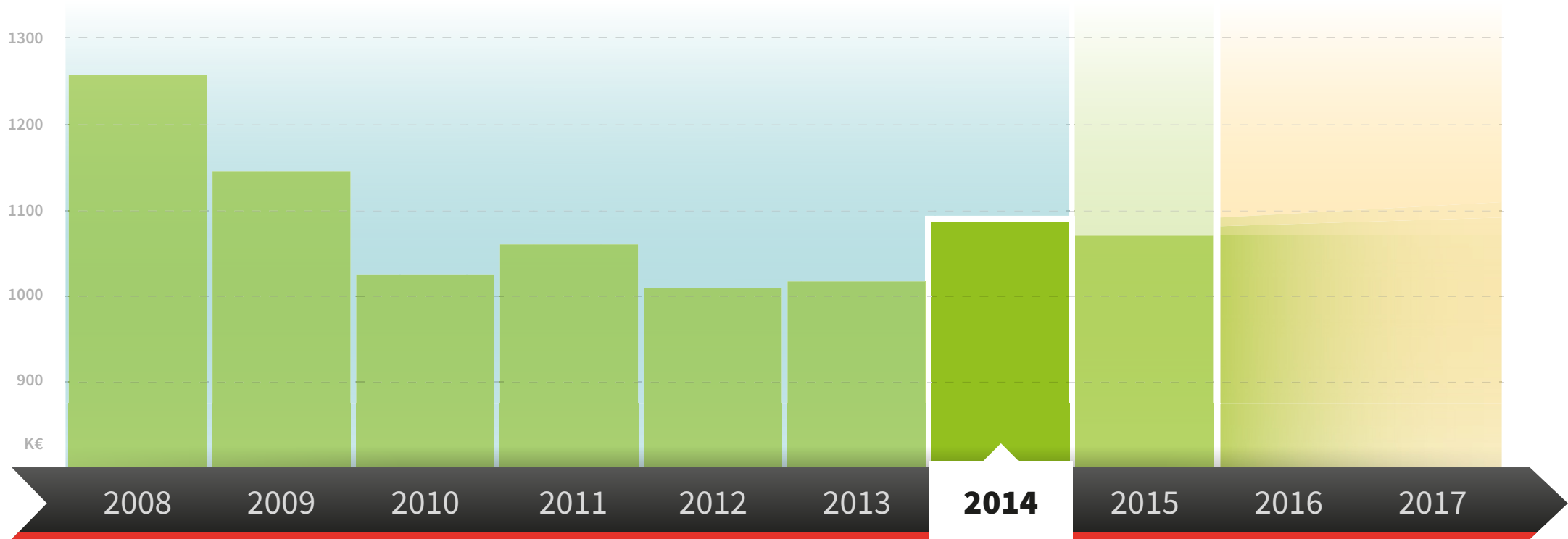
CHARGES PÉRENNES

- (+) Mise en œuvre progressive de la réforme des rythmes scolaires
- (+) Revalorisation par la Cugn de 20 % du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (-) Redéfinition du festival Essey Chantant
- (-) Exonérations du règlement de certaines TF et TEOM

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- Réfection de plafonds et murs au foyer Foch suite aux inondations
- Reprise de terrains de sport et des parvis du Haut-Château et de l'église Saint-Georges suite aux inondations
- Reprise de fondations suite aux inondations
- Publication du livre « Essey-lès-Nancy, dans les pas d'Émile »
- Règlement de l'assurance dommage-ouvrage de l'opération de réhabilitation de la salle Maringer
- Règlement d'une fraction de taxe d'urbanisme

Charges à caractère général



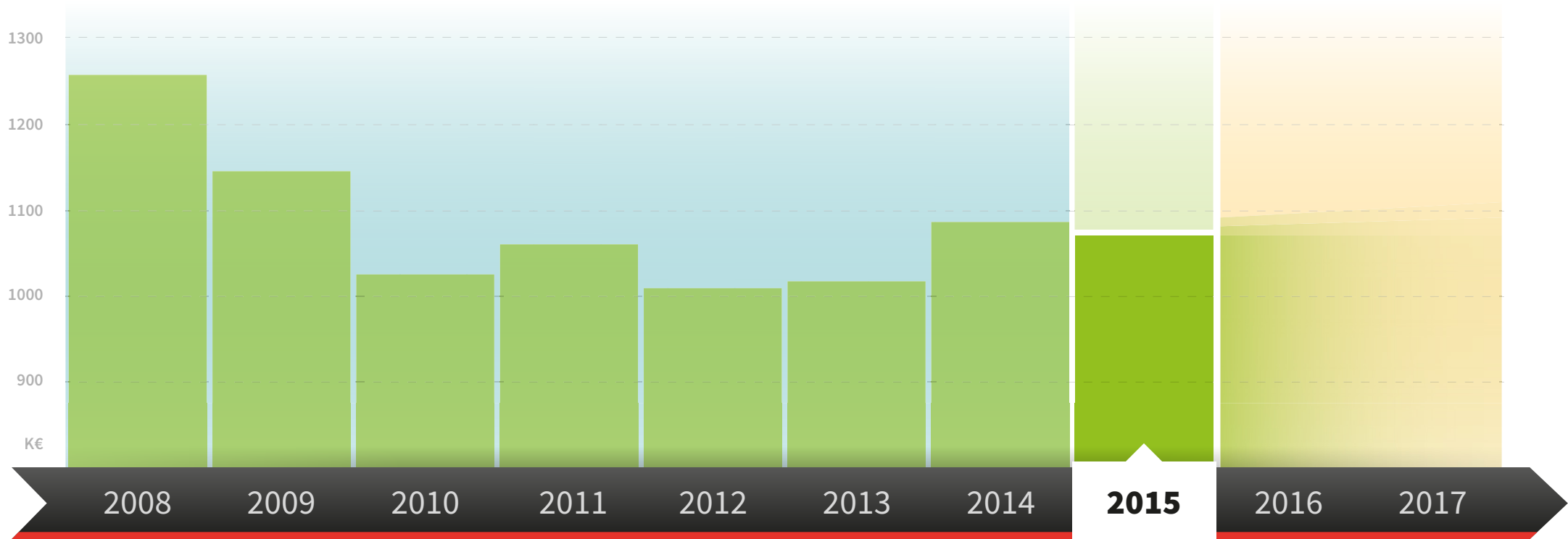
CHARGES PÉRENNES

- (+) Revalorisation par la Cugn de 20 % du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (+) Prise en charge sur l'année complète de la réforme des rythmes scolaires
- (-) Création d'un lieu de restauration scolaire dans la Maison des Associations pour décharger le Creps de cette prestation

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- 30^e anniversaire du jumelage avec Brigachtal
- Aménagement du parking Père Isaïe
- Réparation du muret de l'école Mouzimpré
- Réfection des vestiaires du terrain de football
- Liquidation de la convention de mutualisation des services informatiques avec la Cugn

Charges à caractère général



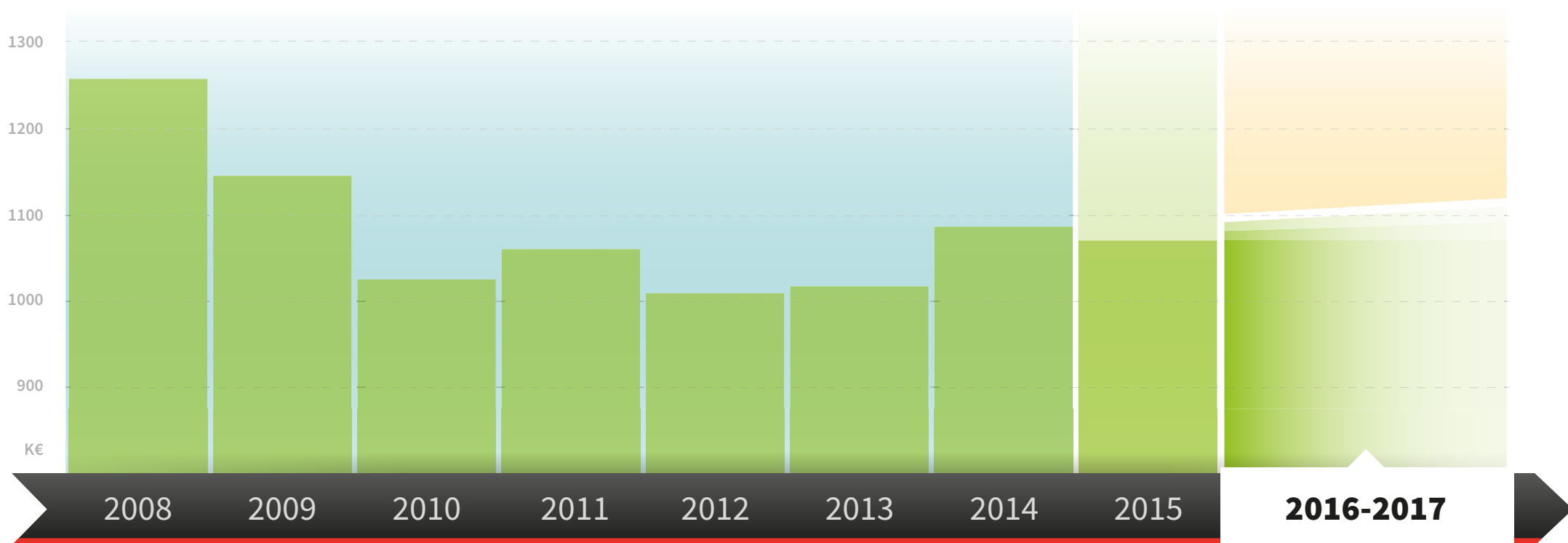
CHARGES PÉRENNES

- (+) Revalorisation par la Cugn de 20 % du prix de l'eau facturé aux collectivités
- (-) Réduction minimale de 5 % de toutes les enveloppes budgétaires

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- Réfection du terrain rouge de football
- Organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art

Charges à caractère général



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

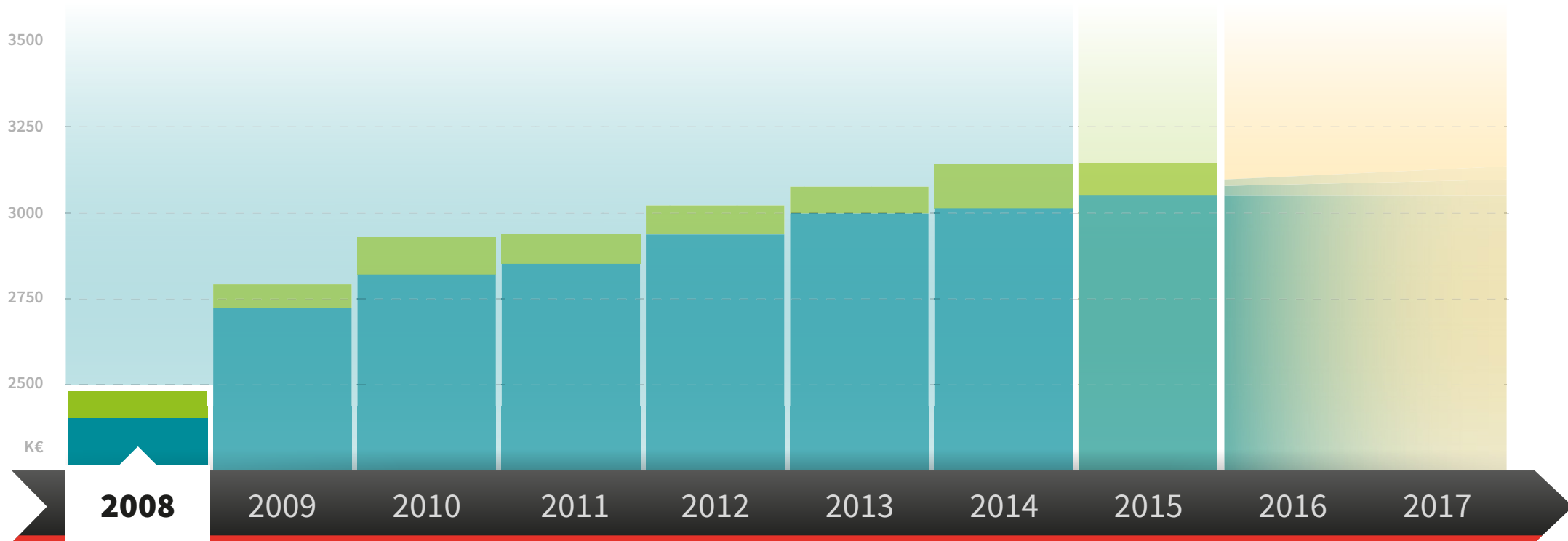
En dépit de la croissance de sa population et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, la ville d'Essey-lès-Nancy entend respecter, a minima, la trajectoire d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement des collectivités définie par l'État pour la période 2015-2017 dans la limite maximale de 2 %.

Sauf nouvelles mesures de réduction des dépenses imposées par l'État aux collectivités, la municipalité ne procédera pas sur la période 2016-2017 à de nouvelles mesures de diminution généralisée des enveloppes budgétaires afin de ne pas compromettre la qualité des services rendus aux usagers.

L'équipe municipale entend mettre à profit l'exercice 2015 pour optimiser certains postes de charges à caractère général : renégociation de certains contrats de prestations de service (exemple : convention de mise à disposition de salles de sport par le Creps), lancement de marchés publics (fournitures administratives, produits d'entretien, télécommunications... réduction des consommables informatiques par la rationalisation du parc des imprimantes, suppression d'abonnements secondaires.

Après deux années d'application des nouveaux rythmes scolaires, la municipalité engagera en 2015 une réflexion sur l'optimisation et la rationalisation des dispositifs périscolaires (TAG, ATS...), avec à la clé une nouvelle politique tarifaire, pour des activités toujours mieux adaptées aux besoins et rythmes d'apprentissage des enfants.

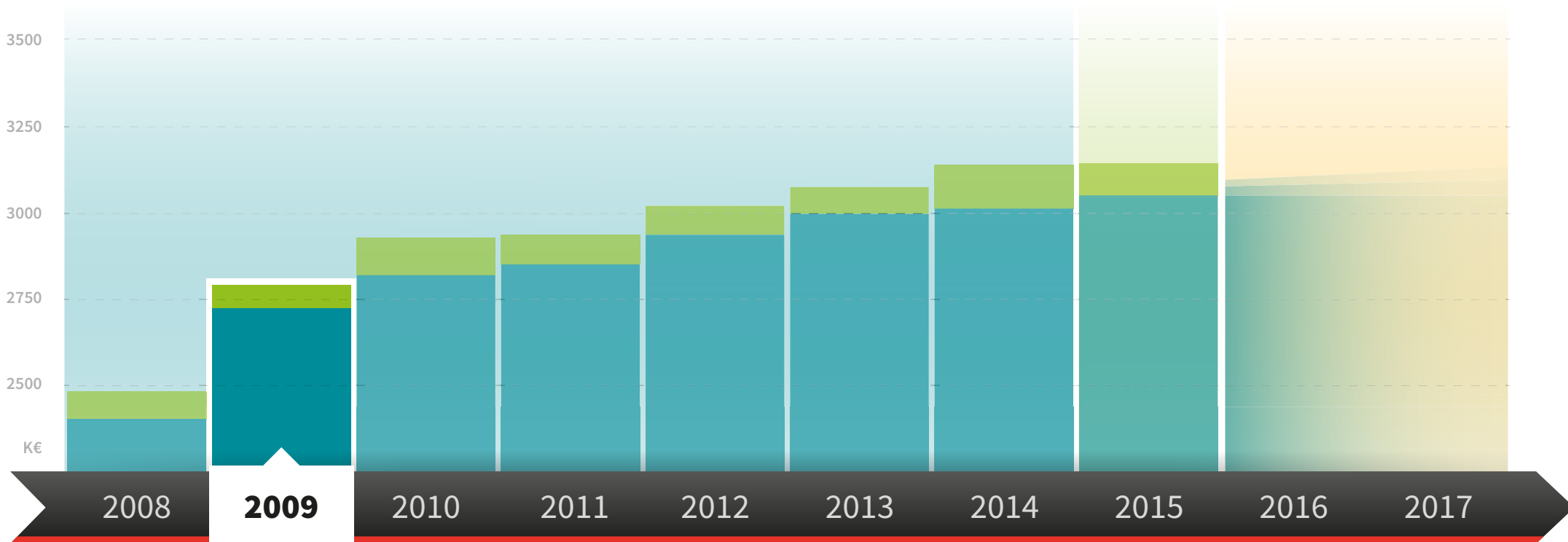
Masse salariale



CHARGES PÉRENNES

- (+) Ouverture sur la période estivale (juillet-août) du Centre de Loisirs sans Hébergement
- (+) Recrutement d'un responsable de pôle et d'un chargé de communication
- (+) Augmentation du temps de travail de quatre agents (agents d'entretien et d'animation) suite à l'ouverture de la Maison des Associations

Masse salariale

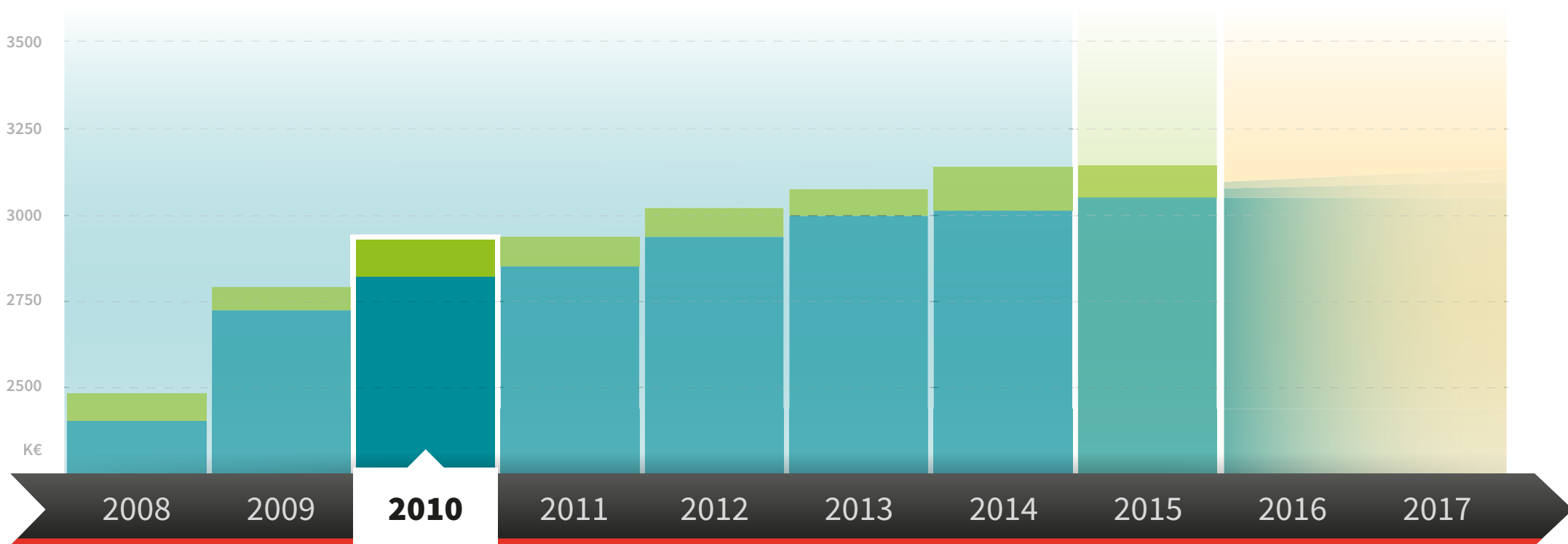


CHARGES PÉRENNES

- (+) Relèvement des échelles indiciaires
- (-) Départ à la retraite d'un gestionnaire financier
- (+) Recrutement d'un policier municipal
- (+) Recrutement d'un agent d'accueil pour la Maison de la Parentalité
- (+) Recrutement d'agents d'accompagnement pour la restauration scolaire et périscolaire

- (+) Recrutement de vacataires supplémentaires pour les dispositifs scolaires et périscolaires
- (+) Imputation sur le chapitre des charges de personnel des dépenses d'assurance statutaire imputées auparavant dans les charges à caractère général

Masse salariale



CHARGES PÉRENNES

(+) Intégration d'agents sous contrat aidé

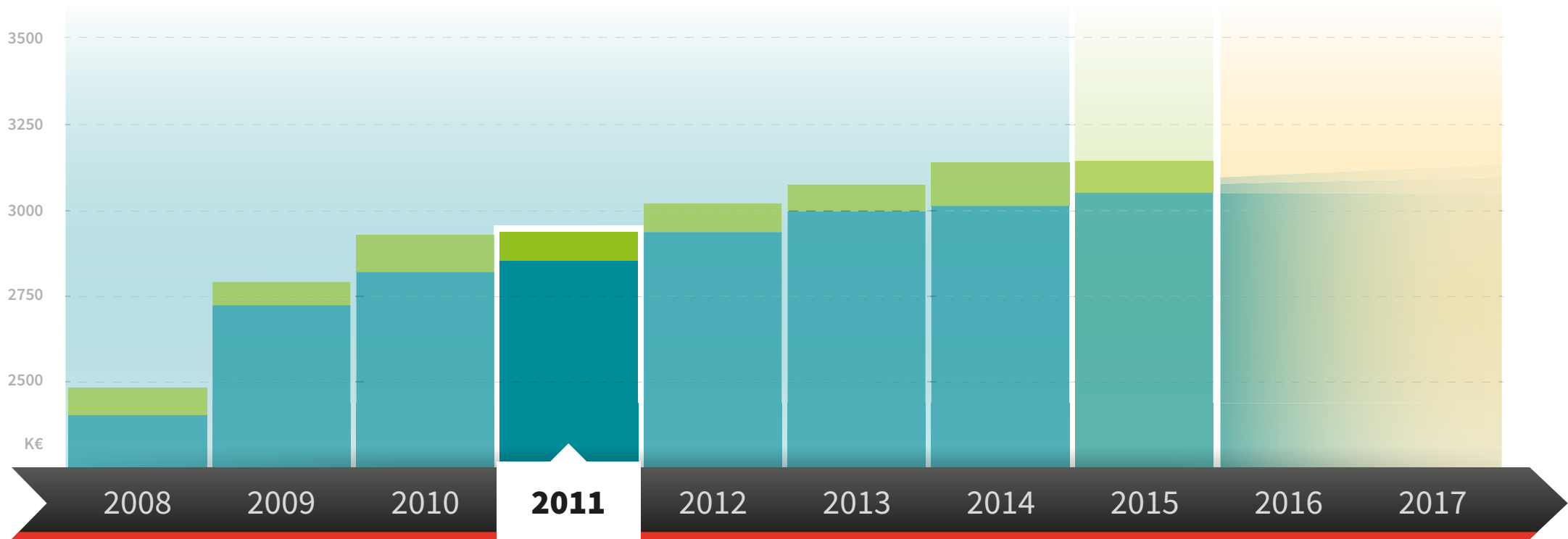
CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- (+) Organisation d'une campagne de recensement de la population
- (+) Organisation des scrutins des élections régionales
- (+) Régularisation de bonifications indiciaires
- (+) Niveau d'astreintes hivernales particulièrement élevé

■ Charges de personnel nettes

■ Dépenses directement compensées

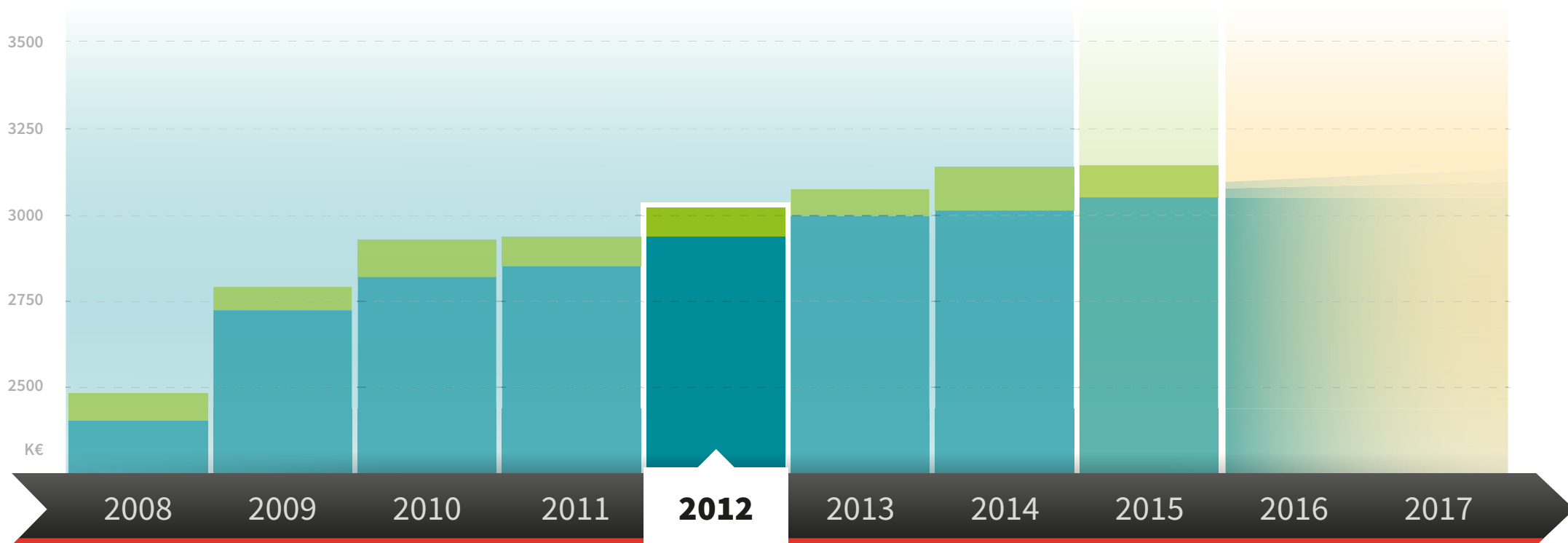
Masse salariale



CHARGES PÉRENNES

- (+) Intégration de trois agents contractuels
- (+) Passage à temps complet de deux agents titulaires
- (+) Recrutement d'un apprenti en espaces verts

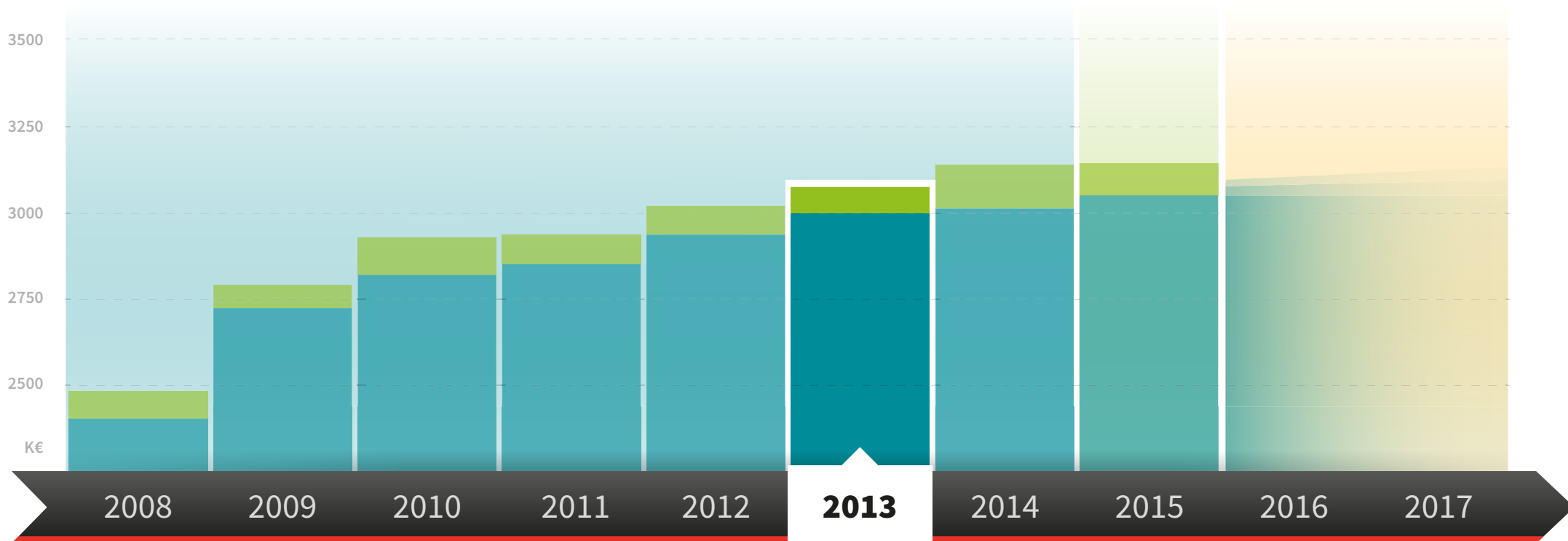
Masse salariale



CHARGES PÉRENNES

- (+) Gestion des inondations des 21 et 22 mai
- (+) Organisation des élections présidentielles et législatives
- (+) Instauration de la prime complémentaire de résultats
- (+) Recrutement de deux agents sous contrats aidés
- (-) Départ non compensé d'un adjoint administratif
- (-) Réduction du périmètre de l'assurance statutaire

Masse salariale



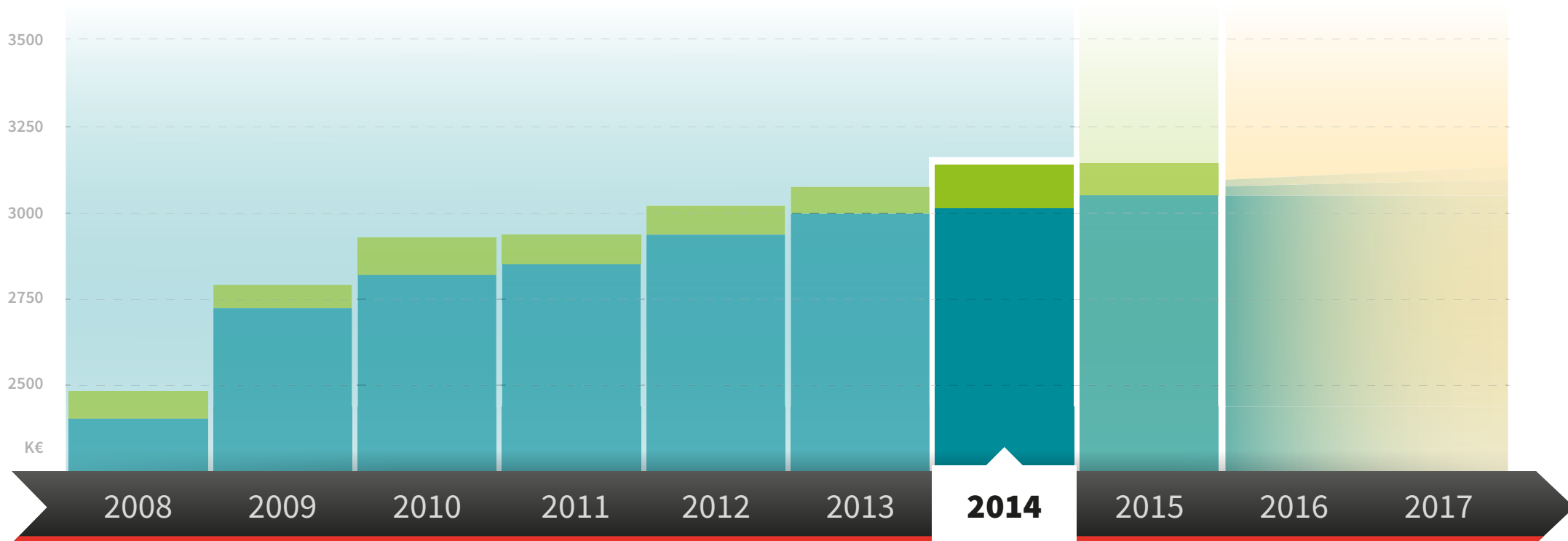
CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite du Directeur des services techniques remplacé en interne
- (+) Alignement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé
- (+) Recrutement de trois agents d'animation sous contrat aidé
- (+) Recrutement d'un technicien
- (+) Recrutement d'un responsable du CLSH
- (+) Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Validation des services d'un ancien agent

Masse salariale



CHARGES PÉRENNES

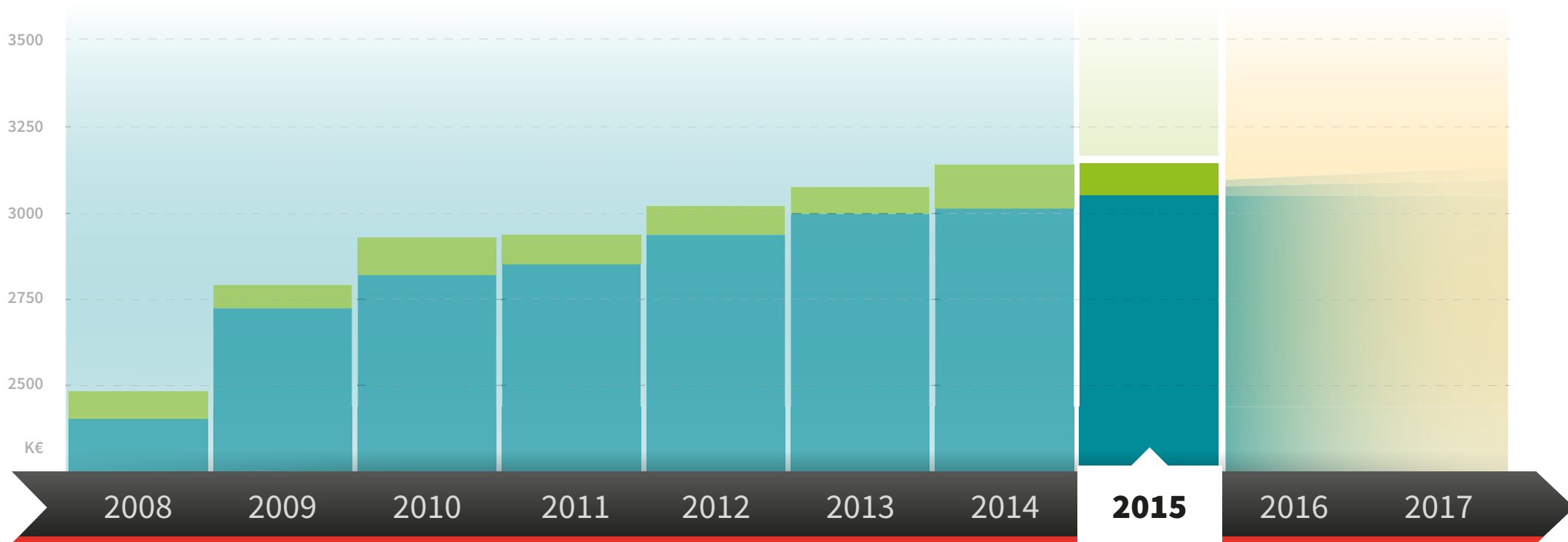
- (-) Départ à la retraite d'un agent technique
- (-) Passage à demi-traitement de plusieurs agents en congés pour maladie
- (+) Alignement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé
- (+) Relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C
- (+) Revalorisation de la prime complémentaire de résultats

- (+) Recrutement d'un agent de gardiennage et de voirie en contrat aidé
- (+) Prise en charge sur l'année complète de la réforme des rythmes scolaires

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Validation des services d'un ancien agent
- (+) Organisation des élections municipales et européennes

Masse salariale



CHARGES PÉRENNES

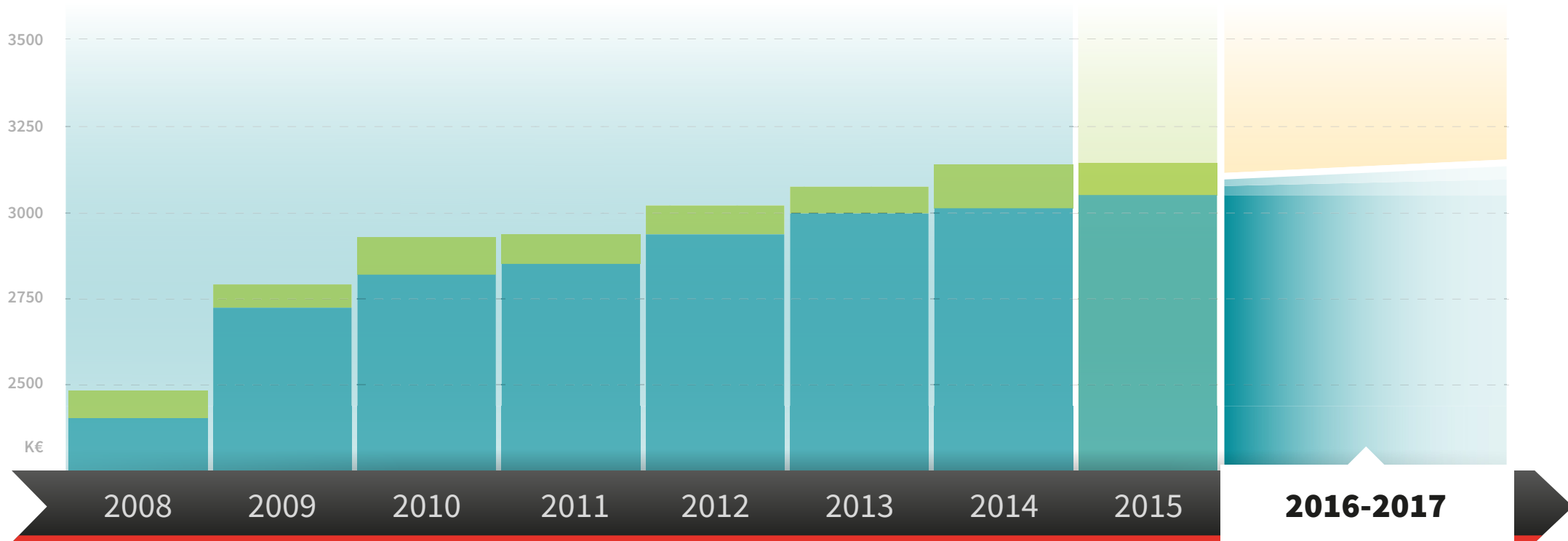
- (-) Départ à la retraite (non compensé) d'un rédacteur principal en charge de la gestion foncière
- (-) Mutation d'un agent d'animation au CCAS
- (-) Arrivée à échéance en juillet du contrat aidé d'un agent d'accueil-état civil
- (-) Suppression de la prime complémentaire de résultats
- (-) Suppression des indemnités de surveillance cantine
- (-) Démonétisation du compte-épargne temps
- (+) Alignement des taux de cotisations retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé

- (+) Relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C
- (+) Recrutement d'une Atsem en contrat aidé
- (+) Recrutement d'un agent d'animation jeunesse en contrat aidé

CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Organisation d'une campagne de recensement de la population
- (+) Organisation des élections départementales et d'une consultation électorale

Masse salariale



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'équipe municipale souhaite contenir l'évolution de la masse salariale à + 1,5 % en moyenne par an sur la durée du mandat, en s'appuyant principalement sur les départs en retraite, sur cette même période, de dix agents (15 % des effectifs), pour lesquels :

- 2 postes ne seront probablement pas remplacés (économie de 65.000 €/an)
- les autres postes seront pourvus par des agents moins gradés ou expérimentés (économie de 40.000 €/an attendue par effet de Noria)

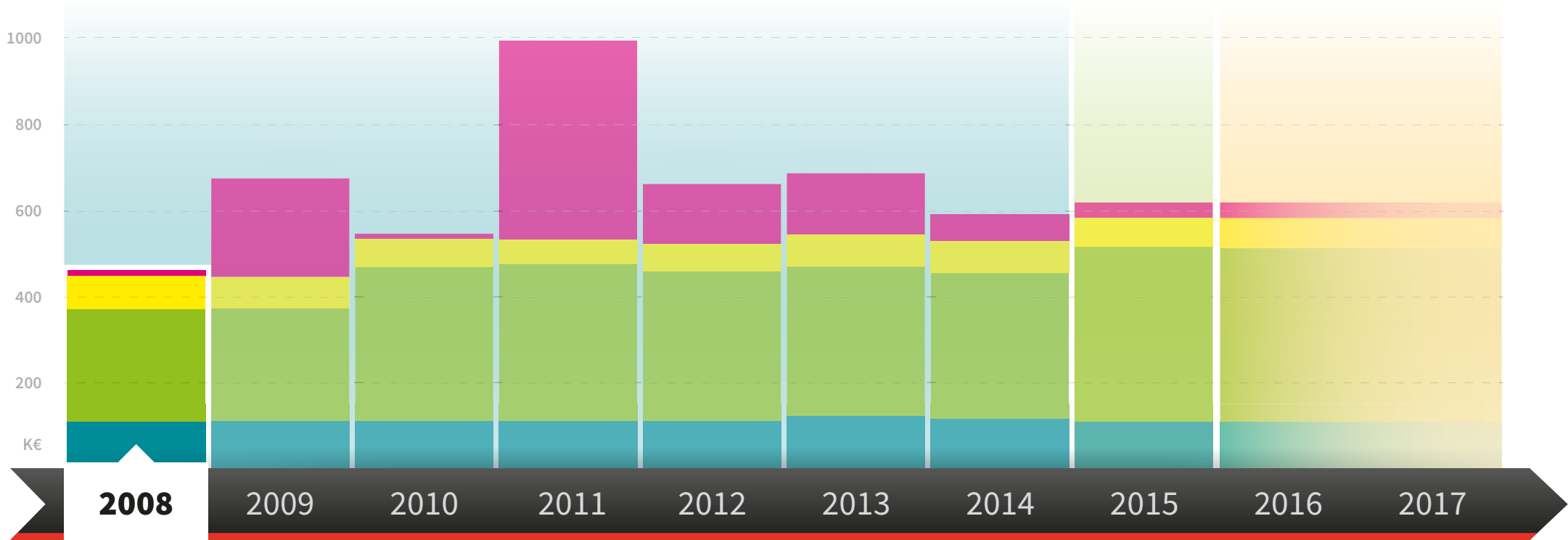
Pour renforcer son soutien à l'éducation nationale et offrir à chaque classe un agent dédié, la municipalité procédera aux recrutements sur la période 2015-2017 de trois Atsem supplémentaires en contrat aidé (ou, à défaut, en apprentissage)

Le maintien de la motivation des agents, dans un contexte généralisé de gel de leurs rémunérations, passera par la refonte du régime indemnitaire et la mise en place d'une nouvelle indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel valorisant davantage les métiers et contraintes de chaque agent

La municipalité renforcera également sa politique de prévention des risques professionnels pour diminuer l'impact de l'absentéisme sur son fonctionnement

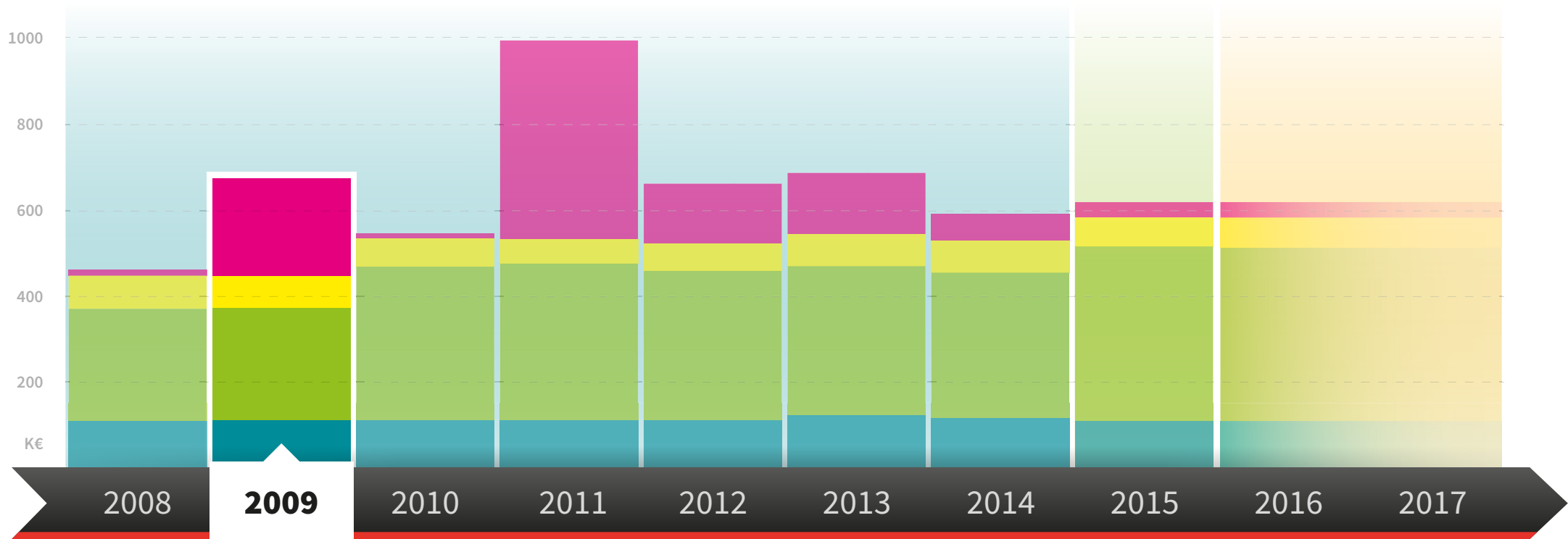
En dépit de l'accroissement régulier de la population et du contrôle étroit de l'évolution de la masse salariale, la municipalité s'engage, en tout état de cause, à garantir sur la durée du mandat la même qualité de services aux Ascéens

Autres charges de fonctionnement



2008

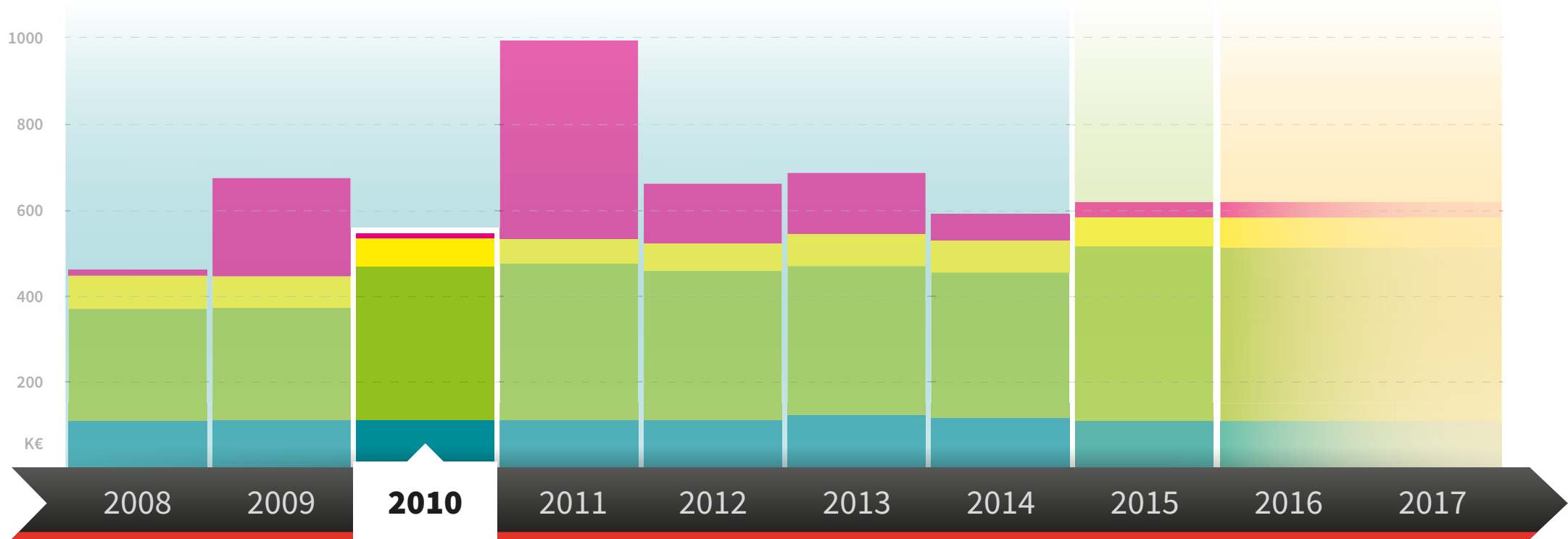
Autres charges de fonctionnement



DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision pour couvrir de futures baisses de dotations

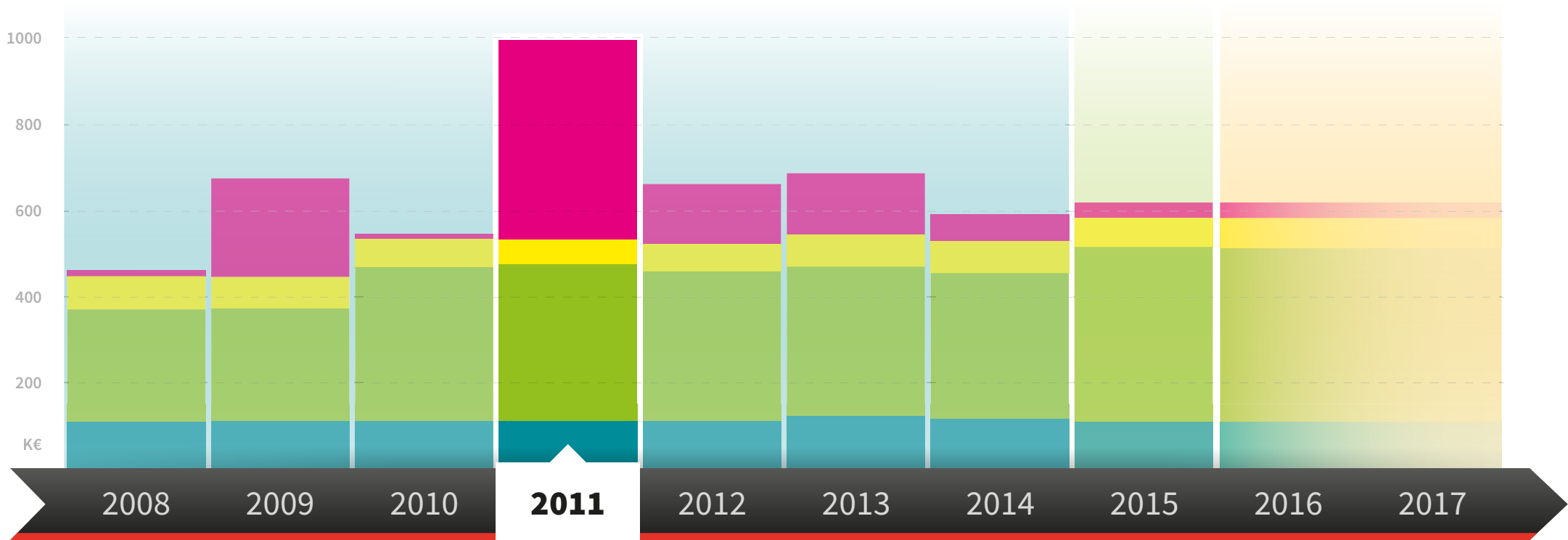
Autres charges de fonctionnement



SUBVENTIONS

(+) Création de la Caisse des Écoles et mise en place d'un nouveau dispositif de subventionnement

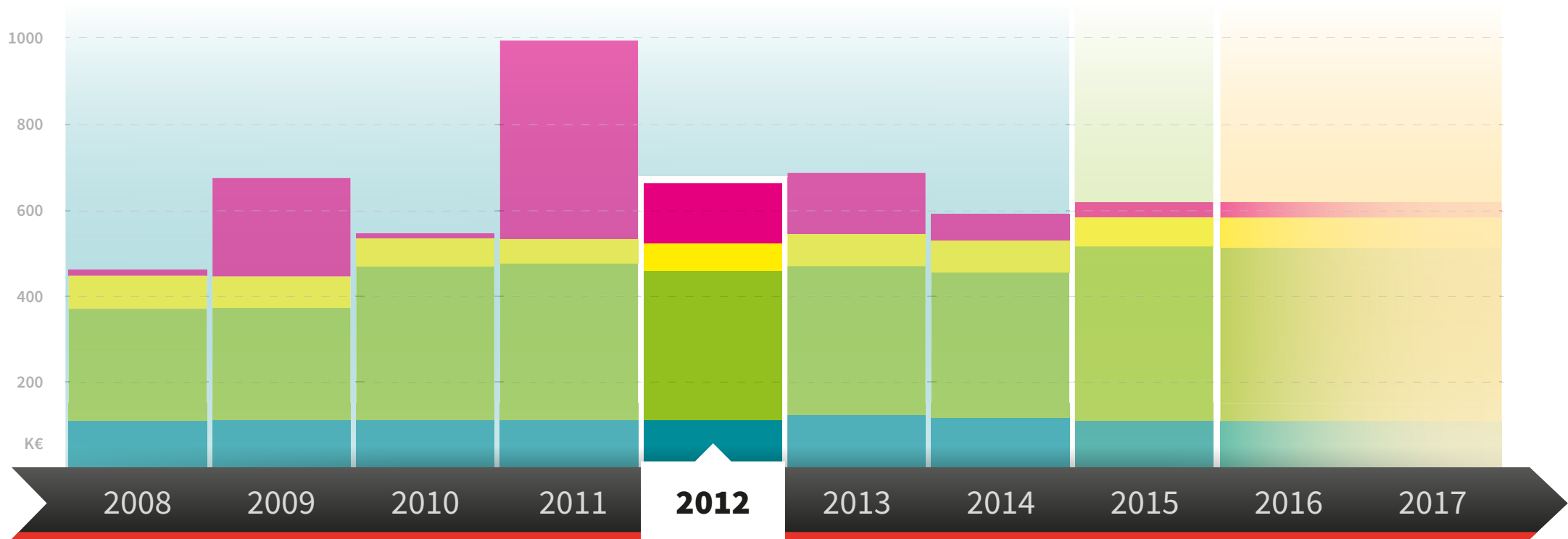
Autres charges de fonctionnement



DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision pour litige dans le cadre d'un contentieux de taxe locale sur la publicité extérieure
- Constitution d'une provision pour couvrir l'évolution future de l'annuité de la dette

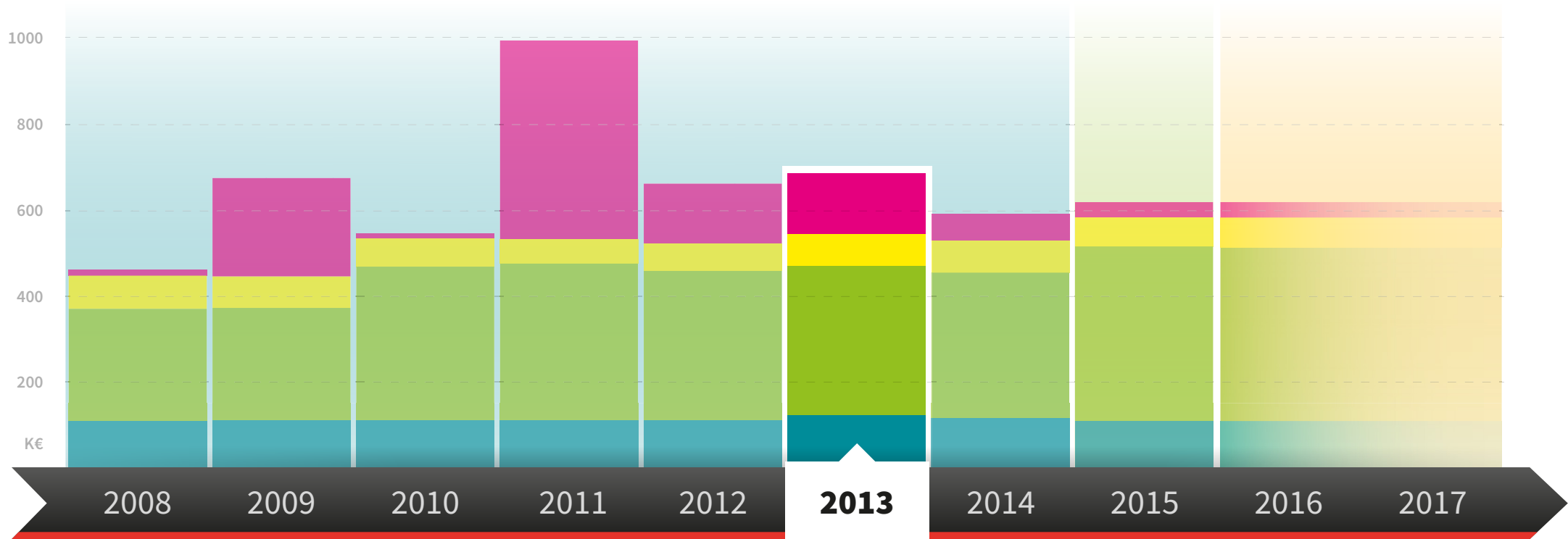
Autres charges de fonctionnement



DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision pour contentieux de taxe sur la consommation finale d'électricité
- Remboursements de trop-perçus et réduction de titres de taxe locale sur la publicité extérieure

Autres charges de fonctionnement



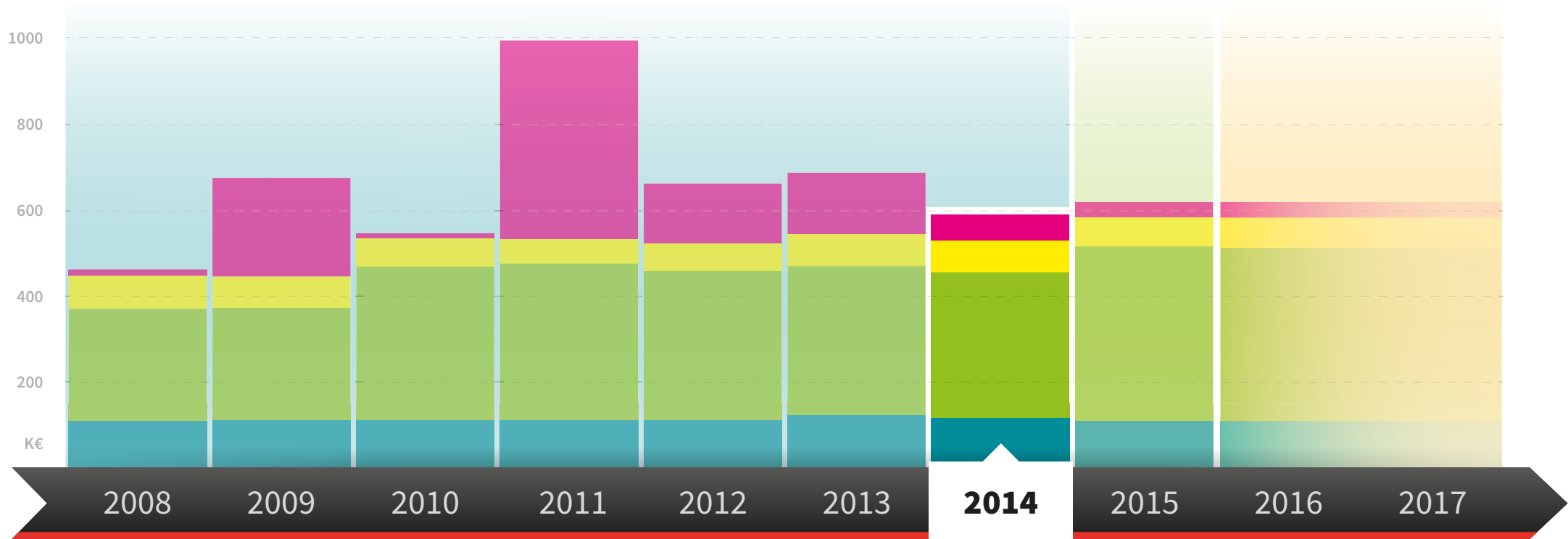
INDEMNITÉ DES ÉLUS

(+) Assujettissement de certaines indemnités d'élus aux cotisations de sécurité sociale

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Remboursements de trop-perçus de taxe locale sur la publicité extérieure
- Annulation d'une pénalité émise par la ville à l'encontre d'un fournisseur d'électricité pour absence de déclaration de taxe sur la consommation finale d'électricité

Autres charges de fonctionnement



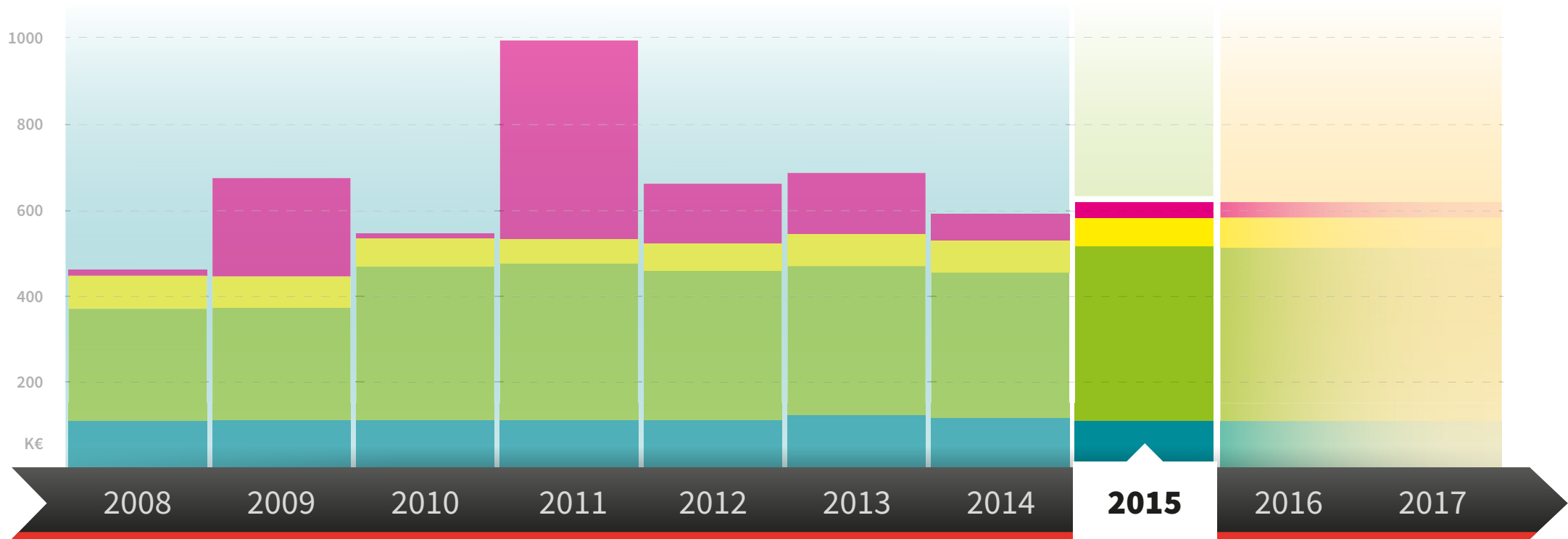
INDEMNITÉ DES ÉLUS

(-) Diminution de 5 % de l'enveloppe indemnitaire des élus

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

— Constitution d'une provision en vue d'un probable contentieux avec une société suite à un défaut de prestations de conseil

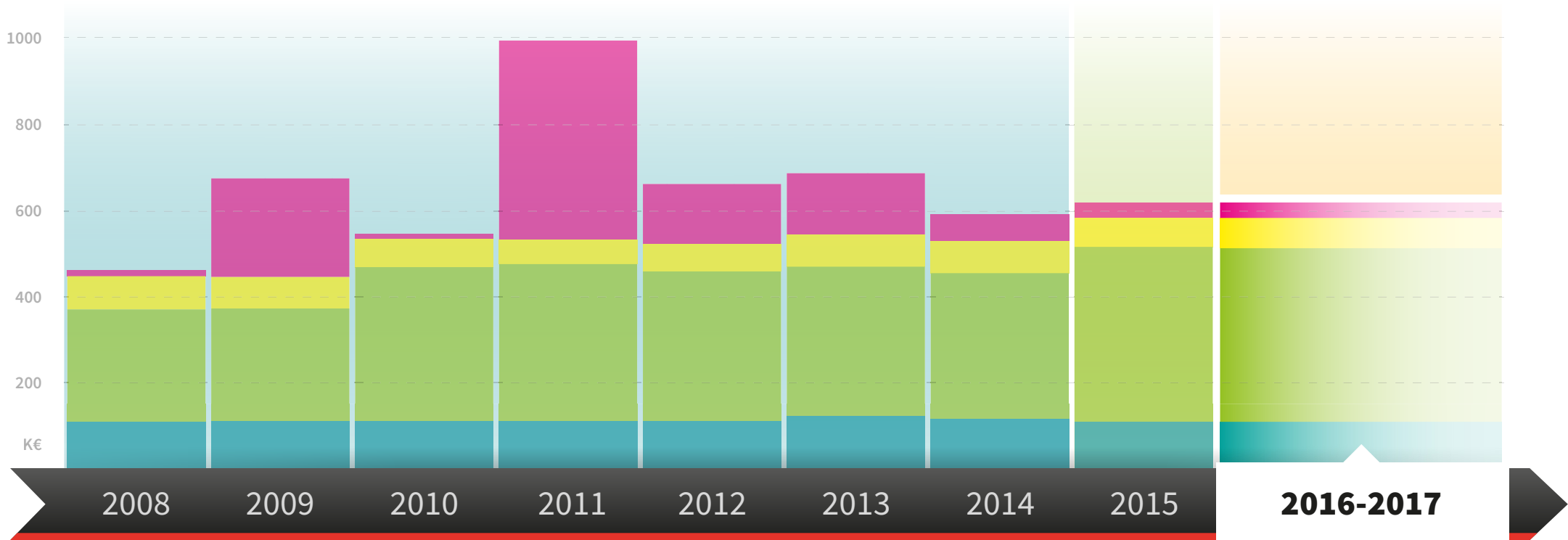
Autres charges de fonctionnement



SUBVENTIONS

- (+) Augmentation de la subvention versée au CCAS suite au transfert d'un agent d'animation auparavant employé par la ville
- (-) Diminution de 5 % de l'enveloppe des subventions versées aux associations
- (+) Participation au financement de la manifestation « De la belle époque aux années folles »

Autres charges de fonctionnement



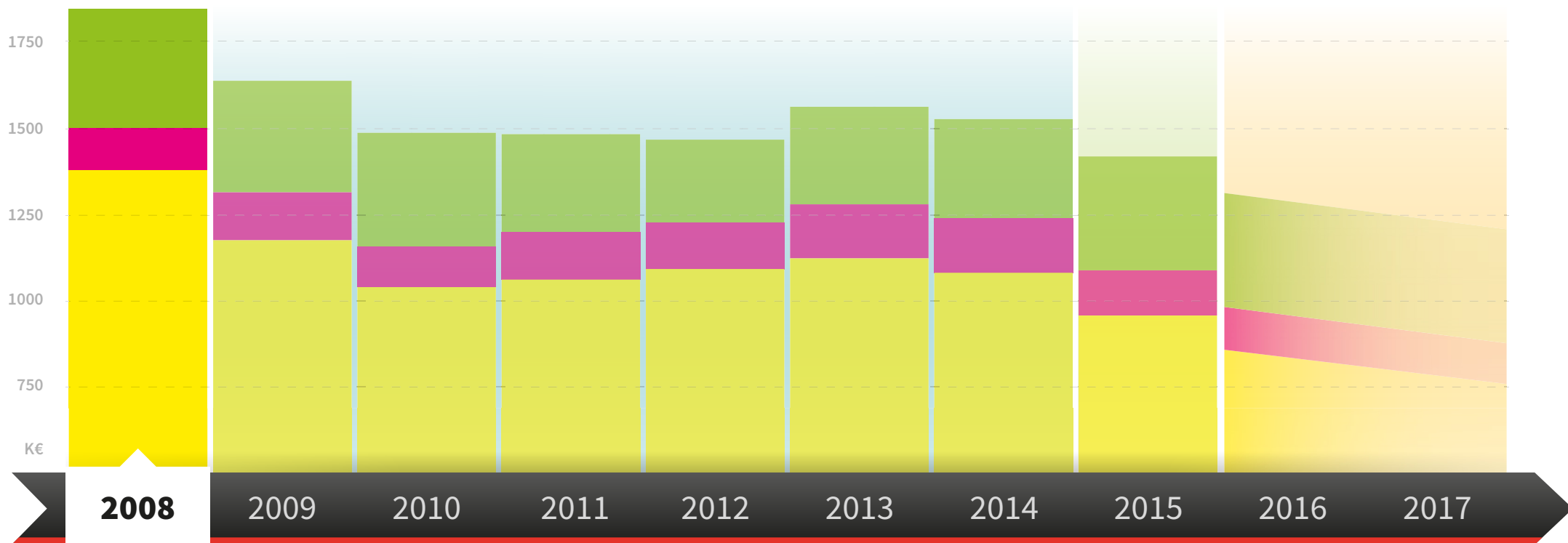
La municipalité s'engage à ne pas faire progresser le montant des indemnités versées aux élus sur la durée du mandat

Les subventions versées aux associations seront davantage modulées au regard de leur fréquentation par les Ascéens, de leurs bilans financiers et du niveau de leur trésorerie ; il s'agit, par là-même, d'attribuer davantage de moyens aux associations porteuses de projets, en réduisant le financement de celles dont la trésorerie présente un excédent

La participation financière de la ville au fonctionnement de la crèche Frimousse pourrait également progresser sur la durée du mandat considérant l'importance des travaux de réhabilitation à réaliser sur le bâtiment (au même titre que la participation financière des villes de Tomblaine et Saint-Max)

Dans le cadre de la Caisse des Écoles, une réflexion sera menée sur l'évolution des classes de neige en classes de découverte, dont l'intérêt pédagogique est équivalent mais qui pourront être proposées à davantage d'enfants, sans impacter pour autant le montant de la subvention versée à l'établissement

Dotations et participations



DOTATIONS

- (+) Complément exceptionnel de dotation globale de fonctionnement suite au recensement complémentaire de la population
- (+) Éligibilité à la dotation nationale de péréquation

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

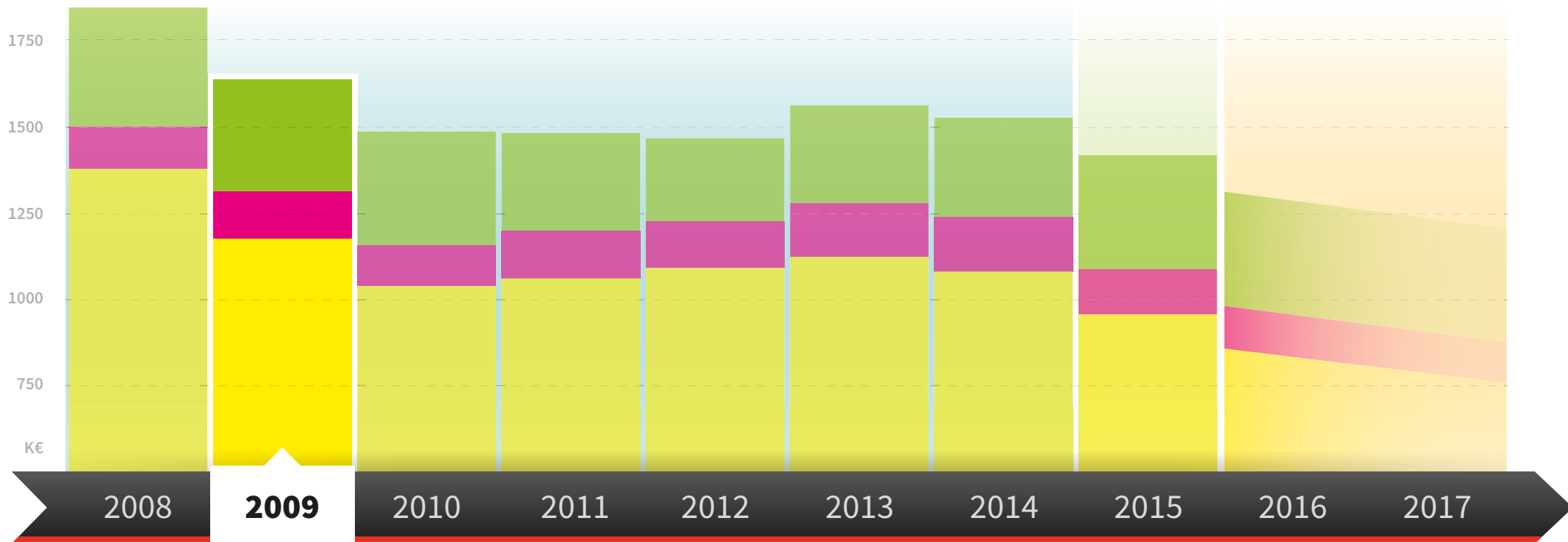
- (+) Participation de la région au fonctionnement de la Maison de la Parentalité
- (+) Participation de la Préfecture au titre du contrat de ville

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Compensations d'exonération

Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

- (-) Recul de la dotation globale de fonctionnement suite à la modification des modalités de calcul de la population avec compensation partielle de la perte de population
- (-) Perte de l'éligibilité à la dotation nationale de péréquation

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

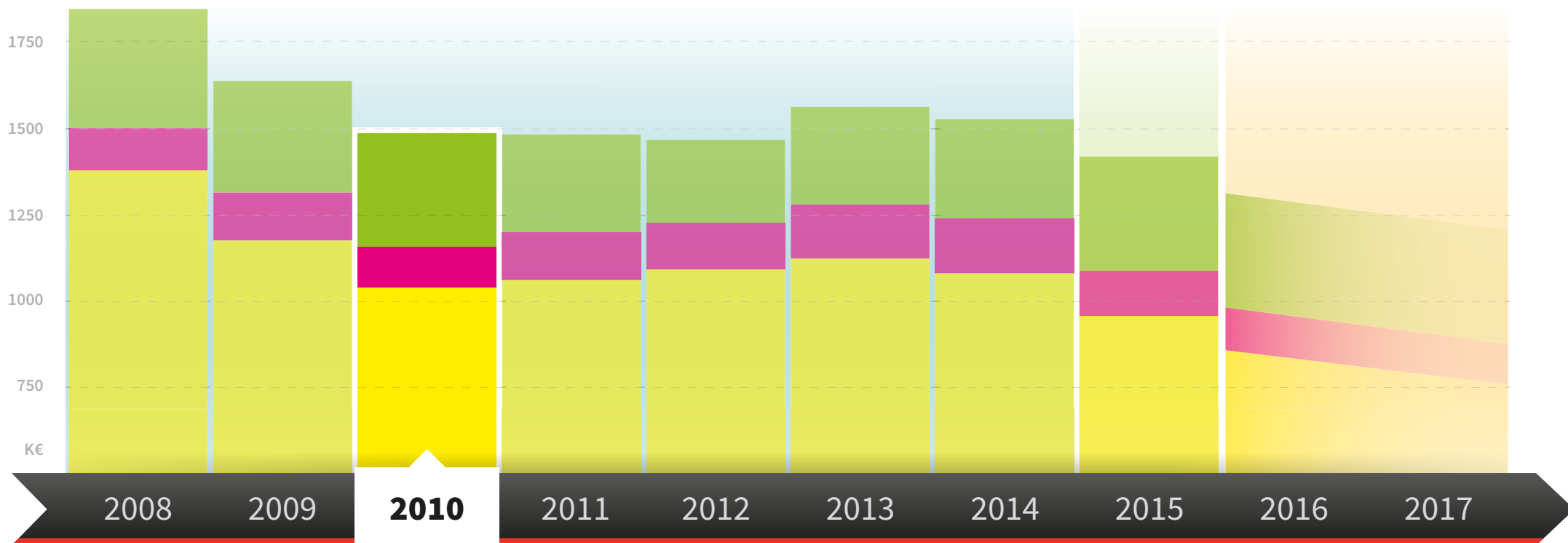
- (+) Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
- (-) Retrait progressif de l'État du financement des postes d'adultes-relais
- (+) Attribution d'une subvention de la Préfecture au titre de la Politique de la Ville pour le contrat éducatif local
- (+) Participation de la Caf à l'équipement du Ram

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

(-) Recul de la dotation globale de fonctionnement avec la fin de la compensation partielle de la perte de population et la modification des modalités de calcul de la population

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(-) Perte de l'éligibilité au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

(-) Retrait de l'État du financement des postes d'adultes-relais

(+) Participation de la région au fonctionnement de la Maison de la Parentalité

(+) Attribution d'une subvention de la Préfecture au titre de la Politique de la Ville pour le contrat éducatif local

(+) Dotation exceptionnelle pour transfert de la gestion des titres sécurisés (Cartes Nationales d'Identité)

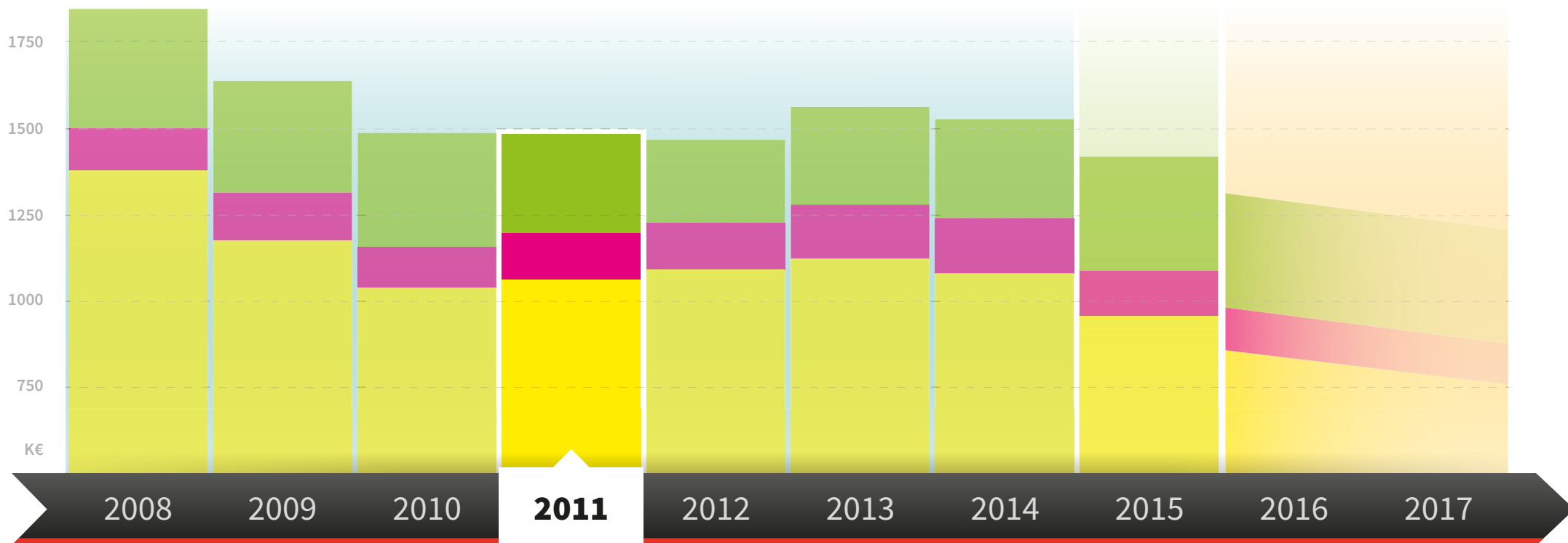
(+) Dotation compensatrice pour l'organisation du recensement

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

- (+) Progression de la dotation globale de fonctionnement sous l'effet principalement de l'accroissement de la population
- (-) Perte de l'éligibilité à la dotation spéciale pour le logement des instituteurs

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

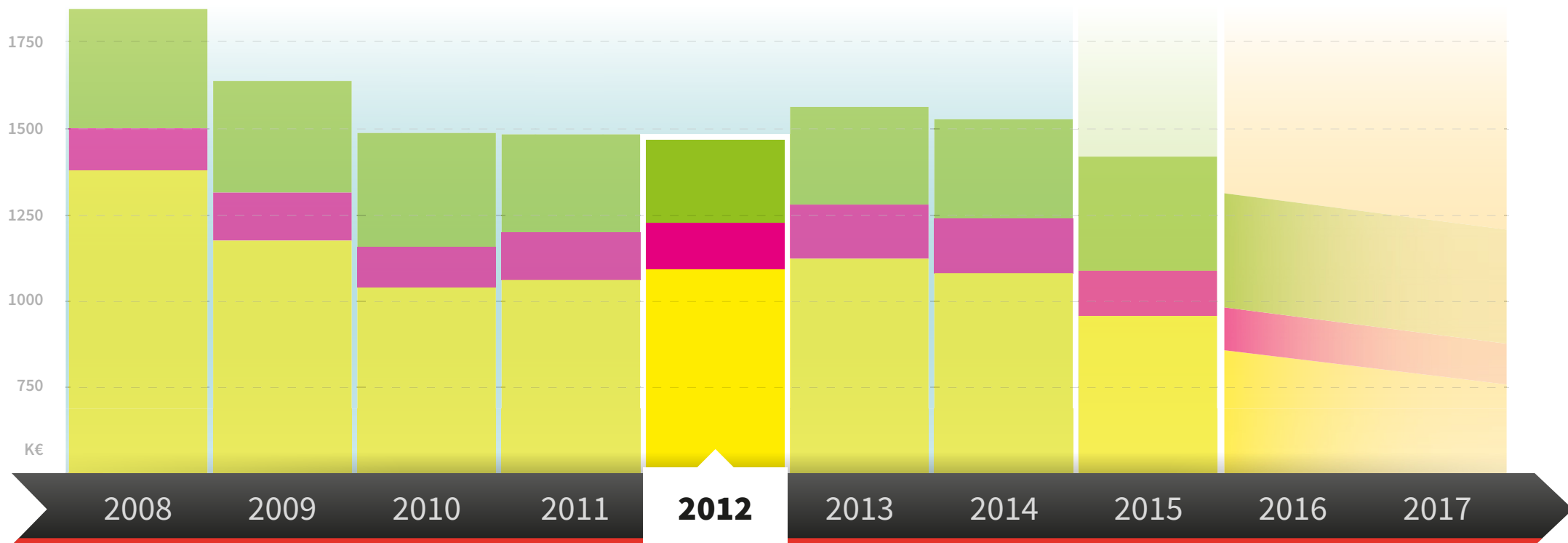
- (-) Arrivée à échéance d'emprunts remboursés par la Cugn dans le cadre du transfert de la voirie
- (+) Dotation exceptionnelle pour transfert de la gestion des titres sécurisés (Cartes Nationales d'Identité)

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

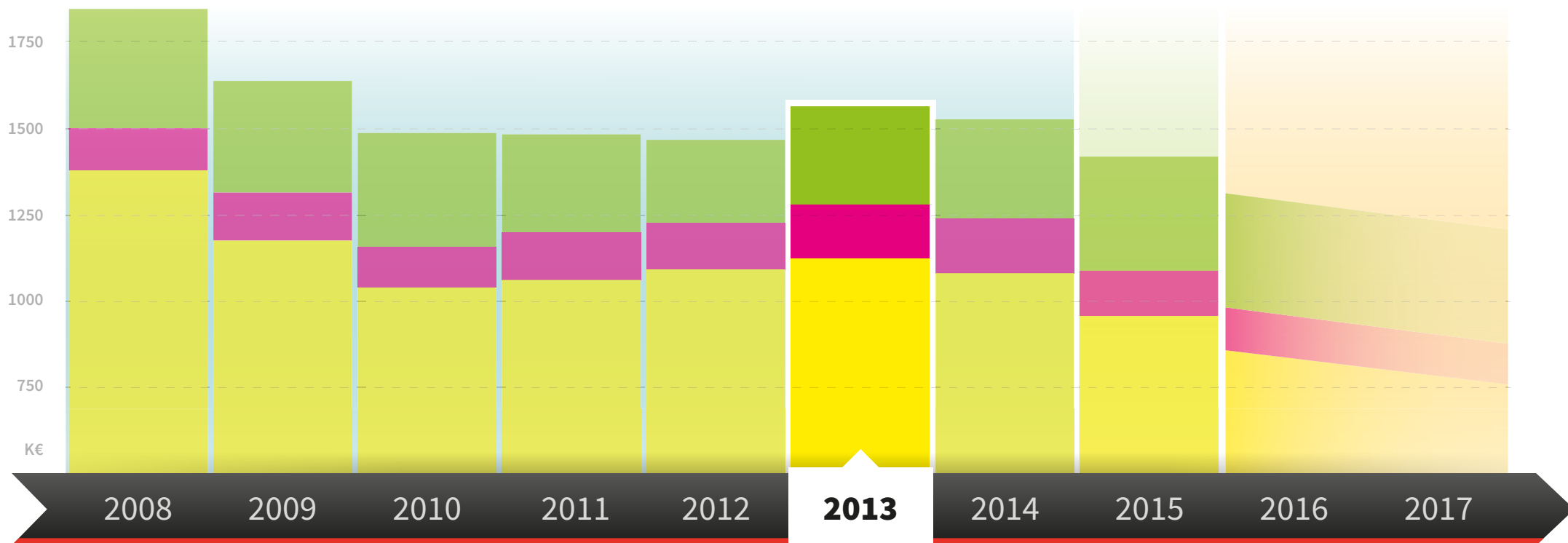
- (+) Progression de la dotation globale de fonctionnement sous l'effet principalement de l'accroissement de la population
- (+) Éligibilité de la ville à la dotation nationale de péréquation

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

(+) Progression de la dotation globale de fonctionnement sous l'effet principalement de l'accroissement de la population

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

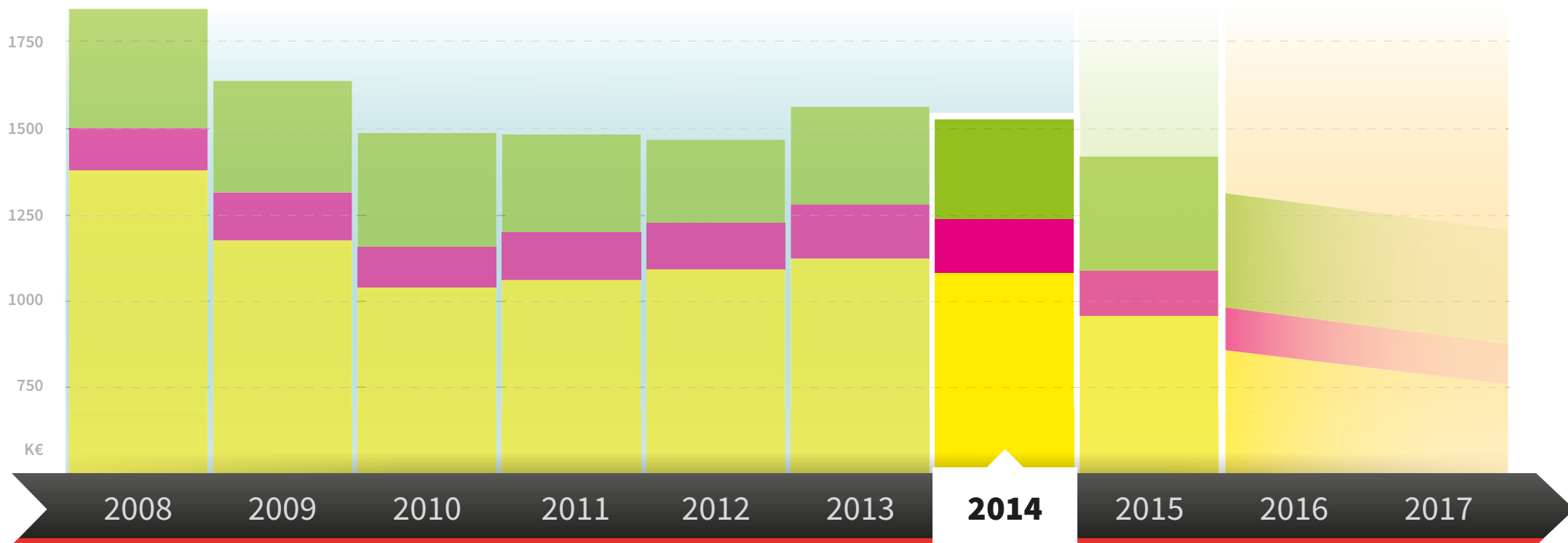
- (+) Participation de la Cugn au programme Renaissance
- (+) Subvention obtenue au titre du Projet Urbain de Cohésion Sociale
- (+) Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
- (+) Participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires (fonds d'amorçage)

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

(-) Contribution de la commune au redressement des finances publiques

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

- (+) Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
- (+) Subvention du département à l'élaboration du plan de gestion de la butte Sainte Geneviève

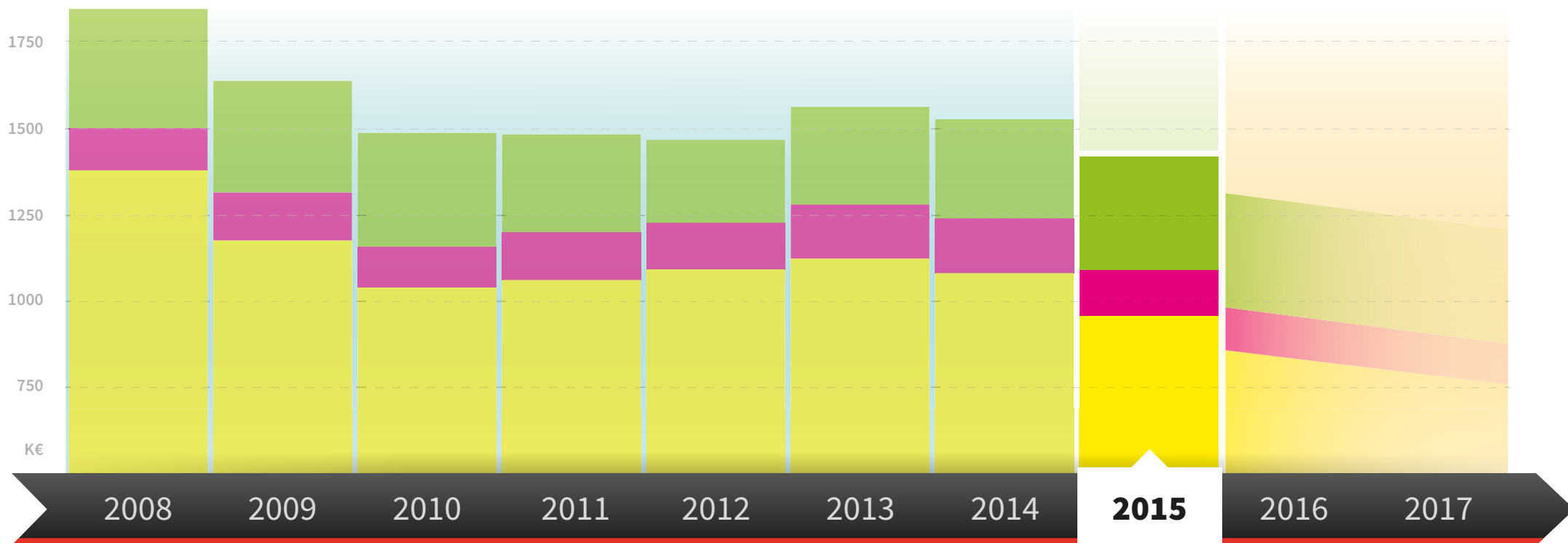
- (+) Subvention de l'Union Européenne à l'organisation du 30^e anniversaire du Jumelage
- (=) Participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires
- (=) Participation de la Caf à la réforme des rythmes scolaires
- (-) Fin du remboursement par la Cugn des emprunts liés au transfert de la voirie

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



DOTATIONS

- (-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques
- (-) Refonte des modalités de calcul de la dotation forfaitaire et du mécanisme d'écêtement

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

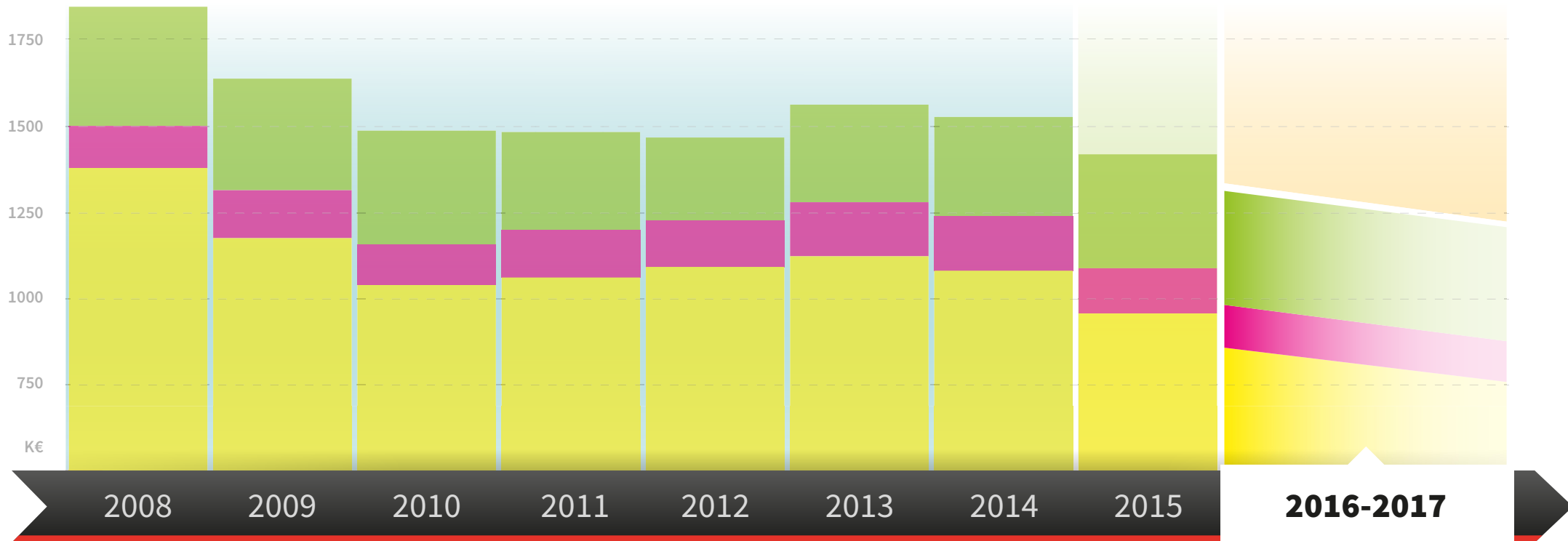
- Maintien du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle incertain (suppression définitive ou perte d'éligibilité)
- (=) Reconduction de la participation de l'État et de la Caf à la réforme des rythmes scolaires
- (+) Dotation compensatrice pour l'organisation du recensement

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Dotations et participations



TRAJECTOIRE GÉNÉRALE

Jusqu'en 2017, la dotation globale de fonctionnement devrait diminuer d'environ 120.000 € par an, amputée principalement par les contributions obligatoires au redressement des finances publiques.

Au-delà de 2017, la croissance de la population devrait de nouveau faire progresser cette ressource, dont l'évolution sera néanmoins amortie par la baisse constante des compensations d'exonérations de fiscalité et du complément de garantie

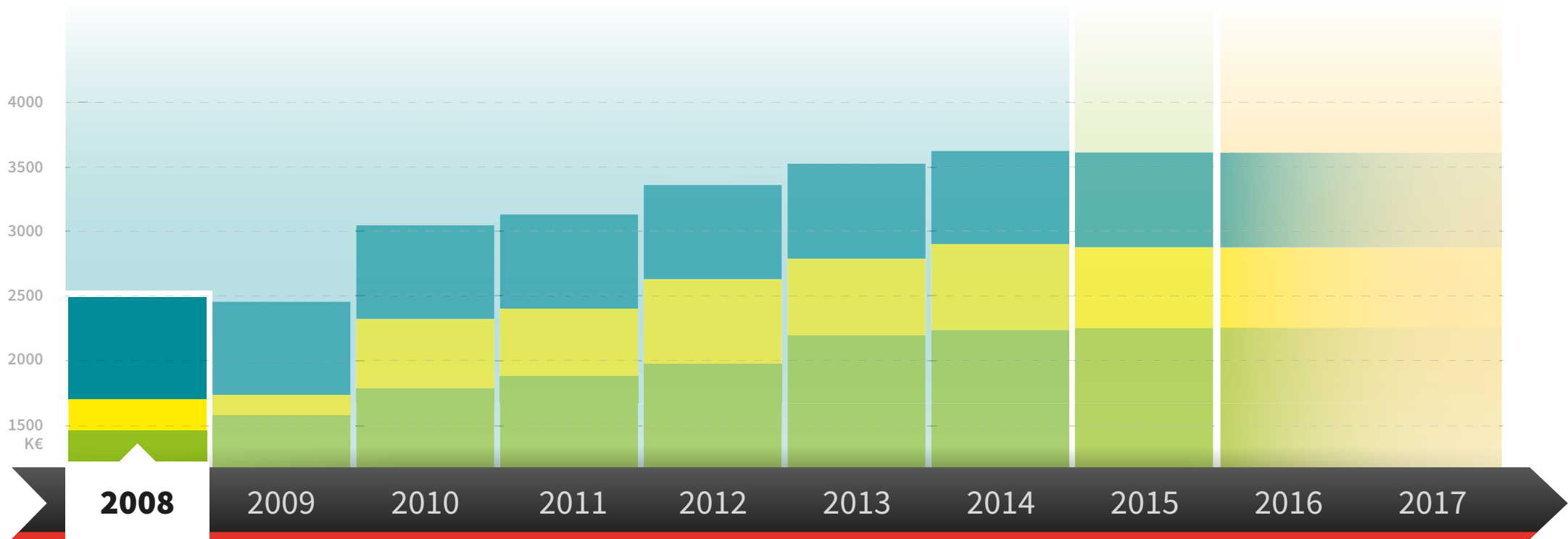
Pour absorber la baisse des dotations et préserver le niveau d'épargne nette de la collectivité — principale source de financement de la section d'investissement — la municipalité poursuivra son plan pluriannuel de désendettement qui devrait conduire à une réduction de 63 % de l'annuité (- 286.000 € d'annuité en 2017 en comparaison avec l'annuité 2014)

■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Augmentation des taux de 0,95 % délibérée par le Conseil municipal
- (+) Revalorisation de 1,6 % des valeurs locatives cadastrales (LFI) décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 6,15 % pour la TF et 4 % pour la TH

DIVERS

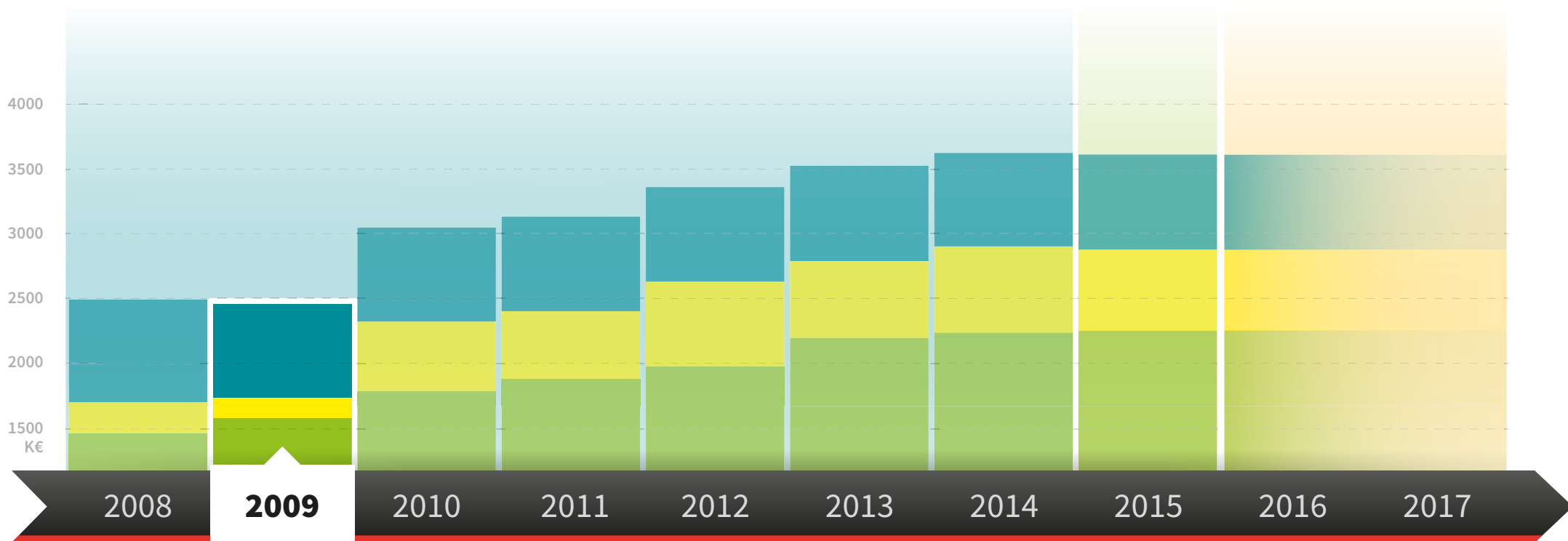
- (+) Participation exceptionnelle de la Cugn à l'équipement des villes en conteneurs suite à l'instauration de la redevance spéciale

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Augmentation des taux de 3 % délibérée par le Conseil municipal
- (+) Revalorisation de 2,5 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 2,2 % pour la TF et 3,8 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

- (-) Baisse des produits de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la dégradation du marché de l'immobilier

DIVERS

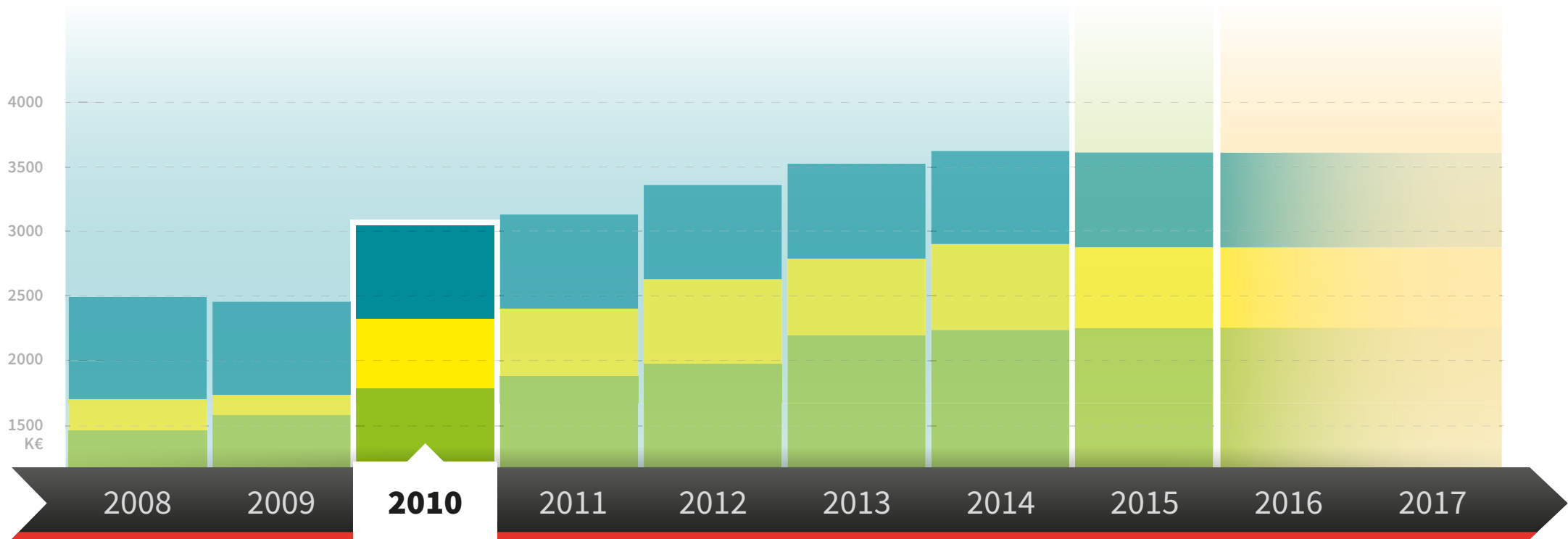
- (-) Mise en place d'un nouveau régime d'attribution de la dotation de solidarité communautaire à répartir

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Augmentation des taux de 7,5 % délibérée par le Conseil municipal
- (+) Revalorisation de 1,2 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 3,8 % pour la TF et 4,6 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

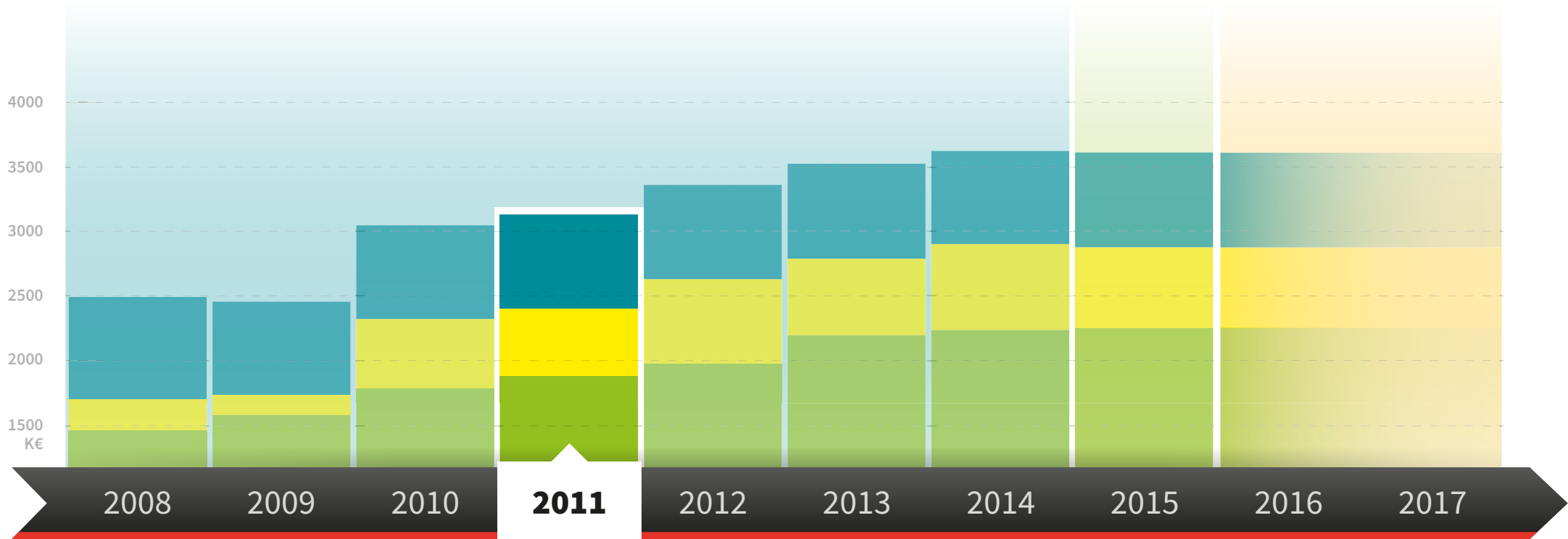
- (+) Mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure
- (+) Rétablissement, avec la reprise du marché de l'immobilier, du niveau de la taxe additionnelle aux droits de mutation à un niveau équivalent à celui des années 2007-2008

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Augmentation des taux de 1,5 % délibérée par le Conseil municipal
- (+) Revalorisation de 2 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 1,9 % pour la TF et 2,6 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

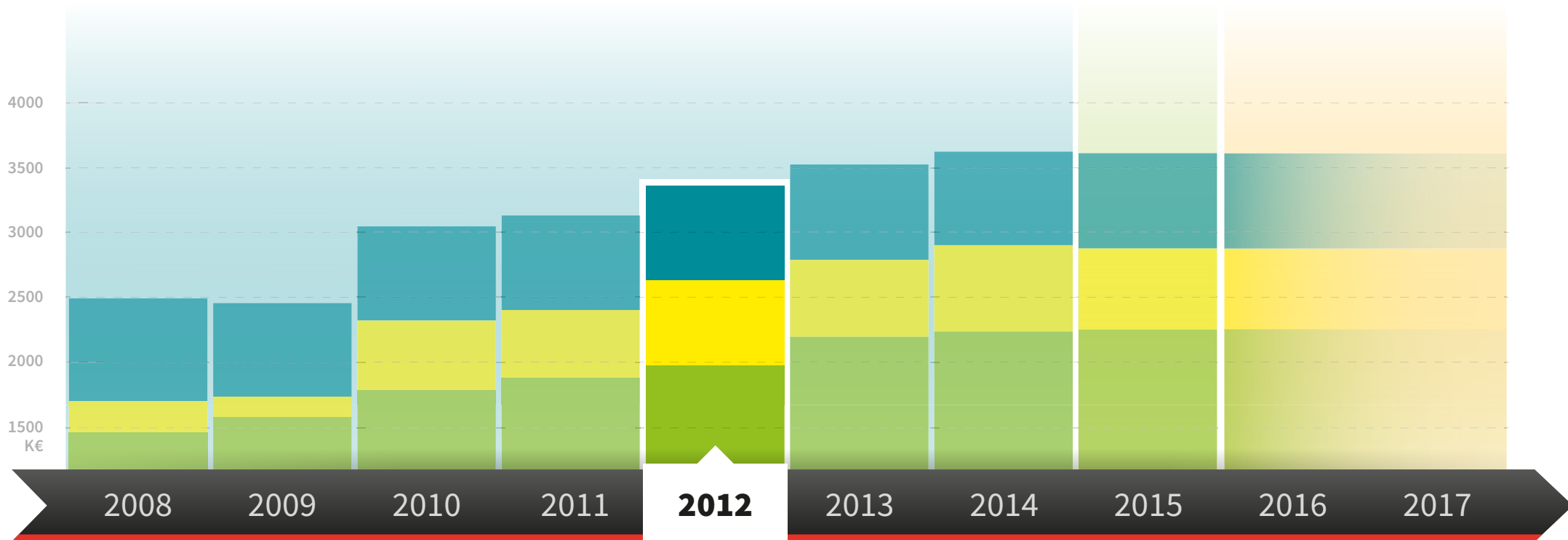
- (+) Entrée en vigueur de la taxe sur la consommation finale d'électricité au coefficient 3

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Augmentation des taux de 1,2 % délibérée par le Conseil municipal
- (+) Revalorisation de 1,8 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 0,2 % pour la TF et 4,1 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

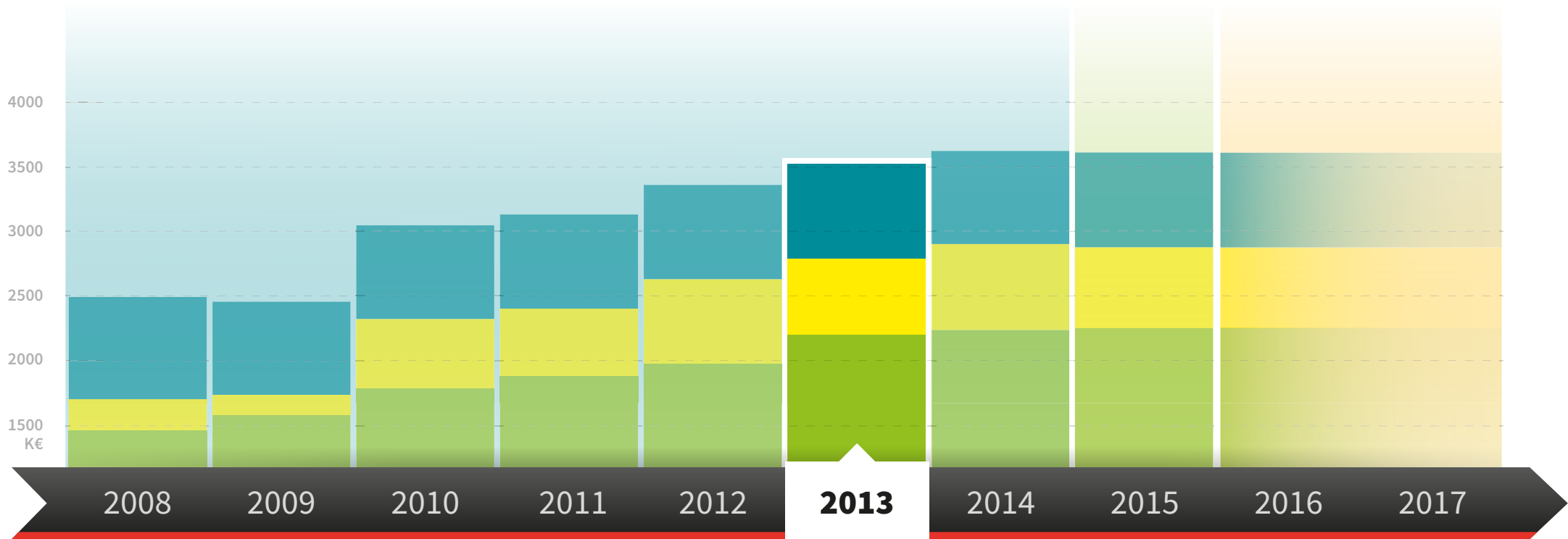
- (+) Entrée en vigueur du coefficient 5 de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- (+) Application de pénalités suite à un arriéré de taxe sur la consommation finale d'électricité

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

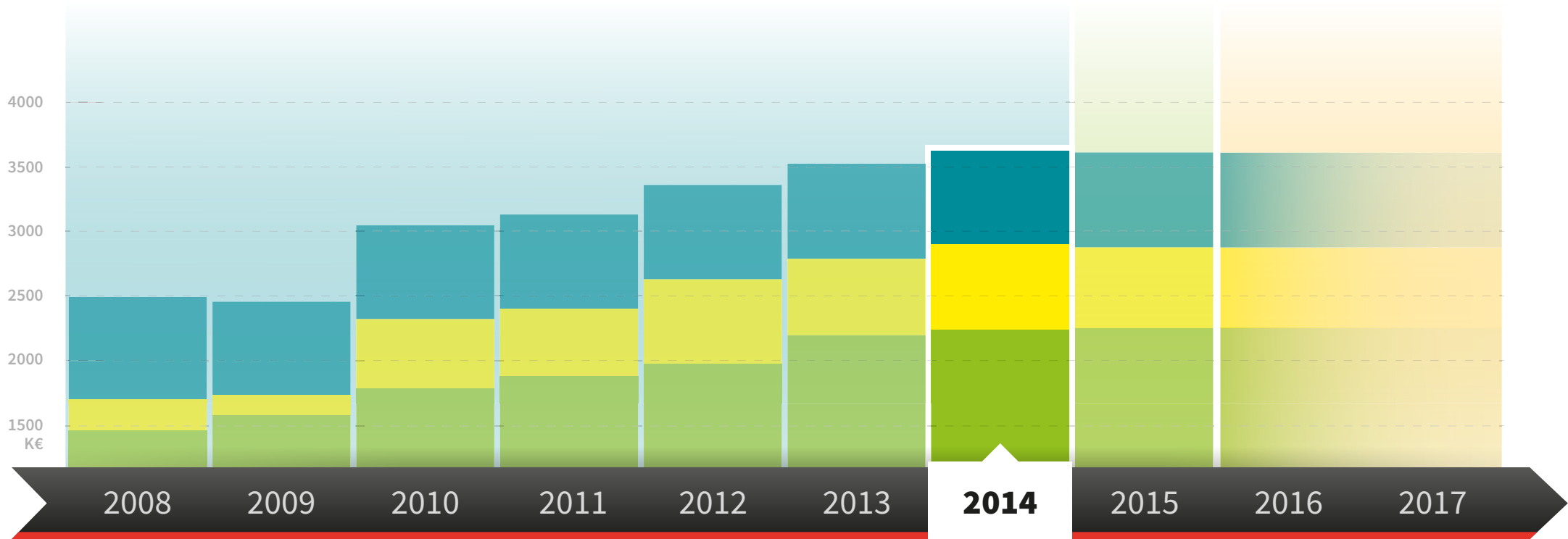
- (+) Augmentation des taux de 8,2 % délibérée par le Conseil municipal
- (+) Revalorisation de 1,8 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 0,6 % pour la TF et 1,1 % pour la TH

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- (+) Évolution physique des bases de 0,68 % pour la TF et -0,21 % pour la TH

FISCALITÉ INDIRECTE

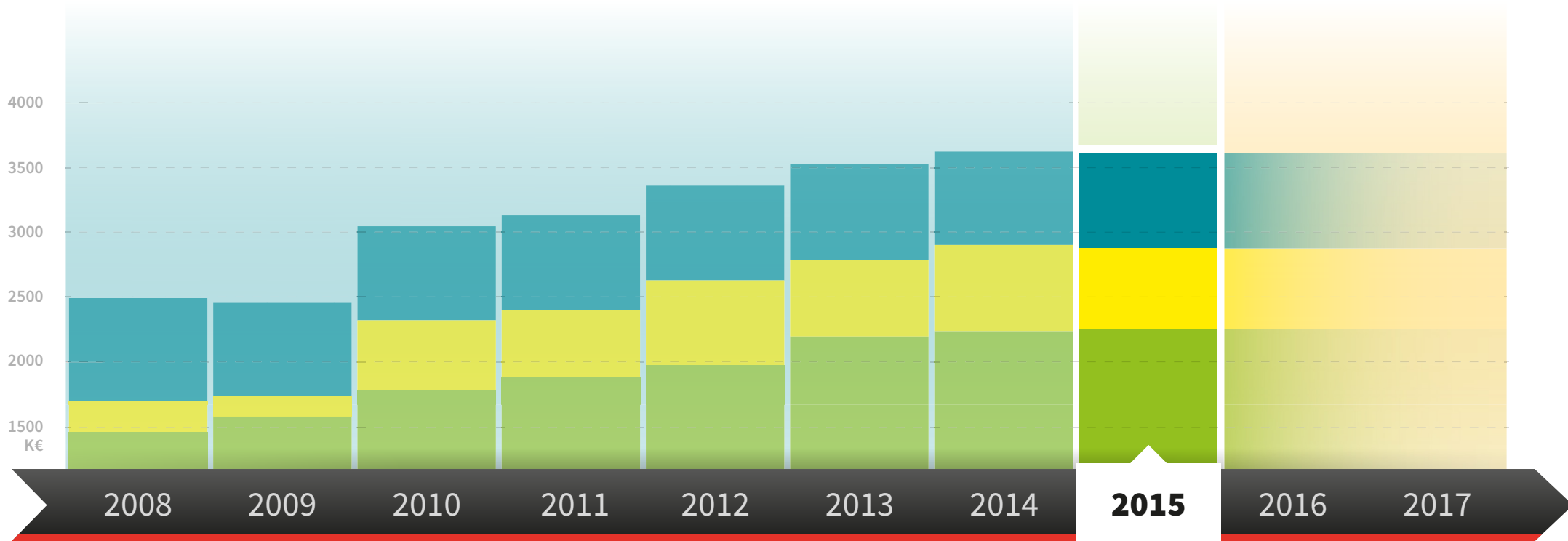
- (+) Entrée en vigueur du coefficient maximum (8) de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- (+) Entrée en vigueur progressive des tarifs majorés de taxe locale sur la publicité extérieure
- (+) Perception d'arriérés 2013 de taxe locale sur la publicité extérieure

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- Revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives cadastrales décidée par la Loi de Finances
- Évolution physique des bases de 0,7 % pour la TF et 0 % pour la TH

REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

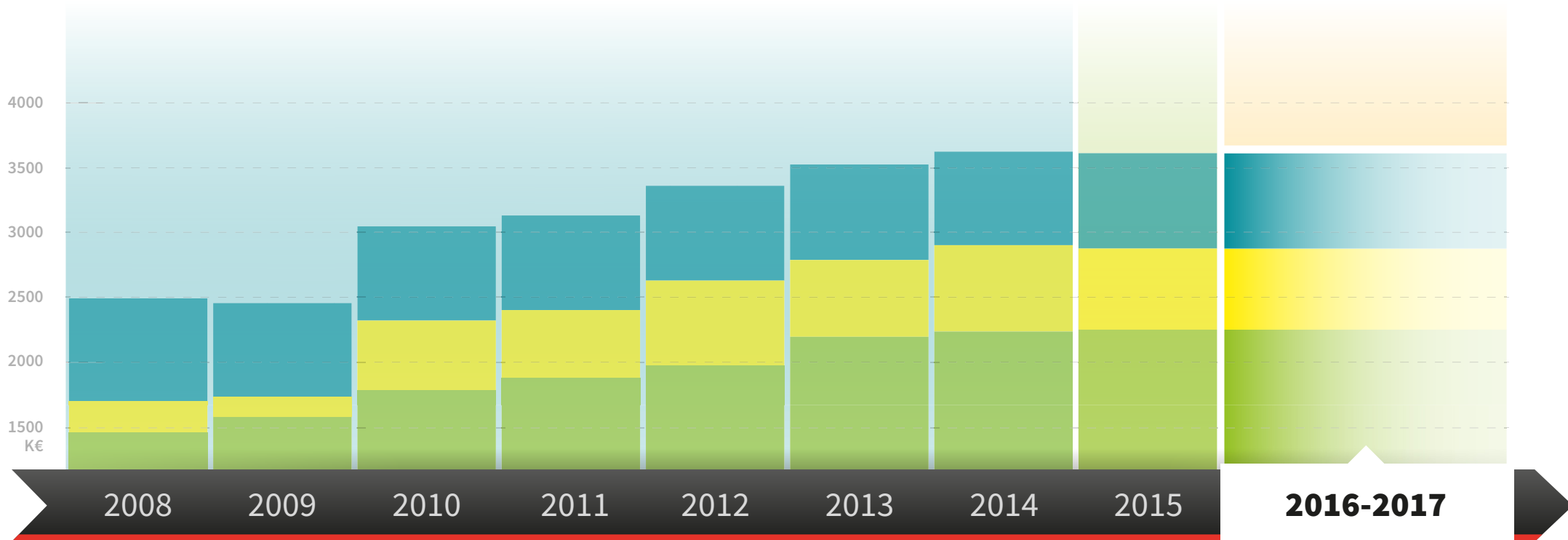
- (-) Diminution attendue de la dotation de solidarité communautaire en contrepartie de la prise en charge par la Cugn de l'instruction des permis de construire

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Impôts et taxes



Sauf contribution supplémentaire au redressement des finances publiques, la municipalité entend réaliser le programme du mandat sans augmentation de la pression fiscale sur les habitants

Une étude sera menée en 2015 pour répartir différemment la charge fiscale entre résidents et propriétaires non-occupants avec l'objectif final d'alléger la charge fiscale des locataires — dont les revenus sont, en général, plus faibles — sans aggraver pour autant la fiscalité des propriétaires occupants

L'observatoire fiscal poursuivra sur toute la durée du mandat sa campagne d'optimisation des bases fiscales pour optimiser le produit des taxes ménages avec l'espoir que ce travail permettra de mener plus aisément la future réforme des valeurs locatives cadastrales

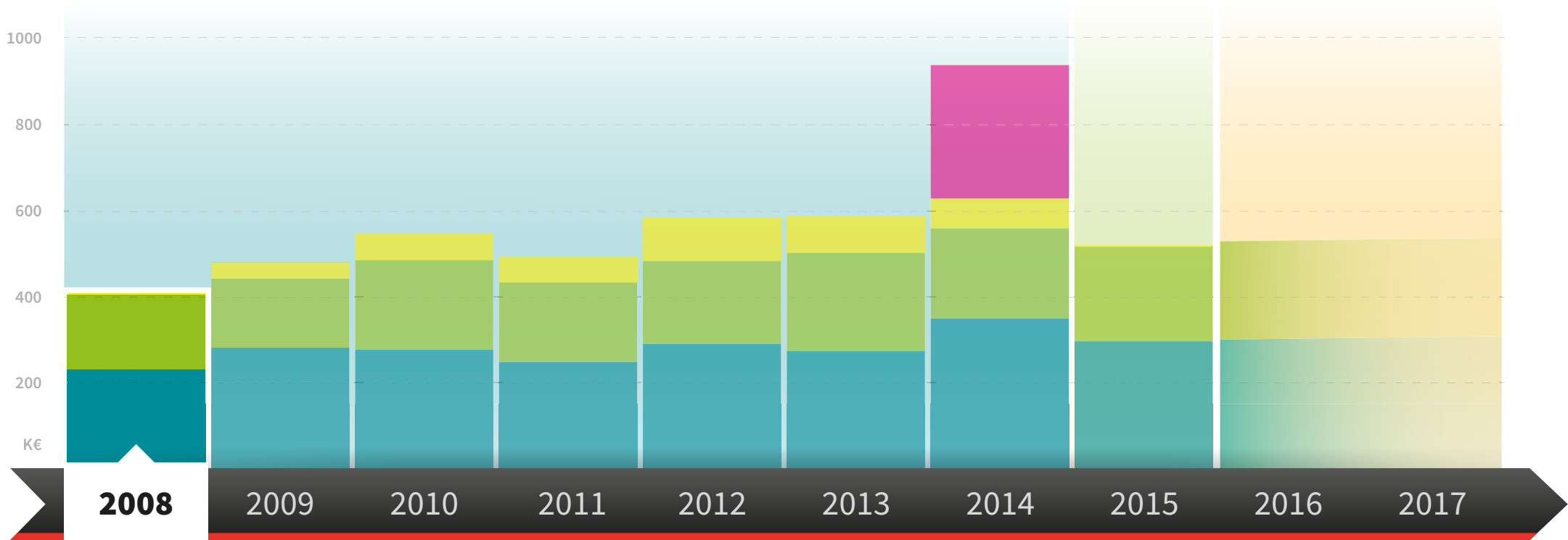
La municipalité conduira également en 2015, au bénéfice des commerçants, une étude portant sur la remise à plat du régime de taxation de la publicité extérieure qui devrait conduire à une réduction des assiettes des supports taxables à la lumière notamment des dernières jurisprudences dans le domaine

■ Fiscalité directe : TF (Taxe Foncière), TH (Taxe d'Habitation)

■ Fiscalité indirecte

■ Reversements de fiscalité

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

- (+) Produits supplémentaires perçus suite à l'ouverture du CLSH sur la période estivale
- (+) Départ en classe de neige de deux écoles

PRODUITS DE LOCATION

- (+) Perception des premières recettes de location de la Maison des Associations

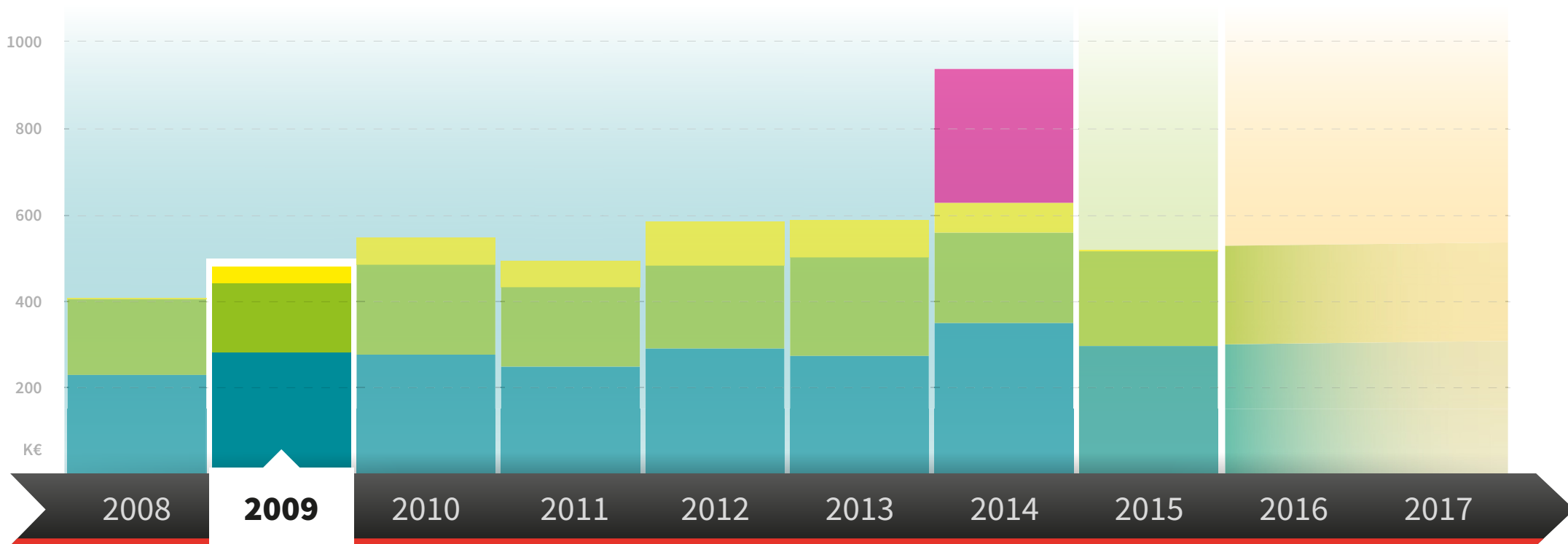
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

- (-) Départ en classe de neige d'une seule école
- (+) Perception des premières recettes d'insertions publicitaires dans le bulletin municipal

PRODUITS DE LOCATION

- (-) Perte de recettes de location liée à la réfection d'un appartement

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Encaissement de pénalités dans le cadre de l'opération de construction de la Maison des Associations
- Remboursement de la taxe locale d'équipement acquittée pour la construction de la Maison des Associations

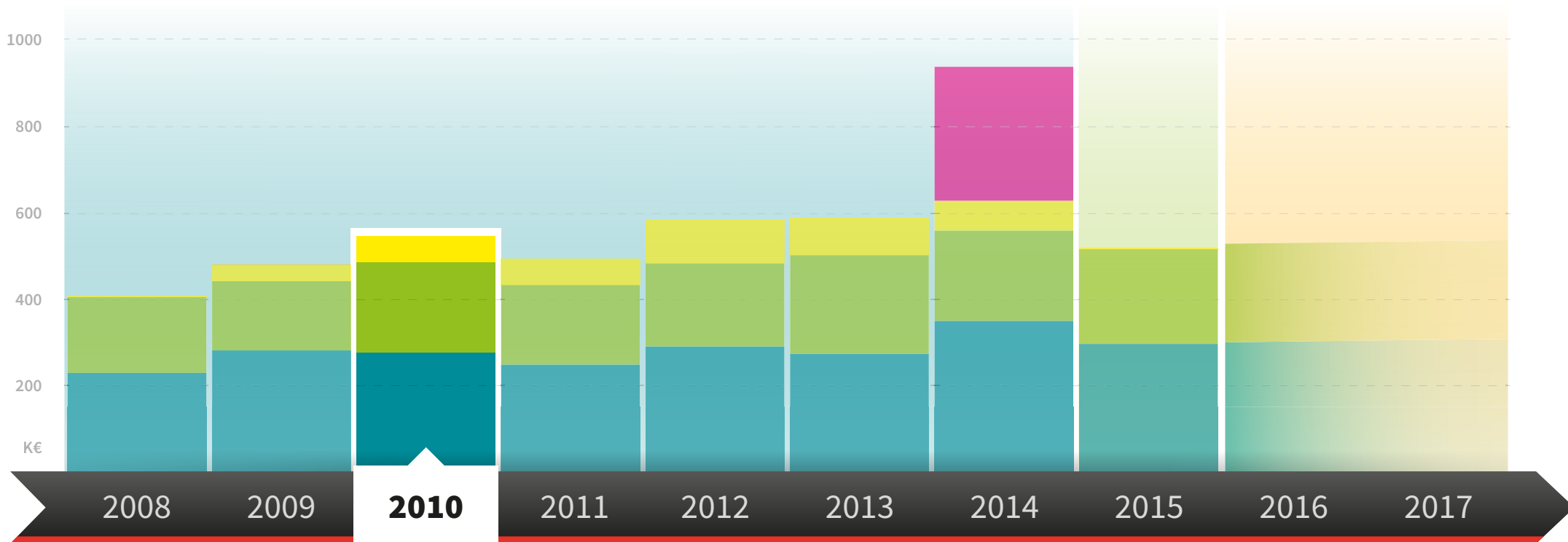
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

- (-) Baisse de recettes liées à l'ajustement des horaires et périodes d'ouverture des services jeunesse
- (+) Départ en classe de neige de deux écoles

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Refacturation à la Caisse des Écoles de prestations acquittées sur le budget communal
- Encaissement de pénalités dans le cadre des opérations de construction de la Maison des Associations et de réhabilitation de l'Espace Pierre de Lune
- Indemnisation de la réfection de la toiture du tennis couvert

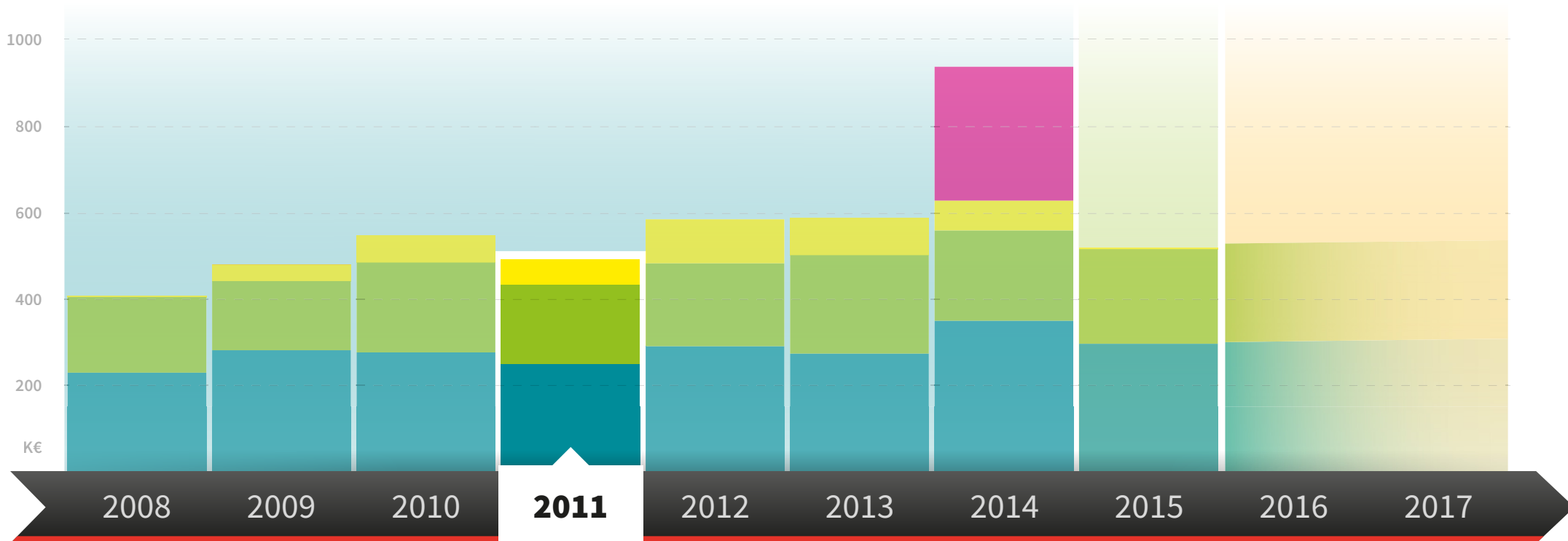
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

- (-) Transfert des redevances des séjours en classe de neige sur le budget de la Caisse des Écoles
- (+) Nouveau contrat de régie publicitaire

PRODUITS DE LOCATION

- (-) Baisse de recettes de location de salles avec les travaux de réhabilitation de la salle Maringer

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Encaissement de pénalités dans le cadre d'un marché de fournitures
- Remboursement de taxe locale d'équipement
- Remboursement de crédit de TVA lié aux exercices 2008 à 2010

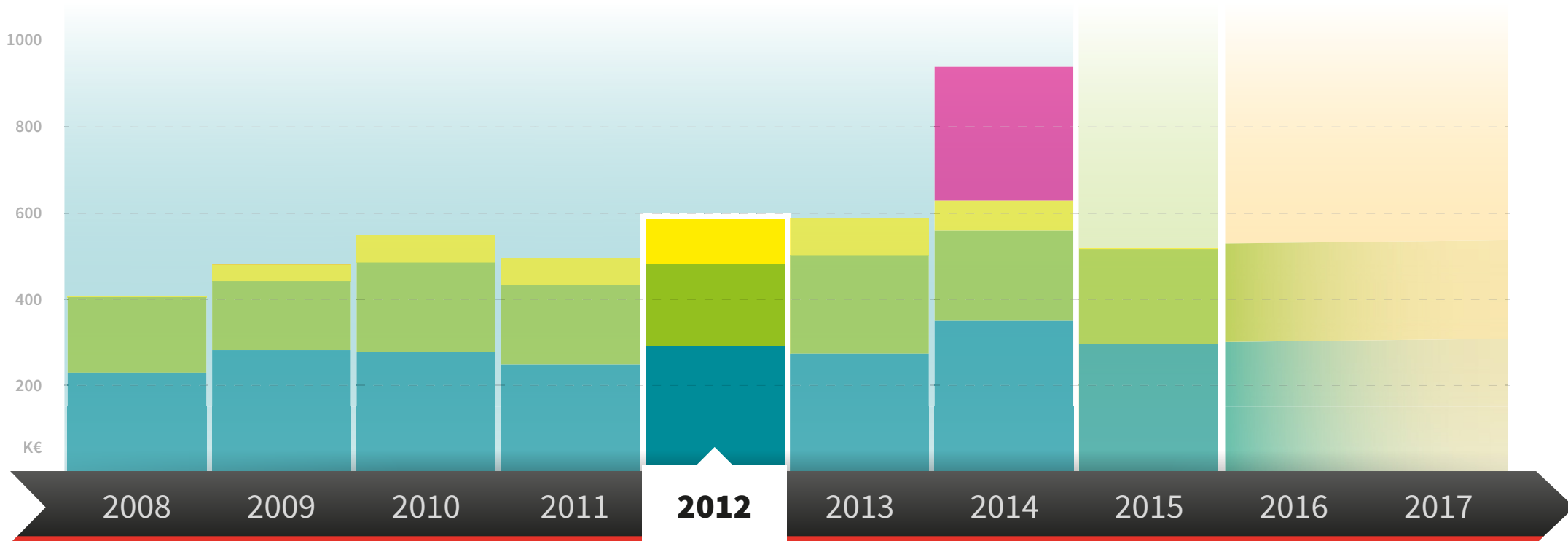
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

- (+) Modification du périmètre de certaines prestations des services périscolaire et jeunesse avec mise en place de la restauration au Creps
- Vente de bois

PRODUITS DE LOCATION

- (-) Baisse de recettes de location de salles avec les travaux de réhabilitation de la salle Maringer

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Remboursement d'un crédit supplémentaire de TVA au titre des exercices 2008 à 2011
- Perception de nombreux dons suite aux inondations
- Indemnisation partielle par les assurances des conséquences des inondations

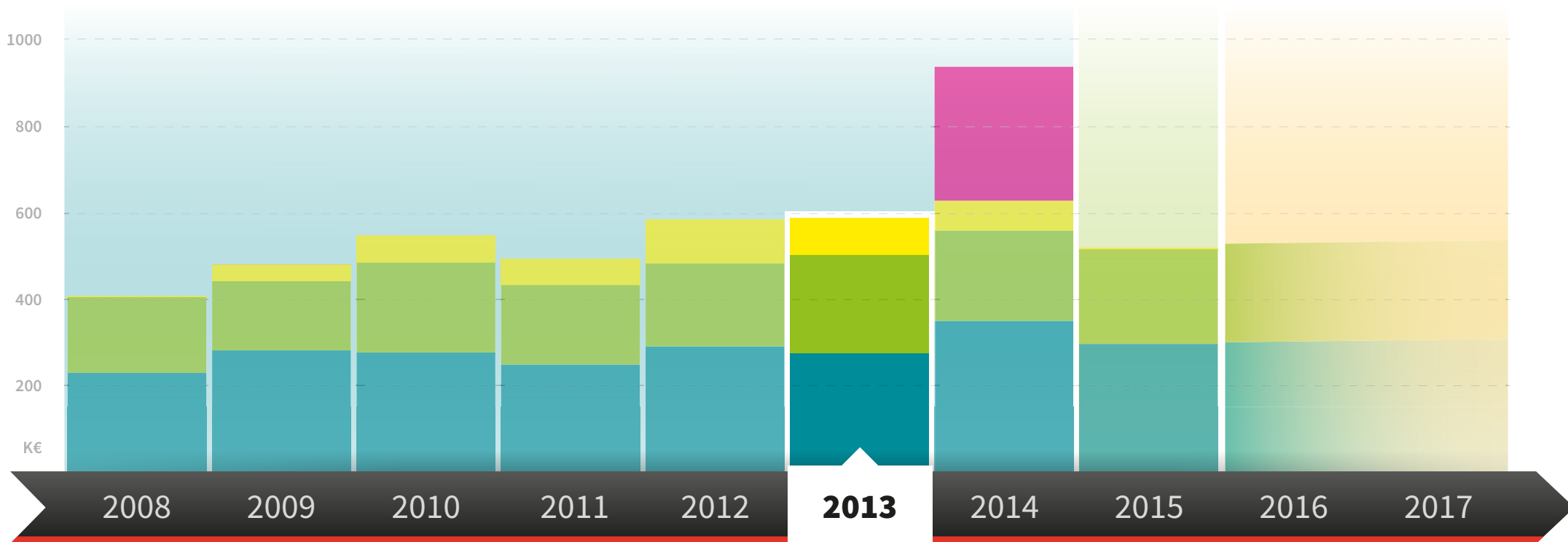
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

- (+) Encaissement de produits périscolaires et jeunesse liés à l'exercice 2012
- (-) Mise en place de la gratuité du festival Essey Chantant
- (+) Vente du livre « Essey-lès-Nancy, dans les pas d'Émile »

PRODUITS DE LOCATION

- (+) Vente de production d'électricité (panneaux photovoltaïques Maringer)
- (-) Fin du contrat de location de la Police Aux Frontières

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Perception d'un crédit exceptionnel de TVA
- Indemnisation complémentaire par les assurances des conséquences des inondations
- Remboursement d'un avoir sur facture de gaz
- Remboursements de taxes d'urbanisme, taxes foncières et taxe d'enlèvement des ordures ménagères

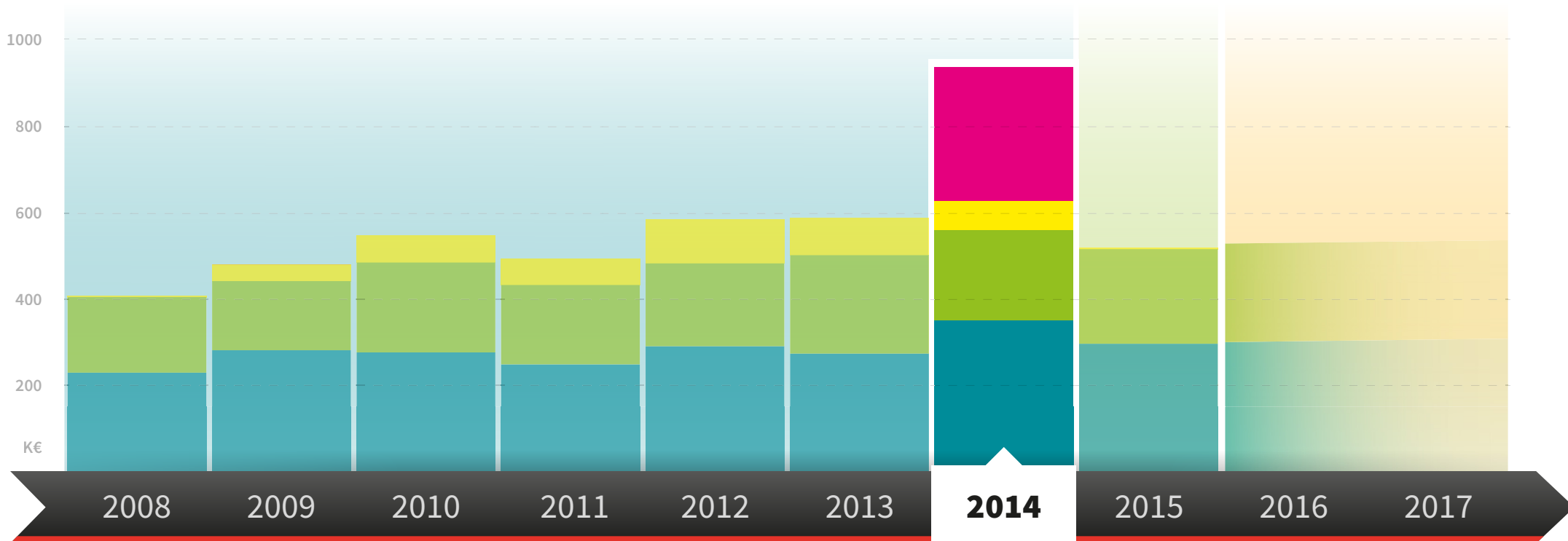
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DE LOCATION

- (-) Retrait d'un appartement du parc locatif pour mise à disposition à un nouveau gardien
- (-) Fin du contrat de bail du local professionnel de l'Hôtel de Ville (ex Caisse d'Épargne)

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reliquat d'indemnisation par les assurances des conséquences des inondations
- Émission d'une pénalité à l'encontre d'une société pour défaut de prestations de conseil
- Reprise sur provision pour risques non avérés

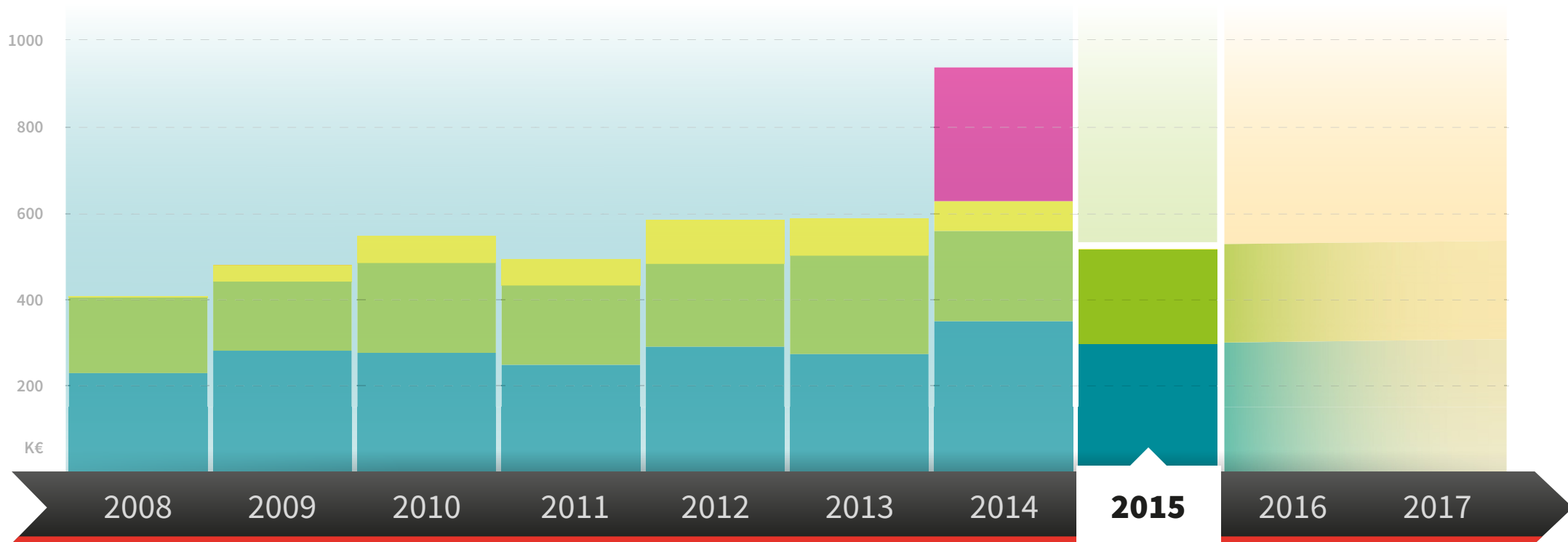
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DE LOCATION

- (+) Remise en location du local professionnel de l'Hôtel de Ville (ex Caisse d'Épargne)
- (+) Remise en location d'un appartement de l'Hôtel de Ville libéré par un gardien

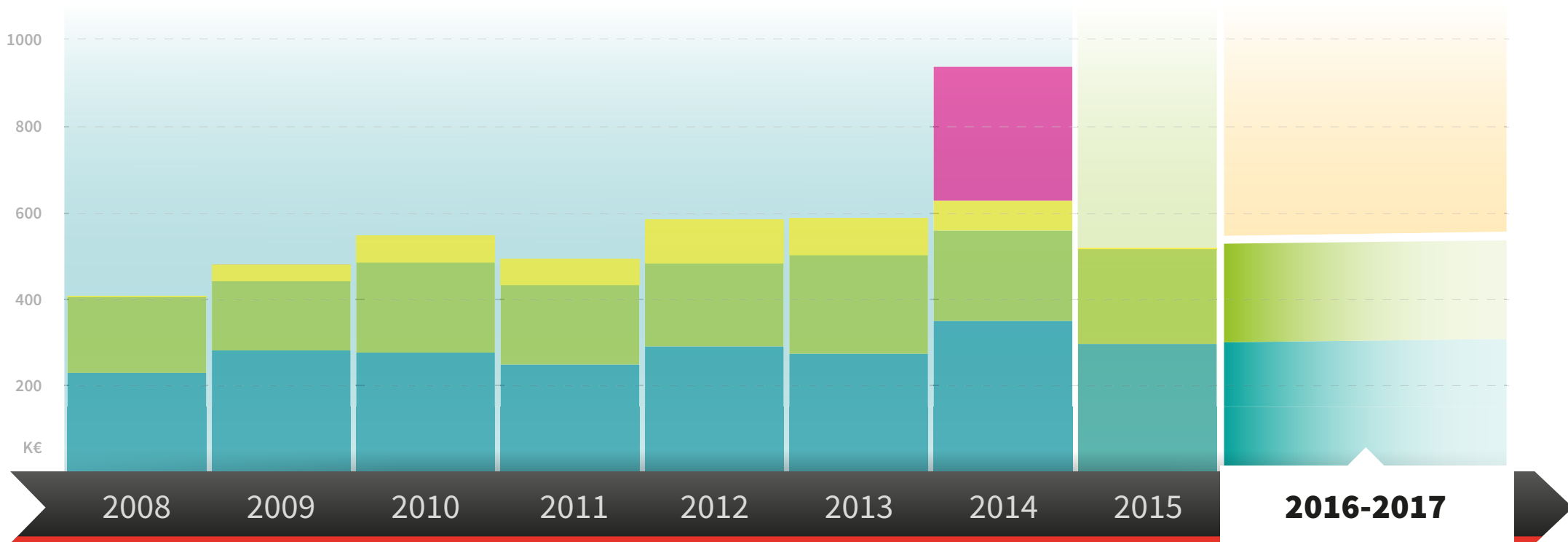
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Autres recettes de fonctionnement



PRODUITS DES SERVICES

La municipalité s'engage, sur la durée du mandat, à ne pas faire progresser les tarifs des services municipaux au-delà de l'évolution du coût de la vie

Considérant néanmoins la baisse des dotations sur les deux prochains exercices, une réflexion sera menée sur la pertinence du maintien de la gratuité des temps d'activités mis en place par la ville dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

PRODUITS DE LOCATION

Le contrôle fiscal réalisé en 2013 a fait apparaître la nécessité pour la municipalité de définir un nouveau régime de location de salles

afin notamment d'amortir la mise en place du dispositif de déductibilité de la TVA

PRODUITS EXCEPTIONNELS

La municipalité continuera de mobiliser les provisions constituées sous l'ancienne mandature en cas de risques non avérés afin notamment de réduire l'endettement de la collectivité et d'absorber la baisse des dotations

Le bois d'Essey situé sur le territoire de Saulxures continuera de faire l'objet d'une exploitation commerciale (vente de bois tous les 3 ou 4 ans), indispensable par ailleurs à son bon entretien, dans l'attente de son éventuelle cession à une autre collectivité de l'agglomération

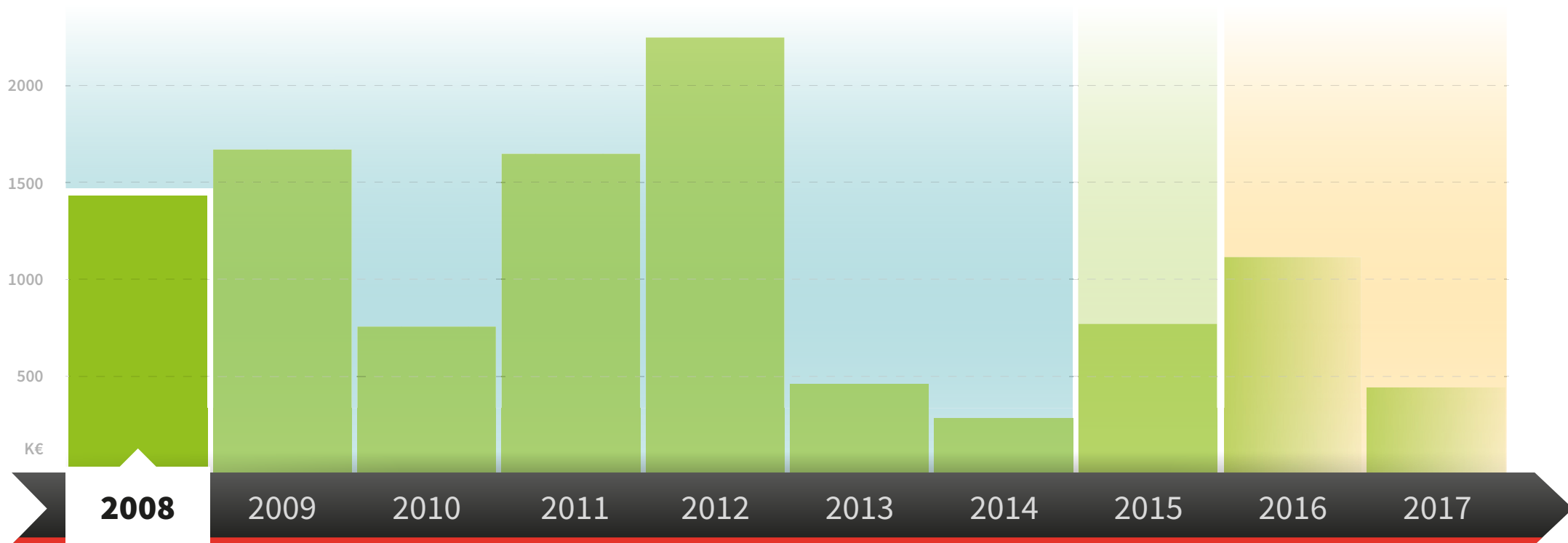
Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

Dépenses d'équipement



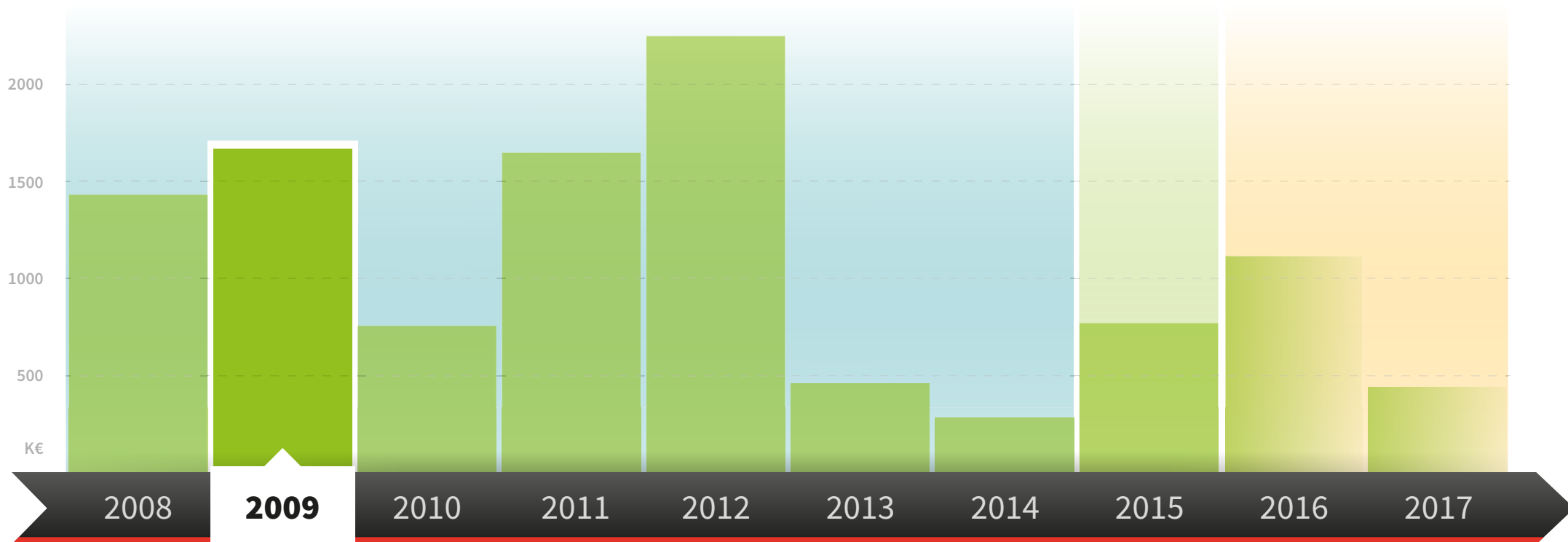
OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Construction de la Maison des Associations : 446.019 €
- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 210.613 €
- Réhabilitation de l'espace Pierre de Lune : 13.908 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 10.591 €

AUTRES DÉPENSES

- Acquisition des locaux de la Caisse d'Épargne : 118.664 €
- Rénovation des menuiseries extérieures de l'école Prévert : 93.121 €
- Aménagement de l'ancien centre de tri postal en bureaux pour l'Hôtel de ville : 181.382 €
- Équipement de la Maison des Associations : 71.254 €
- Participation de la Ville à la rénovation des espaces extérieurs du quartier Kléber : 50.000 €

Dépenses d'équipement



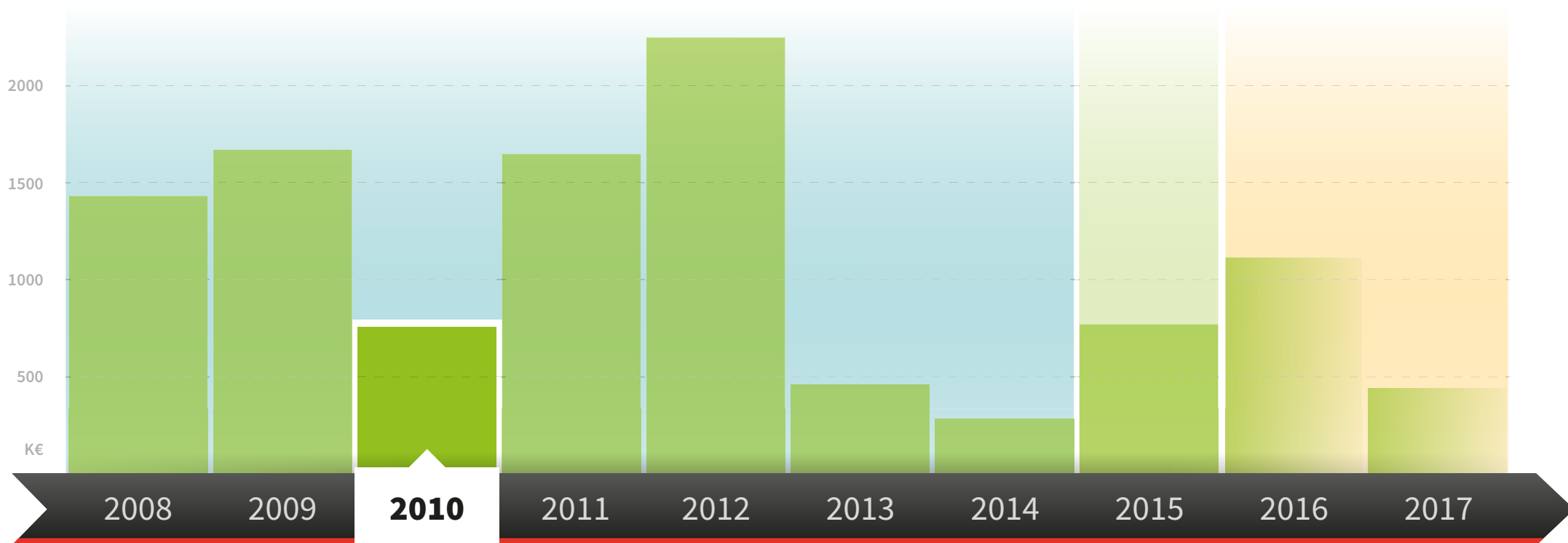
OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Construction de la Maison des Associations : 90.562 €
- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 13.048 €
- Réhabilitation de l'espace Pierre de Lune : 318.629 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 184.068 €
- Rénovation des espaces extérieurs de Mouzimpré (projet urbain) : 281.811 €

AUTRES DÉPENSES

- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Delaunay : 120.458 €
- Réalisation d'une sur-toiture isolante pour le tennis couvert : 167.899 €
- Installation de dispositifs de vidéosurveillance : 67.299 €
- Installation d'un panneau électronique : 23.800 €
- Acquisition d'un camion benne, d'un aspirateur de voirie et d'une tondeuse autoportée : 100.619 €

Dépenses d'équipement



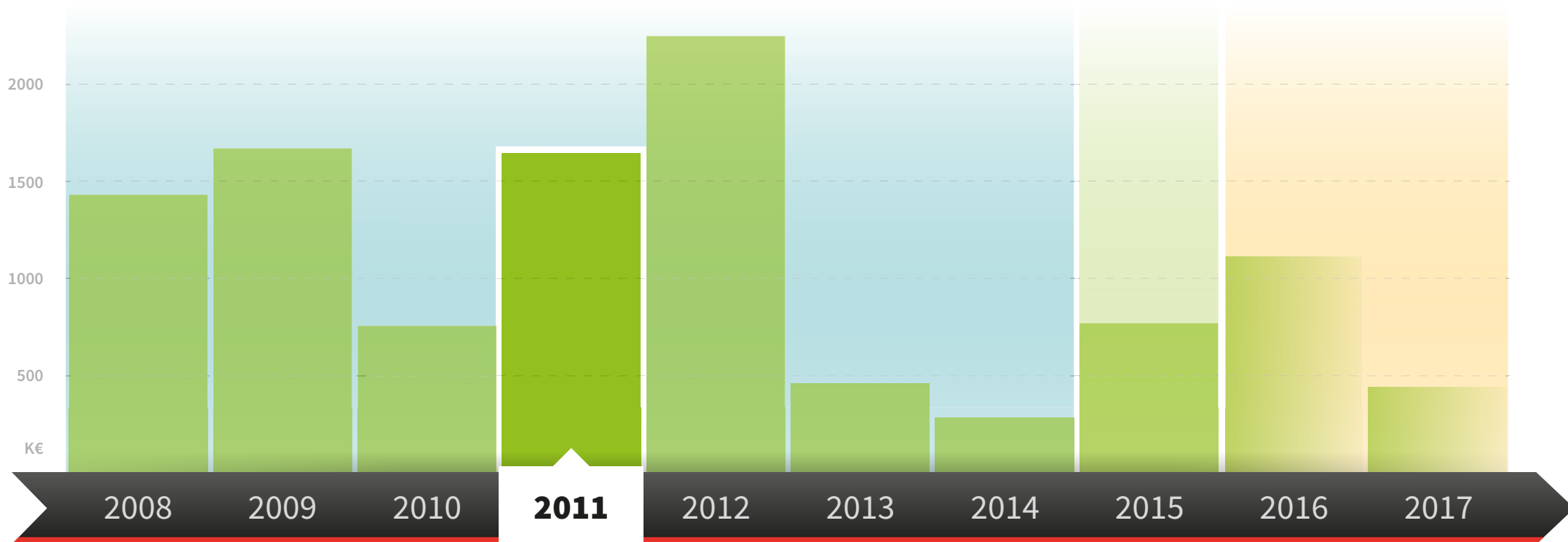
OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Construction de la Maison des Associations : 22.327 €
- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 154.418 €
- Réhabilitation de l'espace Pierre de Lune : 143.698 €
- Construction d'une crèche multi-accueil : 98.015 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 43.739 €
- Réhabilitation de la salle Maringer : 30.081 €

AUTRES DÉPENSES

- Acquisition de la butte Sainte-Genève : 42.000 €
- Aménagement paysager de l'esplanade du Haut-Château : 19.995 €
- Pose de la Pierre du Souvenir : 9.950 €
- Équipement de l'espace Pierre de Lune : 9.323 €

Dépenses d'équipement



OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

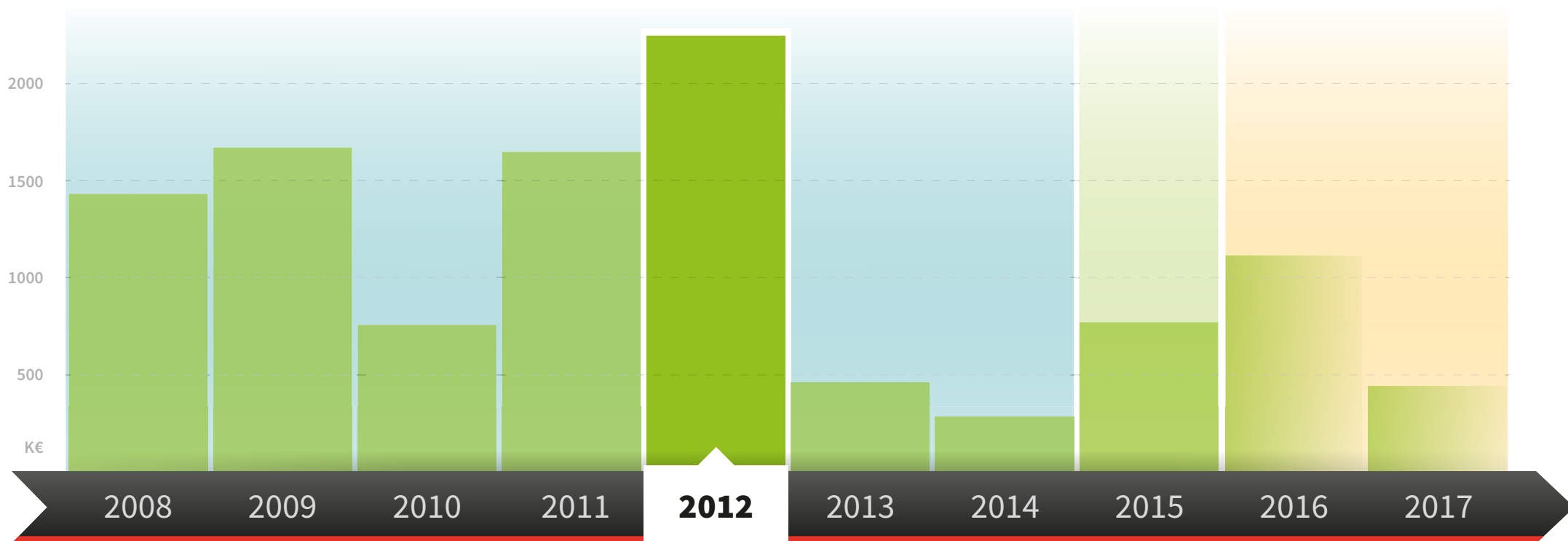
- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 432.136 €
- Construction d'une crèche multi-accueil : 218.818 €
- Réhabilitation de la salle Maringer : 375.822 €

AUTRES DÉPENSES

- Rénovation des installations de chauffage et de sécurité incendie du Haut-Château : 69.428 €
- Isolation thermique du presbytère : 30.479 €

- Installation de dispositifs supplémentaires de vidéosurveillance : 73.042 €
- Installation de systèmes d'arrosage automatique : 39.050 €
- Acquisition d'une nacelle : 32.292 €
- Acquisition d'un broyeur de végétaux : 15.930 €
- Acquisition de matériel d'illuminations de fin d'année : 24.084 €
- Participation de la Ville à la réalisation d'un jardin thérapeutique à la maison de retraite du Bas-Château : 20.000 €

Dépenses d'équipement



OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 31.627 €
- Construction d'une crèche multi-accueil : 29.063 €
- Réhabilitation de la salle Maringer : 1.604.483 €

AUTRES DÉPENSES

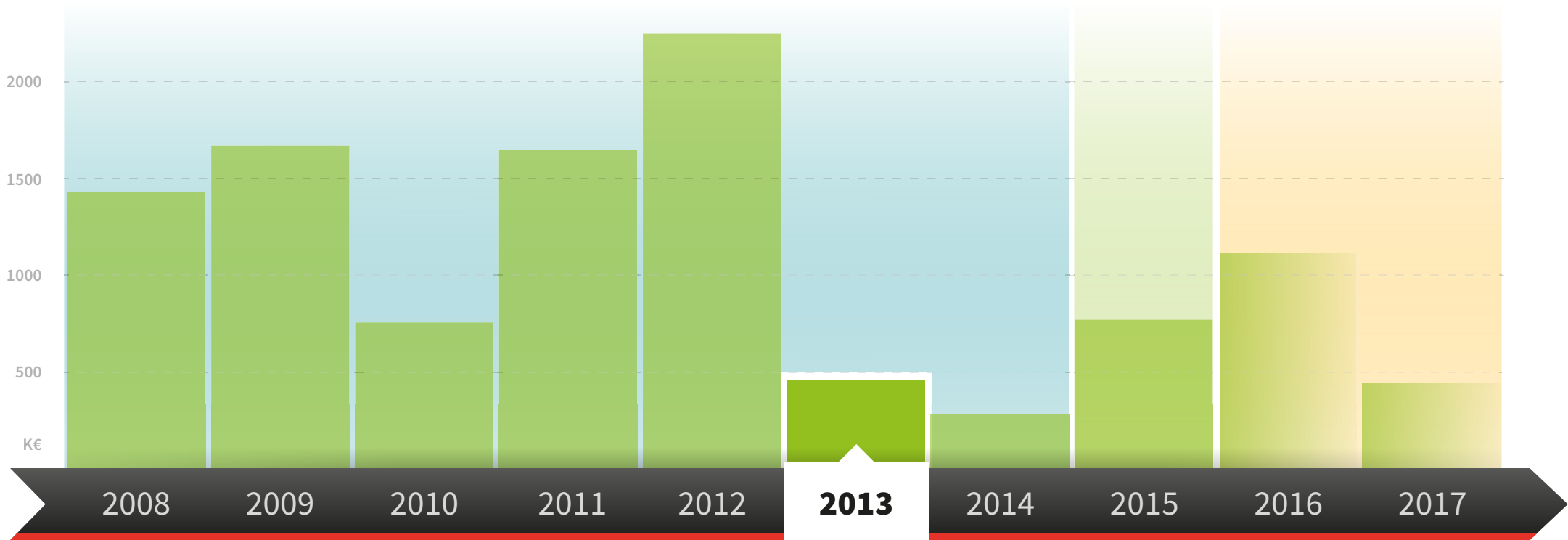
- Acquisition de deux parcelles pour la réalisation de parkings publics : 87.700 €
- Acquisition du logement d'urgence : 47.440 €

- Installation de récupérateurs d'eau de pluie au centre technique municipal et au tennis : 123.570 €
- Rénovation de l'école Delaunay suite aux inondations : 125.856 €
- Équipement de la salle Maringer : 8.069 €

EN RÉGIE

- Réalisation d'un nouveau site Internet

Dépenses d'équipement



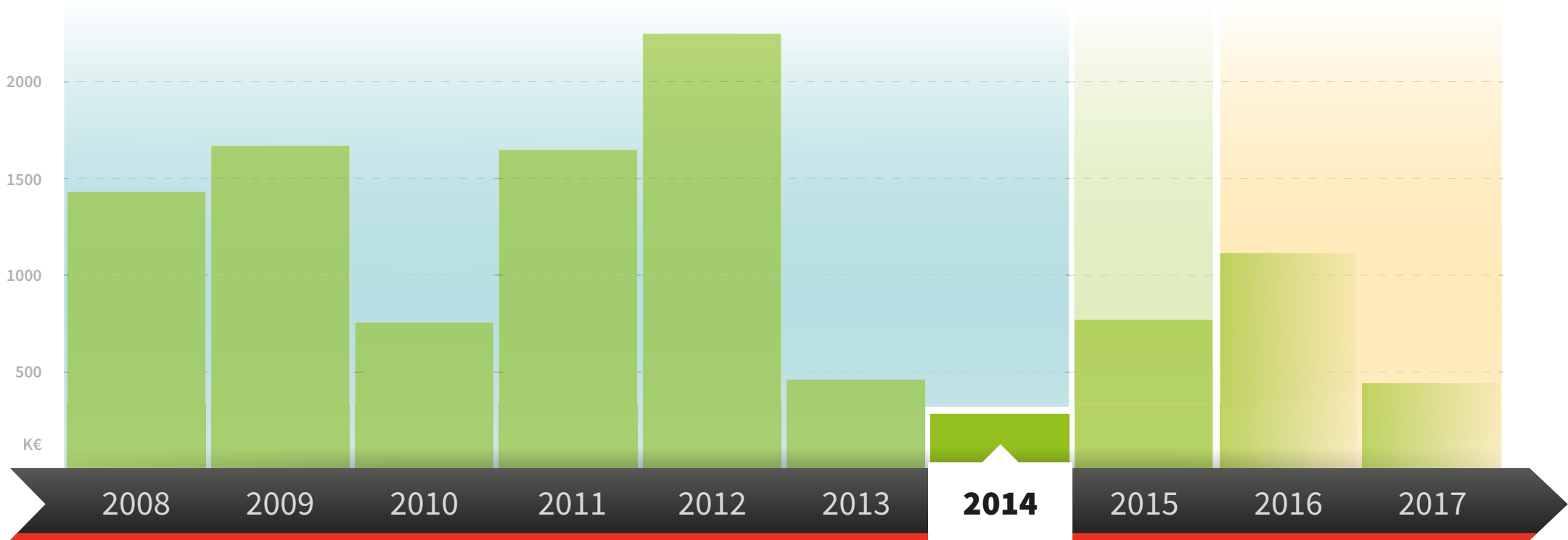
OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Réalisation d'une épicerie solidaire : 56.315 €
- Réhabilitation de la salle Maringer : 3.607 €

AUTRES DÉPENSES

- Réalisation du square Hayotte : 125.186 €
- Réfection de la toiture du foyer Foch : 44.713 €
- Réhabilitation du chemin d'Abron suite aux inondations : 22.557 €
- Installation d'un columbarium au cimetière : 10.465 €
- Extension du système de vidéosurveillance : 20.123 €
- Mise en place du portail famille : 4.647 €
- Acquisition d'un tracteur pour les services techniques : 49.889 €

Dépenses d'équipement



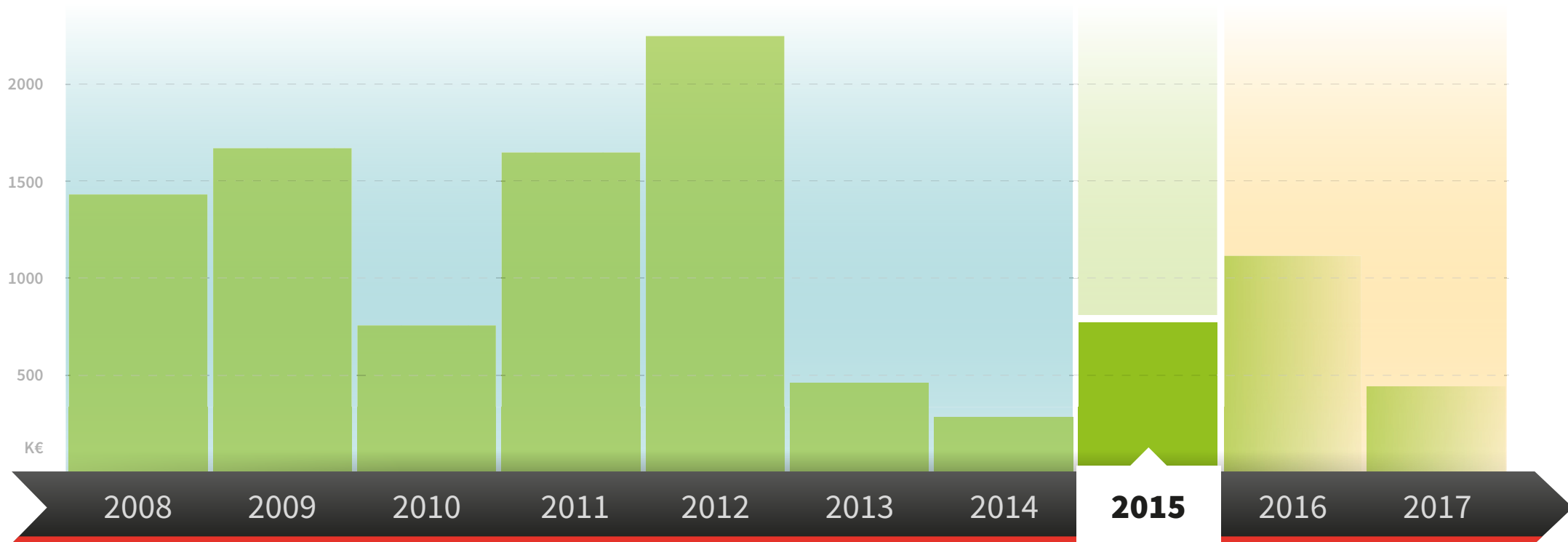
OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- Réalisation d'une épicerie solidaire : 10.344 €
- Réhabilitation de la salle Maringer : 7.859 €

AUTRES DÉPENSES

- Réalisation du plan de gestion pour la butte Sainte-Geneviève : 14.700 €
- Équipement des écoles élémentaires en wifi : 10.582 €
- Aménagement d'aires de jeux : 39.097 €
- Installation de dispositifs supplémentaires de vidéosurveillance : 24.182 €
- Travaux de couverture sur le tennis couvert : 11.686 €
- Travaux sur le cimetière : 13.210 €
- Aménagement du terrain Père Isaïe : 7.582 €

Dépenses d'équipement



OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

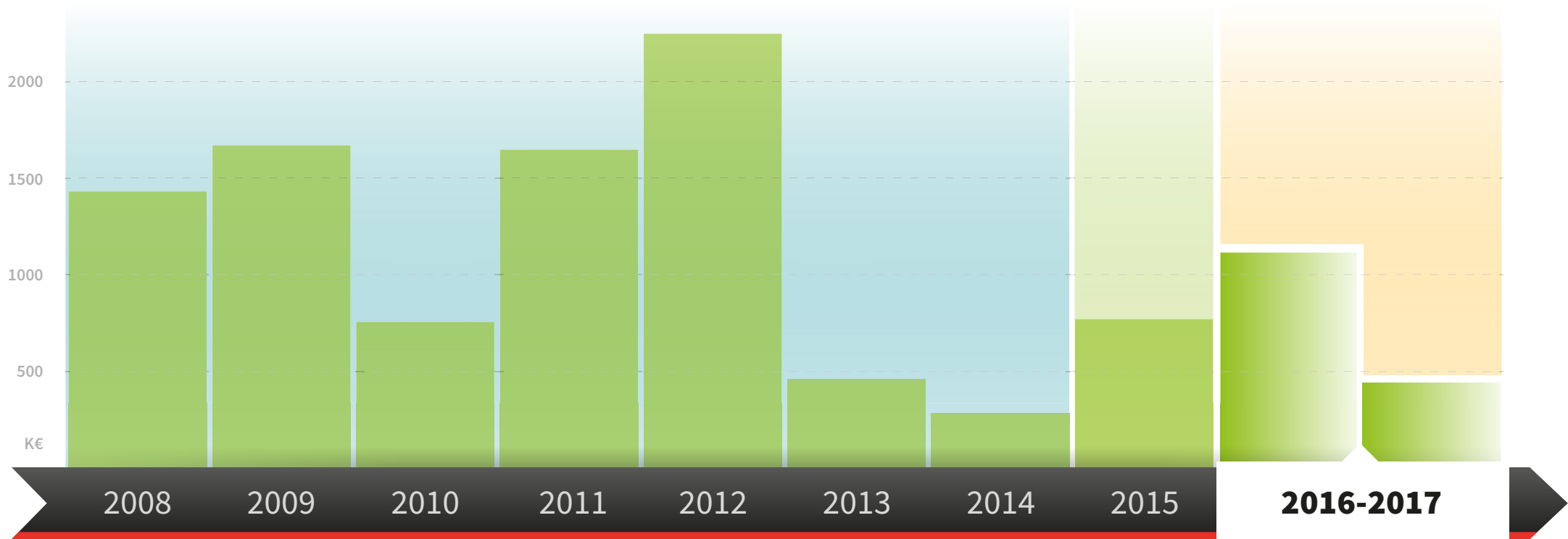
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 174.500 €

AUTRES DÉPENSES

- Aménagement d'une crèche : 289.000 €
- Participation au plan local de redynamisation du quartier Kléber : 13.205 €
- Travaux de mise en accessibilité : 18.927 €

- Aménagement du parc Maringer et de son parking (rue du Général de Gaulle) (clôture, mobilier) : 29.500 €
- Équipement des écoles maternelles, de l'Hôtel de Ville et de la Maison des Associations en wifi : 7.000 €
- Recouvrement du sol de l'école Galilée : 4.000 €
- Acquisition d'un véhicule de transport : 30.000 €
- Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques : 7.890 €
- Renouvellement d'extincteurs : 5.850 €

Dépenses d'équipement

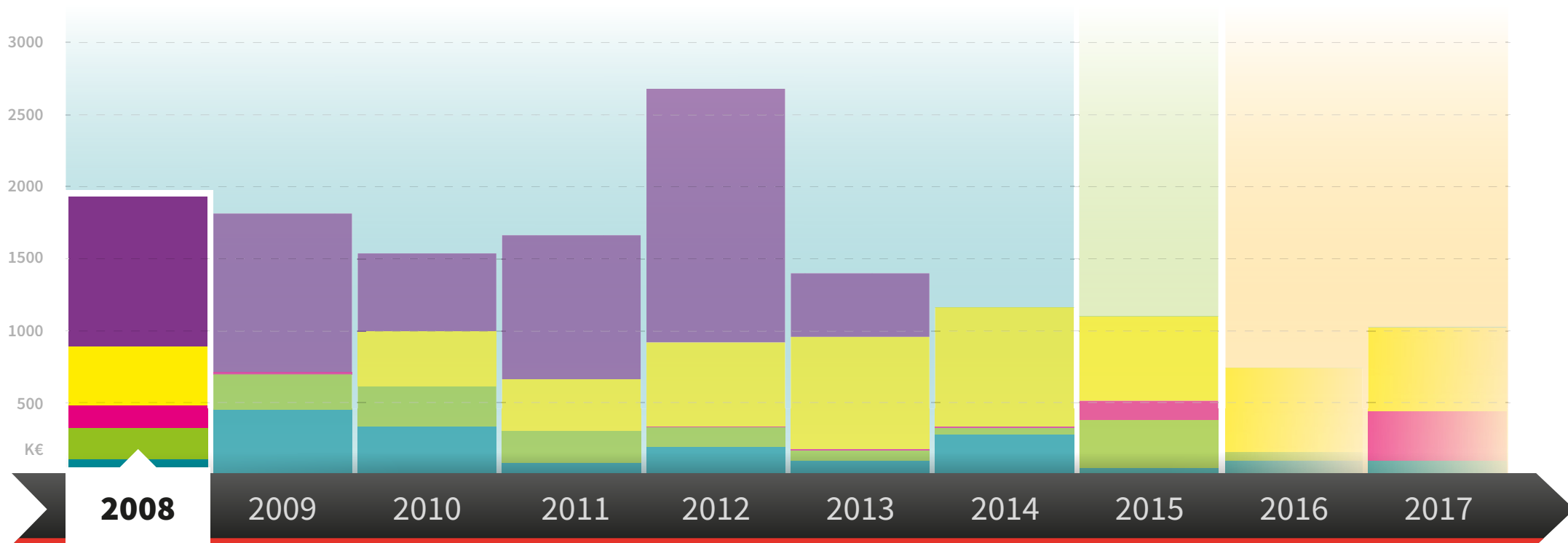


L'équipe municipale poursuivra l'effort d'équipement engagé par l'ancienne municipalité, en privilégiant la réhabilitation et la mise en accessibilité des équipements existants avec :

- la réhabilitation de l'église Saint-Georges (2^e fraction) : 354.759 € (2016)
- la réhabilitation de l'école maternelle Prévert : environ 360.000 € (2016)
- l'aménagement de la cour de l'école d'application du Centre : environ 80.000 € (2016)
- la réfection de la toiture de l'école Delaunay : environ 86.000 € (2017)

- la réhabilitation du parking du Haut-Château : environ 150.000 € (2018)
- l'extension du Dojo et la reprise de son isolation : environ 145.000 € (2018)
- la mise en accessibilité de l'école d'application du Centre : environ 400.000 € (2019)
- l'aménagement du parc Maringer (éclairage, allées, parking) : environ 500.000 € (2019-2020)
- divers autres travaux de mise en accessibilité (écoles, équipements sportifs, parc, Hôtel de Ville...) : environ 190.000 € (2016-2021)

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Construction de la Maison des Associations : 189.402 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 17.274 €

CESSIONS RÉALISÉES

- Bâtiment 54 avenue Foch : 150.000 €
- Véhicule technique : 5.108 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS / VERSÉS

- Emprunt d'équilibre de 700.000 € (Dexia - 25 ans - taux révisable) : + 11.500 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre 2007 de 300.000 € (CE - 20 ans - taux fixe : 4,69 %) : + 5.800 € d'annuité
- Prêt d'équipement (construction Maison des Associations) de 43.242 € (CAF - 20 ans - taux 0 %)

FCTVA

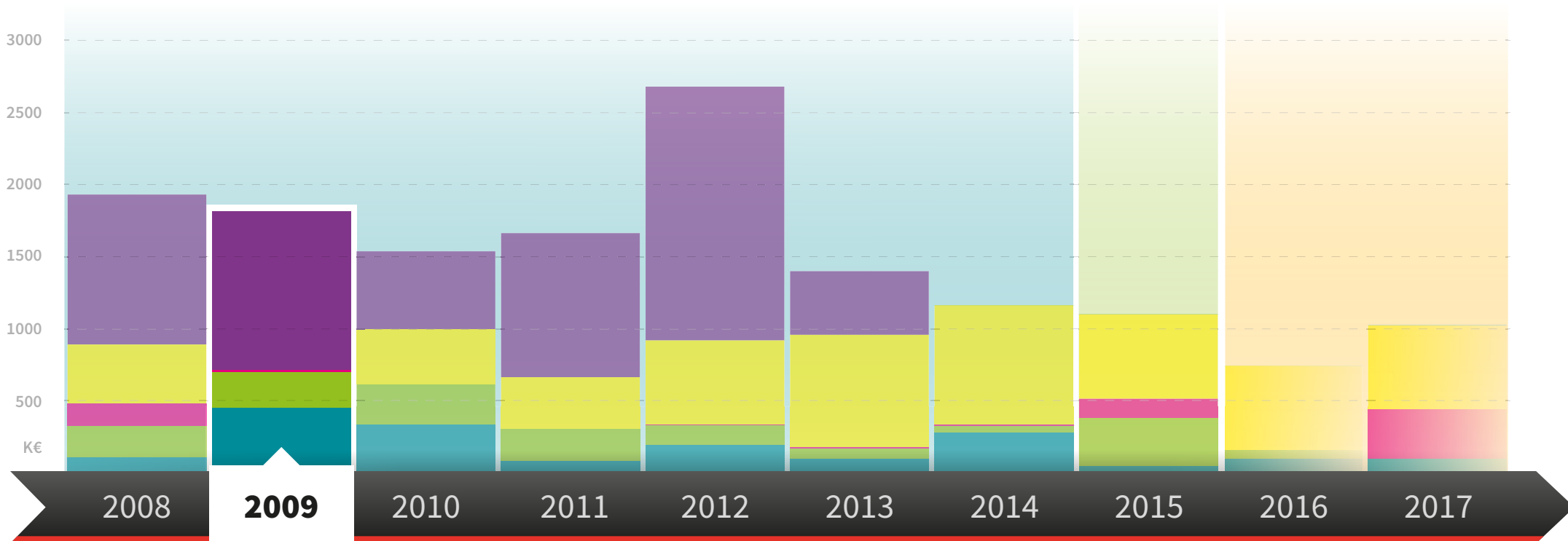
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Construction de la Maison des Associations : 82.790 €
- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 54.111 €
- Réhabilitation de l'espace Pierre de Lune : 98.116 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 13.013 €

CESSIONS RÉALISÉES

- Parcelle communale : 14.000 €
- Véhicule technique : 1.598 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Emprunt d'équilibre de 300.000 € (Dexia – 20 ans – taux fixe : 3,05 %)
- Emprunt d'équilibre de 400.000 € (CE – 30 ans – taux révisable)
- Prêt d'équipement (espaces extérieurs Mouzimpré) de 279.864 € (CDC – 20 ans – taux révisable)
- Prêt d'équipement (réhabilitation espace Pierre de Lune) de 128.620 € (CDC – 20 ans – taux révisable)

FCTVA

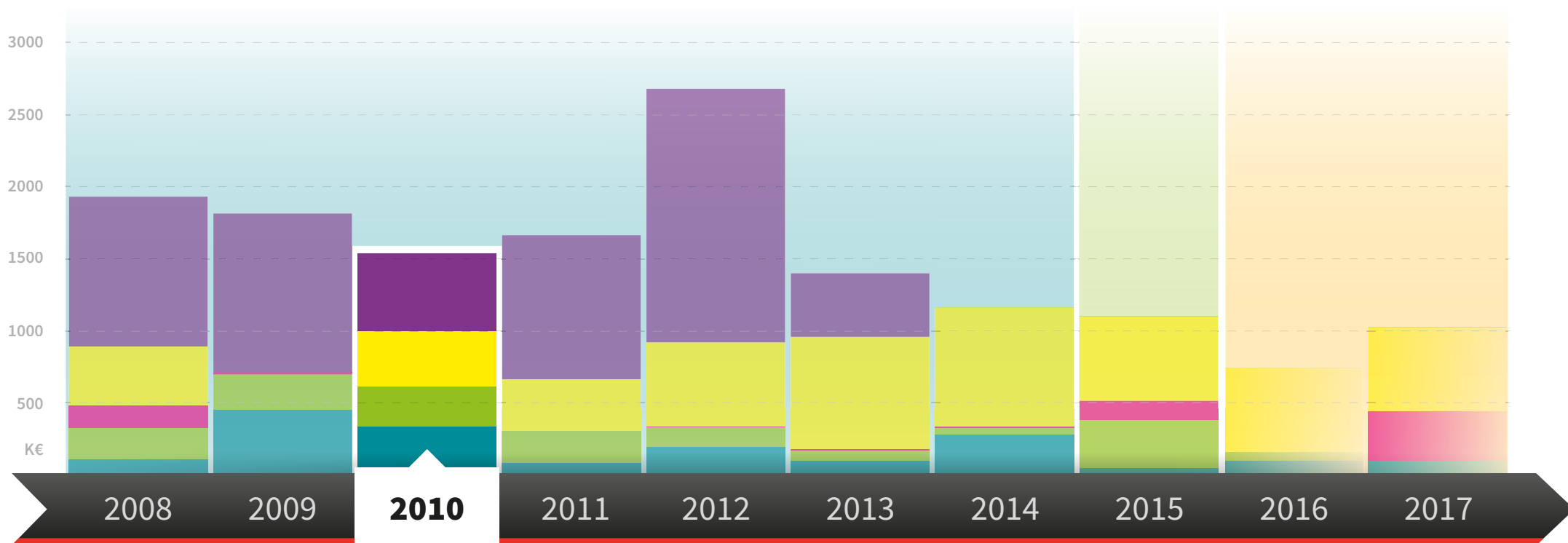
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Construction de la Maison des Associations : 51.220 €
- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 33.624 €
- Réhabilitation de l'espace Pierre de Lune : 31.775 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 96.639 €
- Construction d'une crèche multi-accueil : 70.170 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement (réhabilitation école Mouzimpré) de 244.000 € (Dexia - 20 ans - taux fixe : 3,32 %)
- Emprunt d'équilibre de 300.000 € (Dexia - 20 ans - taux révisable)

CESSIONS RÉALISÉES

Néant

FCTVA

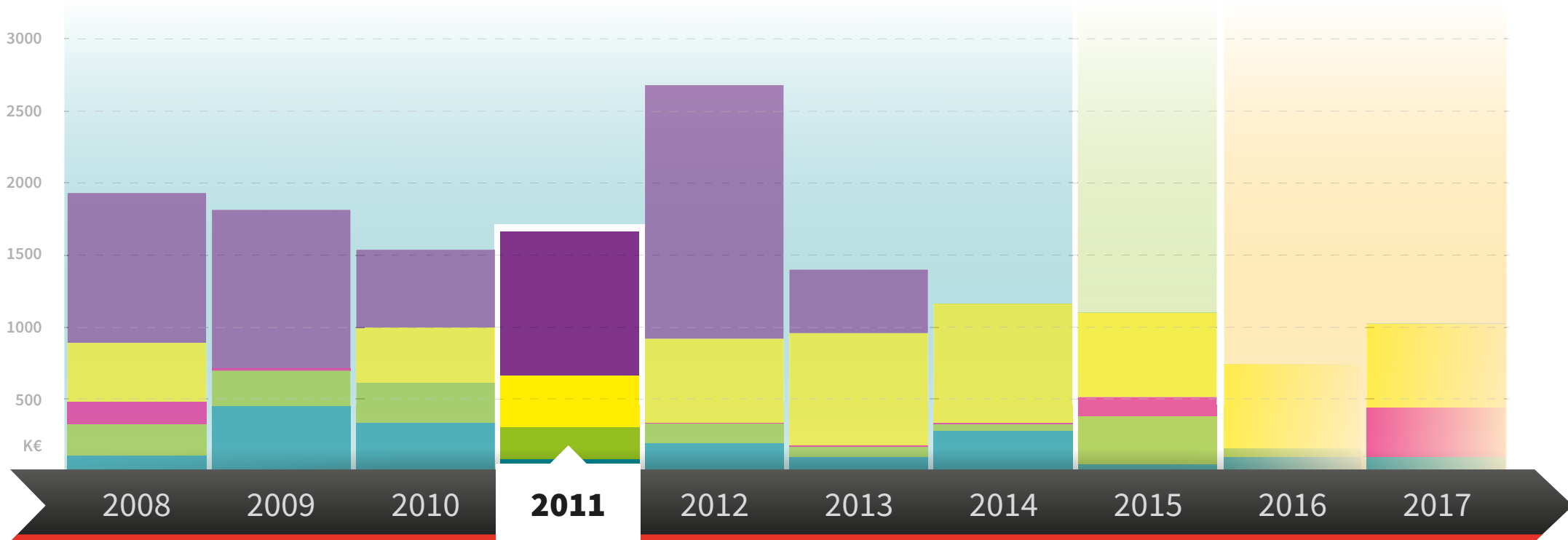
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 56.040 €
- Réhabilitation de l'espace Pierre de Lune : 124.794 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 11.089 €
- Extension du dispositif de vidéosurveillance : 13.000 €
- Acquisition de la butte Sainte-Geneviève : 21.000 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement (réhabilitation salle Maringer) de 1.000.000 € (CE - 25 ans - taux variable)

CESSIONS RÉALISÉES

Néant

FCTVA

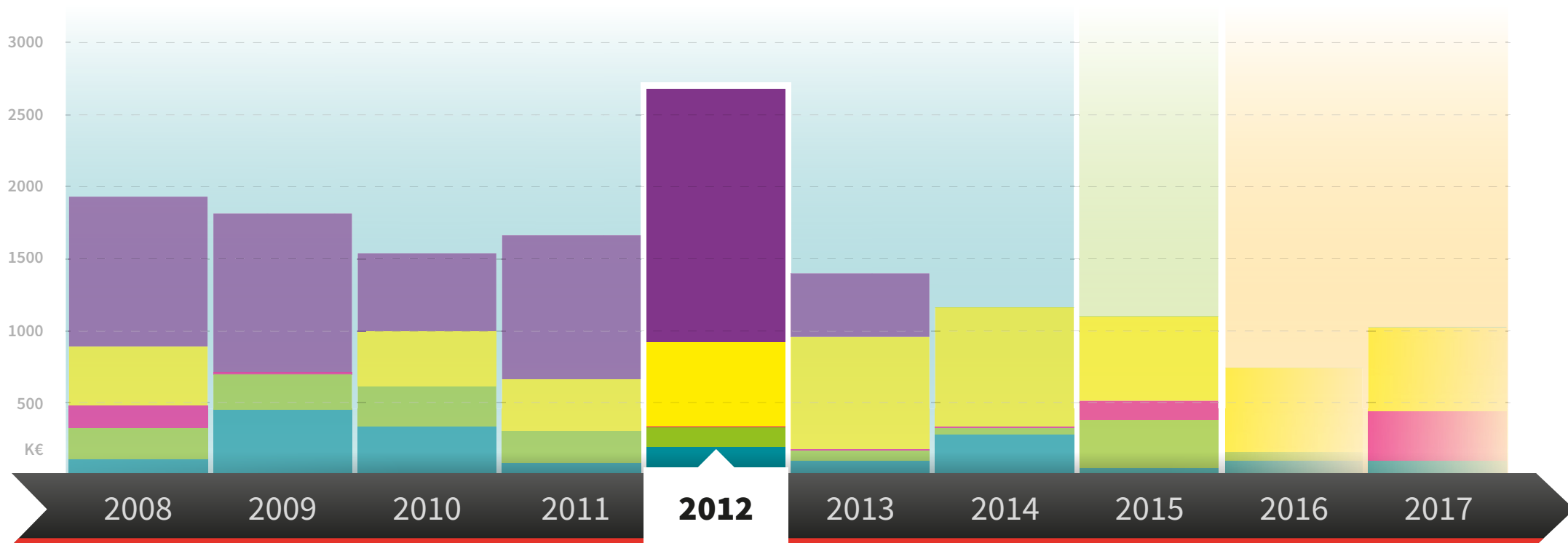
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de la salle Maringer : 60.554 €
- Acquisition du logement d'urgence : 18.322 €
- Extension du dispositif de vidéosurveillance : 32.861 €
- Acquisition d'un broyeur de végétaux : 28.700 €

CESSIONS RÉALISÉES

- Parcelle communale : 5.000 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS / VERSÉS

- Emprunt d'équilibre de 1.000.000 €
(CA - 15 ans - taux fixe : 4,51 %)
- Emprunt d'équilibre 2011 de 750.000 €
(CDC - 15 ans - taux fixe : 3,73 %)

FCTVA

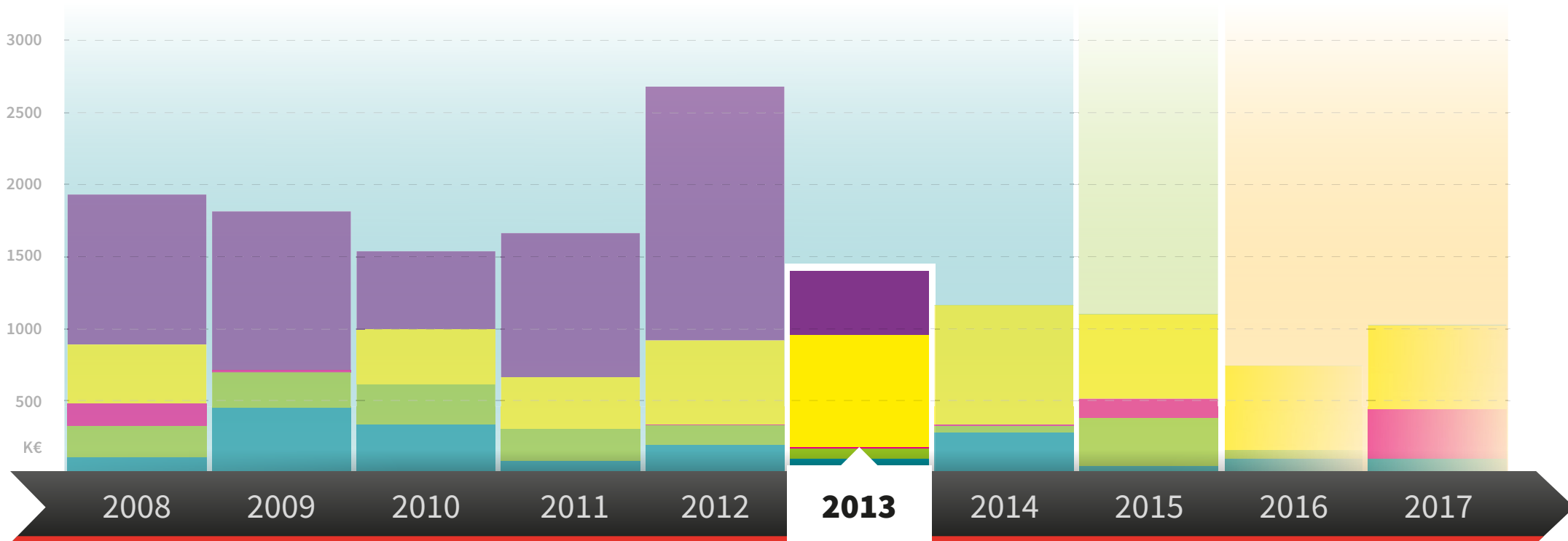
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 22.416 €
- Réalisation d'une épicerie solidaire : 17.839 €
- Aménagement de la Maison de la Parentalité et du Relais Assistantes Maternelles : 13.365 €
- Aménagement du square Hayotte : 5.000 €
- Remise en état du complexe sportif suite aux inondations : 7.384 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Emprunt d'équilibre 2012 de 200.000 € (CDC - 15 ans - taux fixe : 3,91 %)
- Prêt inondations 2012 de 200.000 € (CE - 15 ans - taux fixe : 3,73 %)
- Prêt d'équipement (tracteur) de 41.890 € (CA - 4 ans - taux : 0 %)

CESSIONS RÉALISÉES

- Matériel d'espaces verts : 11.244 €

FCTVA

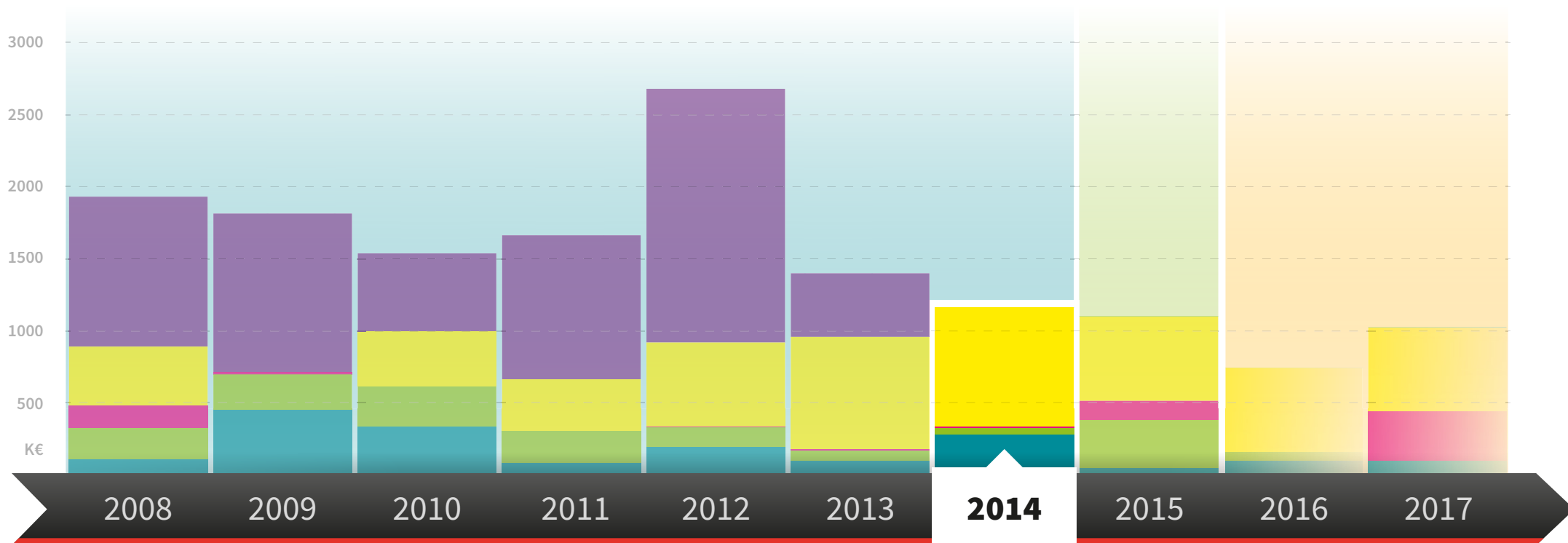
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'école Mouzimpré : 11.708 €
- Réalisation d'une épicerie solidaire : 16.586 €
- Réhabilitation du chemin d'Abron : 5.000 €
- Remise en état du complexe sportif suite aux inondations : 5.900 €

CESSIONS RÉALISÉES

- Matériel technique : 7.621 €

EMPRUNTS CONTRACTÉS

Néant

FCTVA

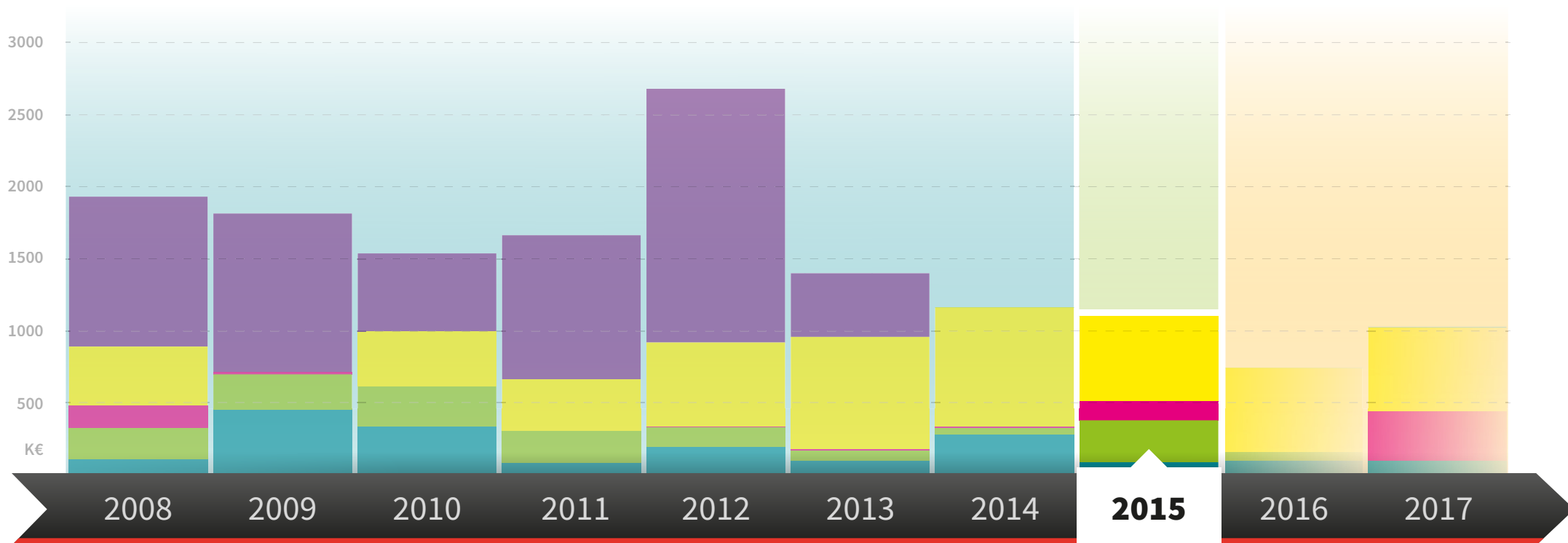
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



PRINCIPALES SUBVENTIONS À PERCEVOIR

- Réalisation de l'épicerie solidaire : 12.112 €
- Aménagement d'une crèche : 212.000 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 98.031 €
- Accessibilité de l'Hôtel de Ville : 8.901 €

CESSIONS À RÉALISER

- Bâtiment 2 rue Christian Moench : 115.000 €
- Terrain aménagé avenue de Saulxures : 20.000 €

EMPRUNTS À CONTRACTER

Néant

FCTVA

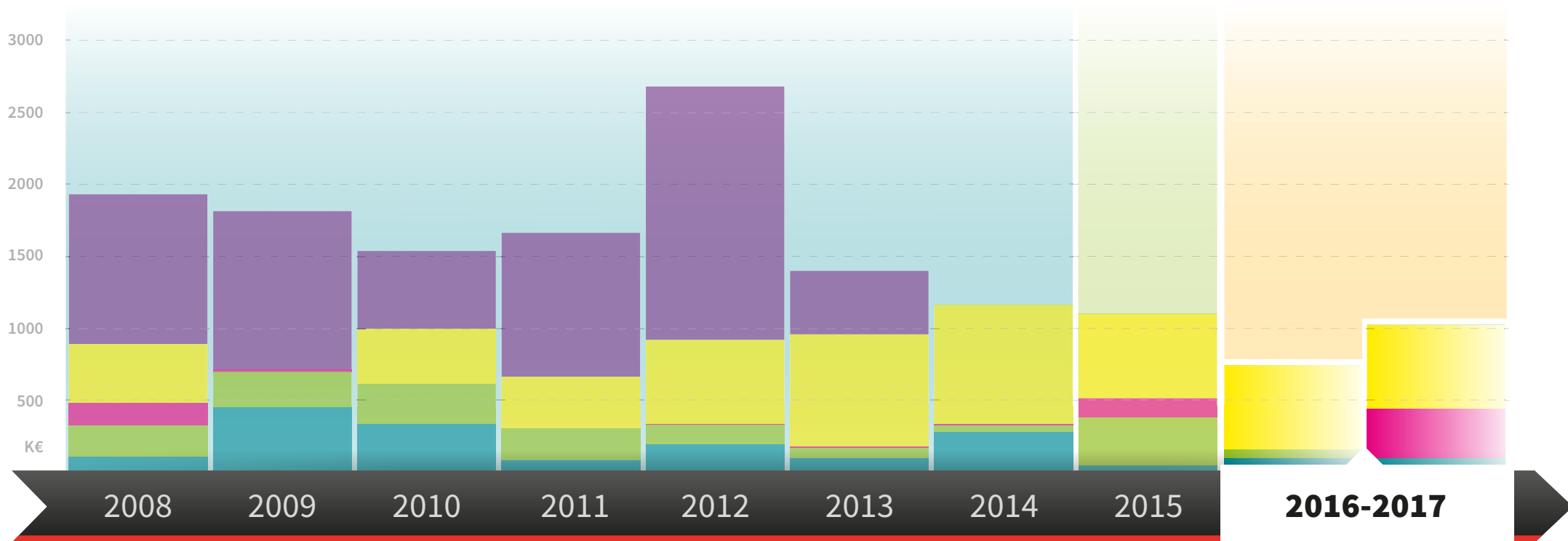
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

Le financement des investissements



Avec la baisse des dotations de l'État et la suppression annoncée de la clause générale de compétences des départements et des régions, les subventions seront de plus en plus difficiles à mobiliser ; la ville peut espérer toutefois pouvoir compter sur :

- la dotation communale d'investissement du département d'environ 200.000 € sur la durée du mandat
- la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'État pour la mise en accessibilité de ses bâtiments
- une subvention de la Drac pour la réhabilitation de l'église Saint-Georges : 70.000 € (2016)

Déjà engagée dans un programme de désendettement, la municipalité privilégiera l'autofinancement plutôt que le recours à l'emprunt pour financer ses investissements, en respectant, en tout état de cause, son objectif de ramener l'endettement de la ville à un niveau équivalent à celui des autres communes de même strate de l'agglomération

Plusieurs cessions d'immobilisations pourraient contribuer au financement du programme d'investissement comme celles :

- du foyer Foch : environ 340.000 € (2017)
- du bois d'Essey situé sur Saulxures : environ 120.000 €

FCTVA

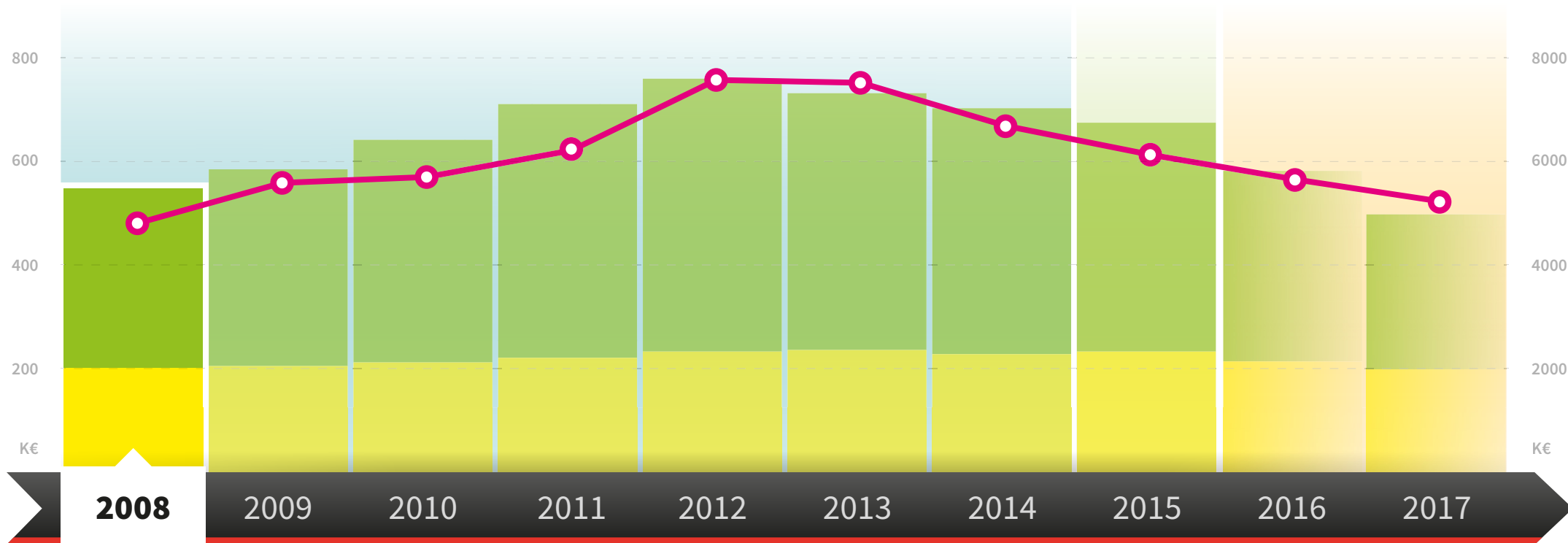
Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

La dette



EMPRUNTS CONTRACTÉS / VERSÉS

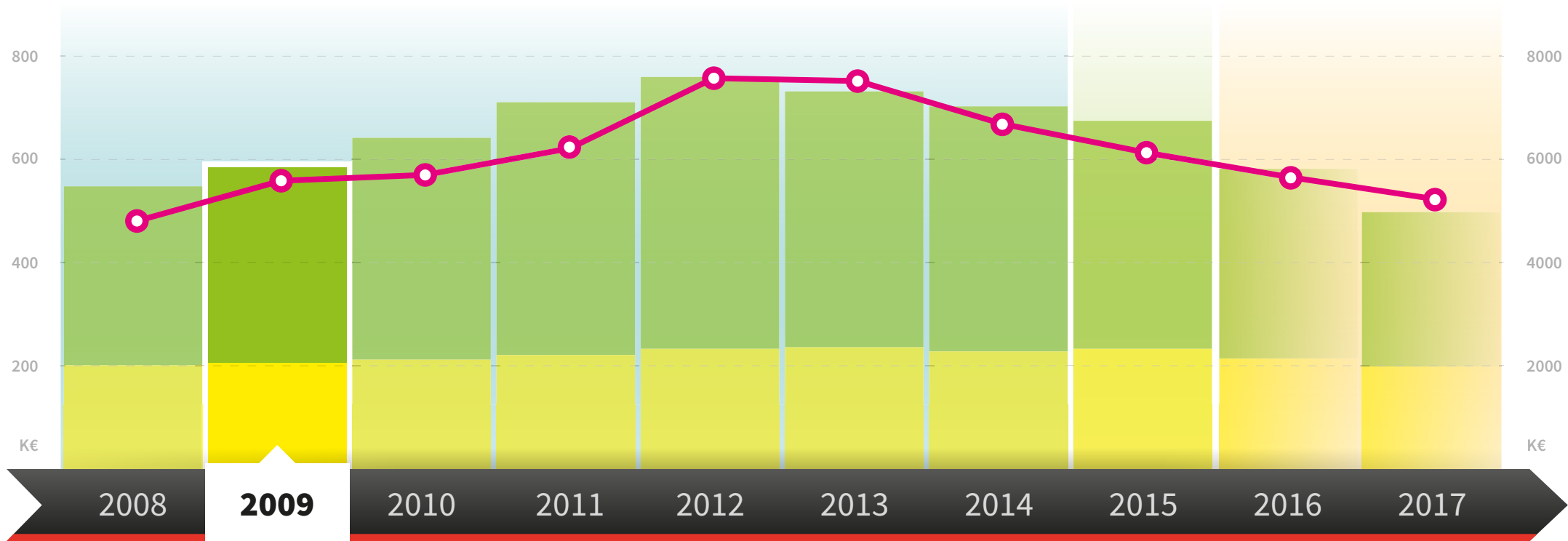
- Emprunt d'équilibre de 700.000 €
(Dexia – 25 ans – taux révisable) : + 11.500 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre 2007 de 300.000 €
(CE – 20 ans – taux fixe : 4,69 %) : + 5.800 € d'annuité
- Prêt d'équipement (construction MDA) de 43.242 €
(CAF – 20 ans – taux 0 %) : + 2.145 € d'annuité

Intérêts

Capital

Encours de la dette (31/12)

La dette



EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Emprunt d'équilibre de 300.000 € (Dexia – 20 ans – taux fixe : 3,05 %) : + 20.000 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre de 400.000 € (CE – 30 ans – taux révisable) : + 17.000 € d'annuité
- Prêt d'équipement de 279.864 € (espaces extérieurs Mouzimpré) (CDC – 20 ans – taux révisable) + 17.700 € d'annuité

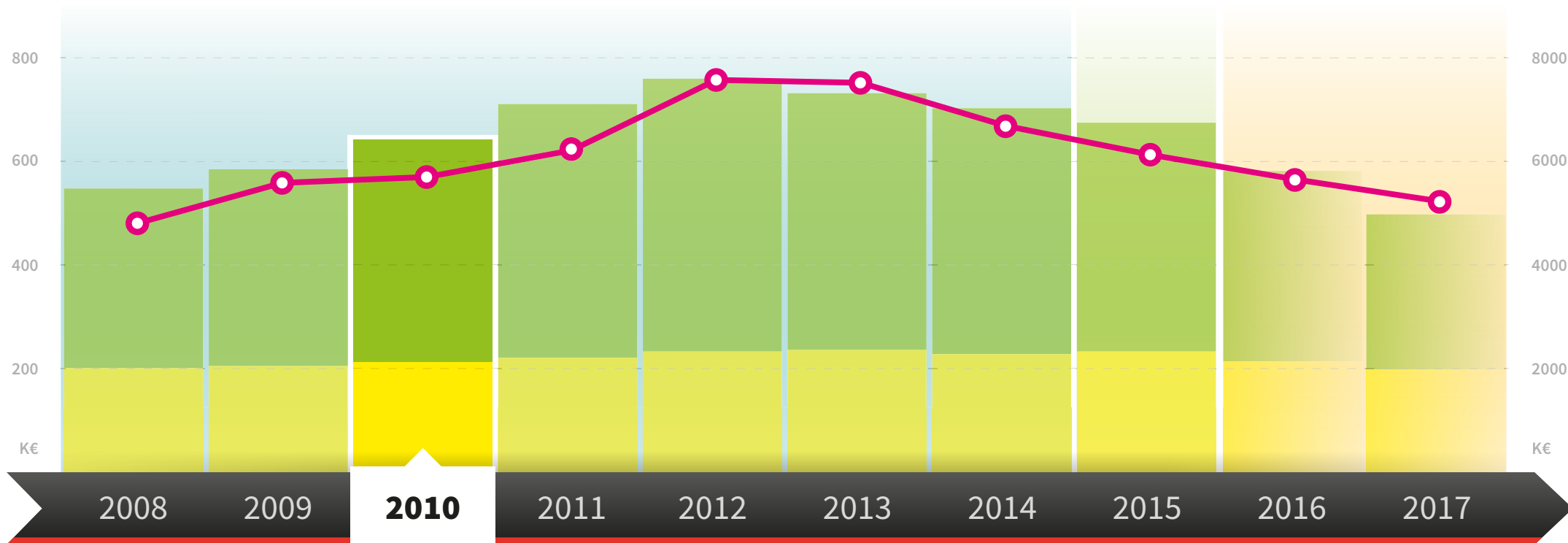
- Prêt d'équipement de 128.620 € (réhabilitation espace Pierre de Lune) (CDC – 20 ans – taux révisable) : + 8.000 € d'annuité

Intérêts

Capital

Encours de la dette (31/12)

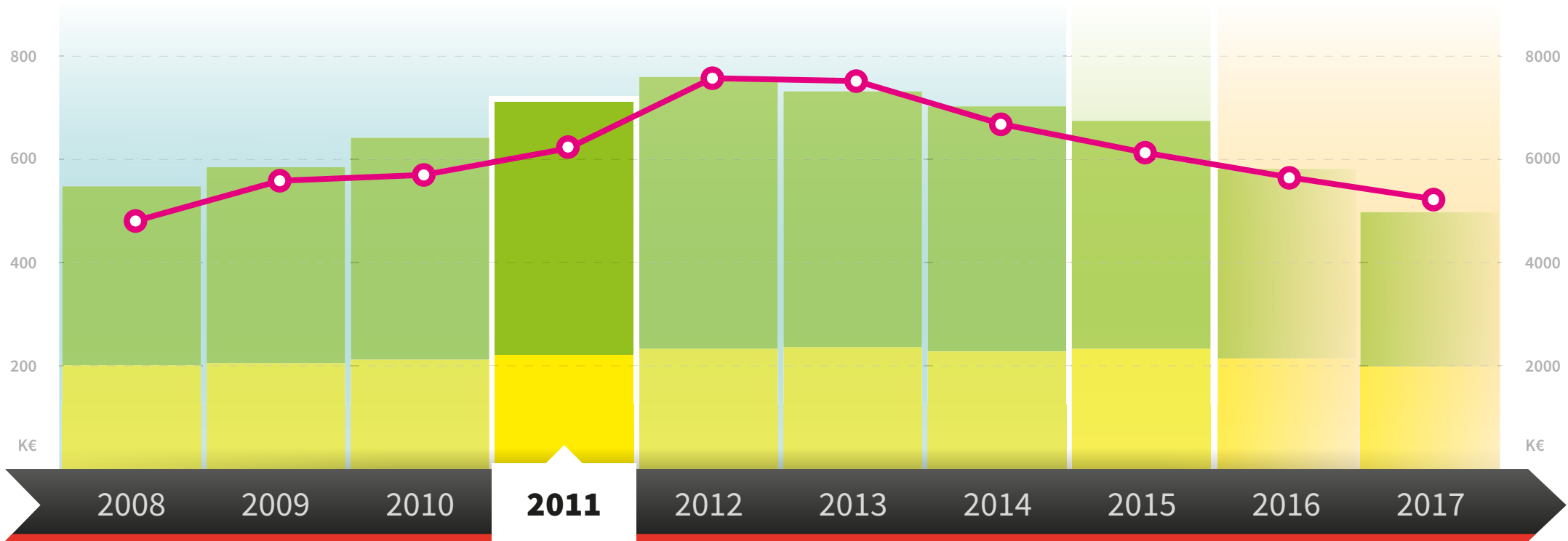
La dette



EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement de 244.000 € (réhabilitation école Mouzimpré) (Dexia – 20 ans – taux fixe : 3,32 %) : + 16.744 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre de 300.000 € (Dexia – 20 ans – taux révisable) : + 22.000 € d'annuité

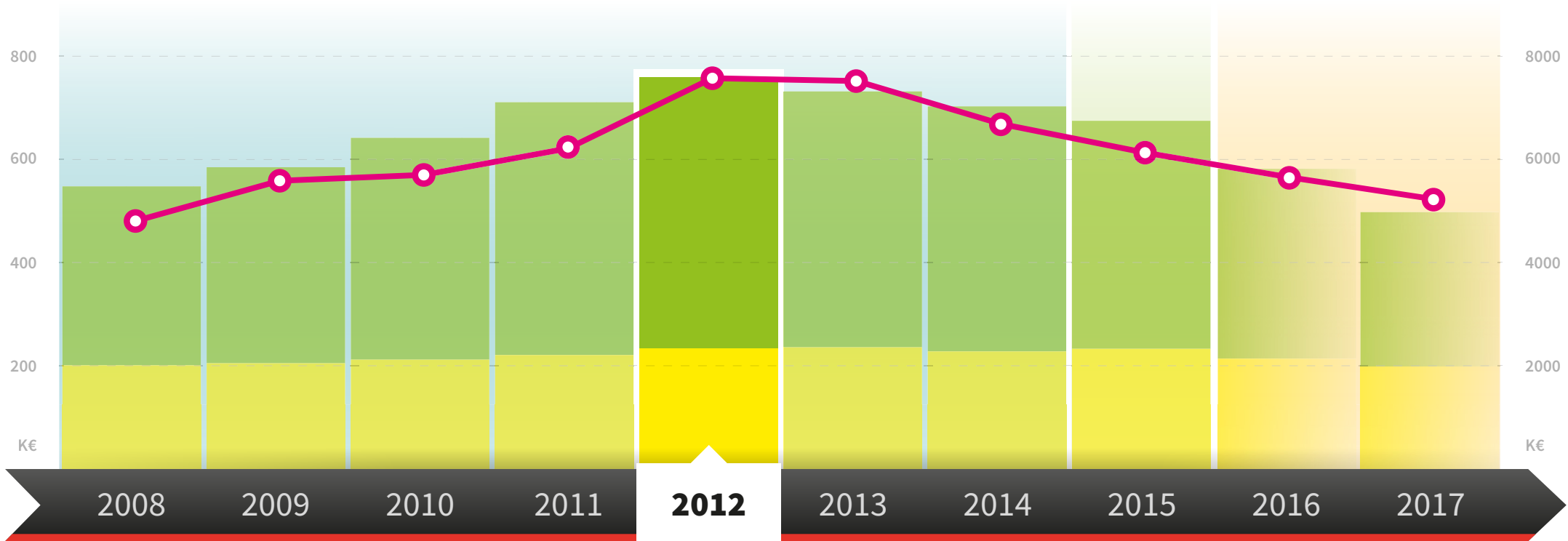
La dette



EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement de 1.000.000 €
(réhabilitation salle Maringer)
(CE – 25 ans – taux variable) : + 58.786 € d'annuité

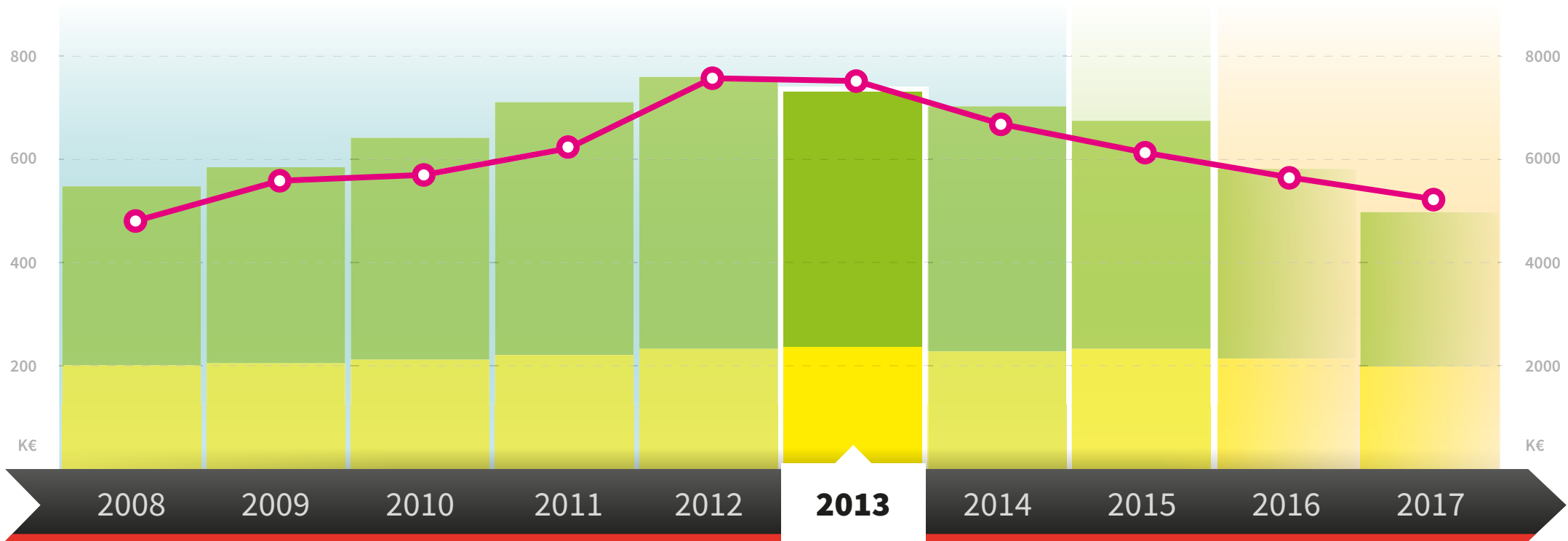
La dette



EMPRUNTS CONTRACTÉS / VERSÉS

- Emprunt d'équilibre de 1.000.000 €
(CA - 15 ans - taux fixe : 4,51 %) : + 76.112 € d'annuité
- Emprunt d'équilibre 2011 de 750.000 €
(CDC - 15 ans - taux fixe : 3,73 %) : + 69.883 € d'annuité

La dette



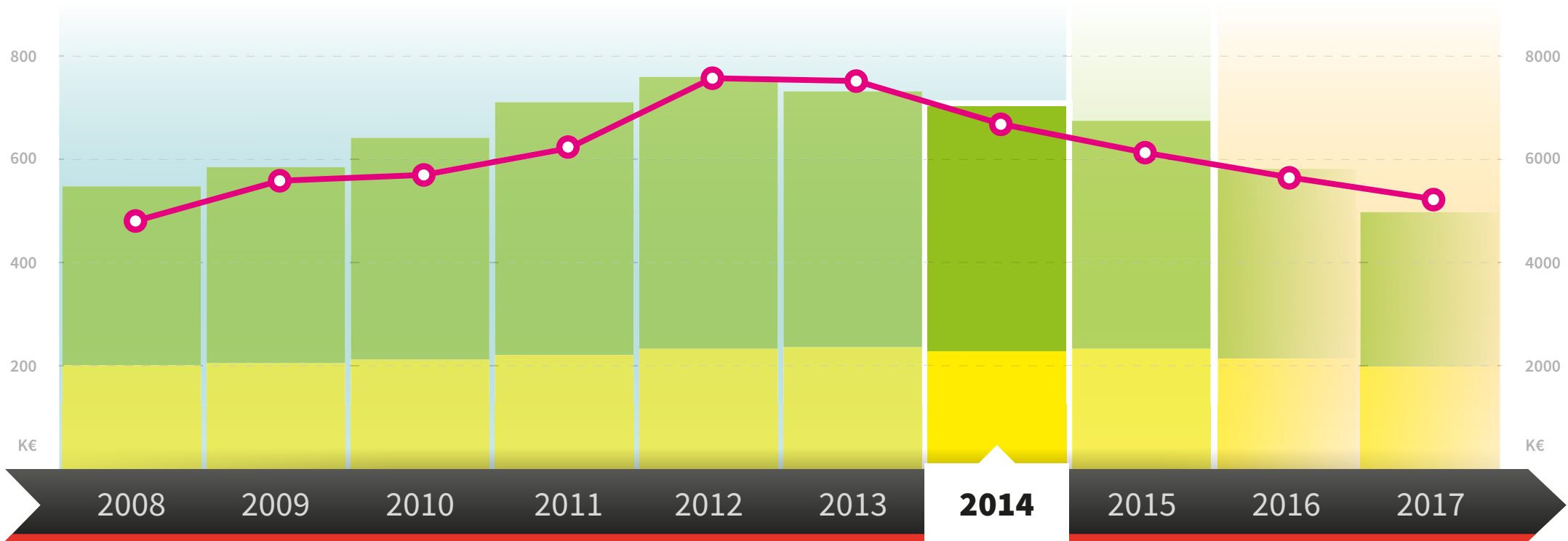
EMPRUNTS CONTRACTÉS / VERSÉS

- Emprunt d'équilibre 2012 de 200.000 €
(CDC - 15 ans - taux fixe : 3,91 %) : + 17.876 € d'annuité
- Prêt inondations 2012 de 200.000 €
(CE - 15 ans - taux fixe : 3,73 %) : + 17.469 € d'annuité
- Prêt d'équipement (tracteur) : 41.890 €
(CA - 4 ans - taux : 0 %) : + 10.472 € d'annuité

EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Emprunt de refinancement (Dexia - CLF11) :
- 156.500 € d'annuité

La dette



EMPRUNTS CONTRACTÉS

Néant

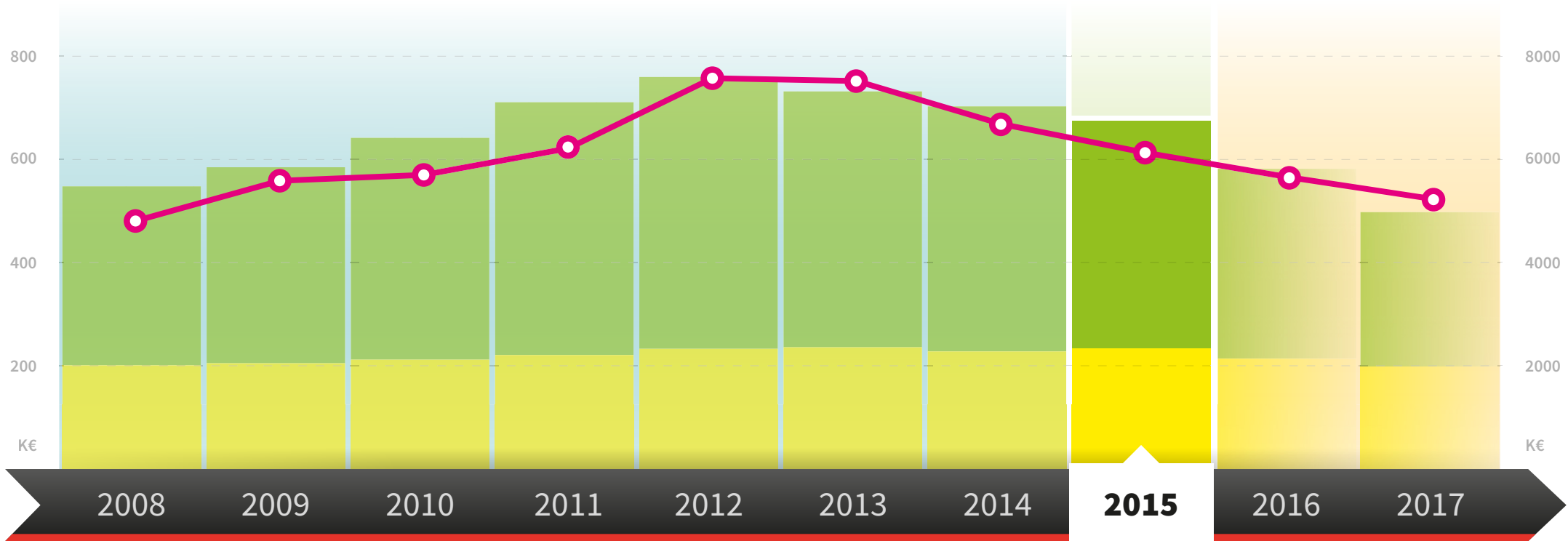
EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Prêt d'équipement pour la restructuration du Haut Château (CAF02) : - 6.380 € d'annuité

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2003 (CE05) :
- 18.408 € d'annuité
- Emprunt de refinancement (Dexia - CLF13) :
- 61.781 € d'annuité

La dette



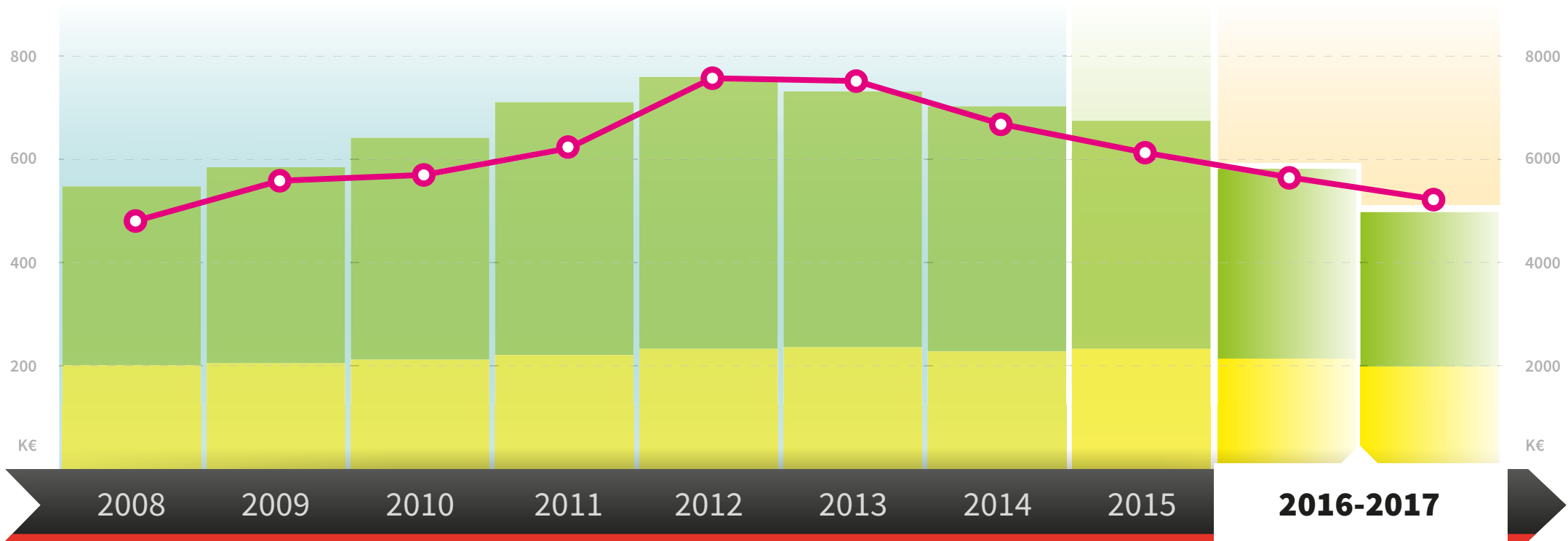
EMPRUNT À CONTRACTER

Néant

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

— Emprunt d'équilibre 2004 (CE02) :
- 27.371 € d'annuité

La dette



La municipalité se donne comme objectif de ramener l'annuité de la dette au niveau de celle de 2008 d'ici la fin du mandat et de profiter de la charge financière ainsi libérée pour amortir la baisse des dotations imposée par l'État

Pendant que certains emprunts s'éteignent naturellement au cours du mandat, d'autres feront l'objet de remboursements anticipés à l'aide notamment de la provision constituée ces dernières années :

2016

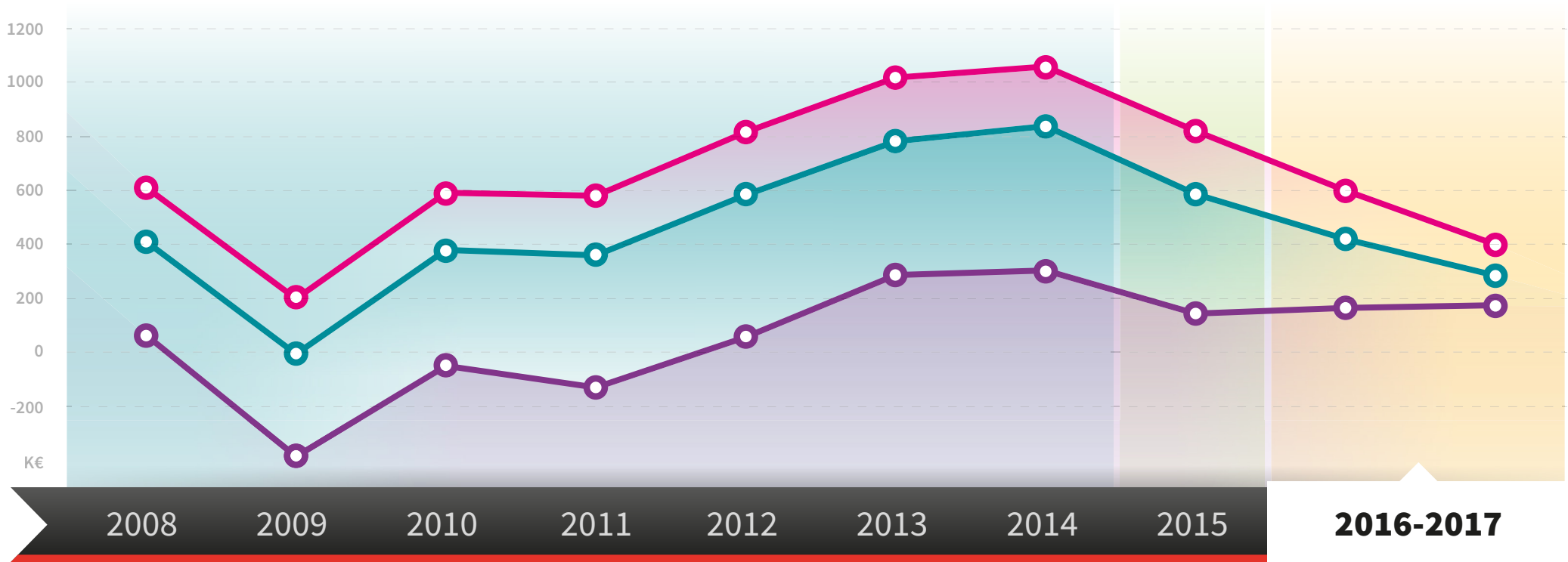
- Remboursement anticipé d'un emprunt de refinancement (Dexia - CLF18) : - 26.000 € d'annuité

- Extinction d'un emprunt d'équilibre de l'exercice 2000 (CE04) : - 30.285 € d'annuité

2017

- Remboursement anticipé d'un emprunt d'équilibre 2003 (Dexia - CLF12) : - 48.459 € d'annuité
- Remboursement anticipé d'un emprunt d'équilibre 2004 (Dexia - CLF14) : - 17.200 € d'annuité
- Extinction d'un emprunt d'équilibre de l'exercice 2000 (CE03) : - 46.164 € d'annuité
- Extinction du prêt d'équipement pour l'acquisition du tracteur (CA02) : - 10.472 € d'annuité

Épargnes



La municipalité tentera de limiter l'effondrement de l'épargne de gestion avec la baisse attendue des dotations afin de préserver l'équilibre de sa section de fonctionnement ; avec un recul de 120.000 € par an des dotations en 2016 et en 2017, l'épargne de gestion devrait se stabiliser à 560.000 € d'ici deux ans

Avec le programme de réduction de l'endettement de la collectivité, l'épargne brute, qui intègre les intérêts de la dette, devrait se rétracter moins fortement que l'épargne de gestion

C'est surtout l'épargne nette, qui tient compte du capital des emprunts, qui devrait être préservée en grande partie de la raréfaction des ressources financières, l'annuité des emprunts remboursés par anticipation étant composée à plus de 90 % de capital

○—○ Épargne nette (hors cessions et RA)

○—○ Épargne brute (hors cessions et RA)

○—○ Épargne de gestion